



La Creuse à La-Roche-Posay (86), le 18/04/2018



La Vienne à Confolens (16), le 14/06/2018



BILAN FINAL DE L'ÉTIAGE 2018 SECTEURS POITOU-CHARENTES & MARAIS POITEVIN

SITUATION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU ET MESURES DE GESTION APPLIQUÉES D'AVRIL À OCTOBRE 2018



L'Aume à Aigre (16), le 27/09/2018



La Seugne à Pommiers (16), le 11/07/2018

Ce document vise à dresser un bilan global sur l'état quantitatif des ressources en eau, et des mesures de gestion prévues, à l'échelle des bassins du Nord de la Région Nouvelle-Aquitaine (Charente, Seudre, Sèvre Niortaise, Thouet, Clain, Vienne aval, etc.) à la fin de la période d'étiage 2018.

La première partie rappelle le contexte dans lequel se trouve le territoire depuis plusieurs années, vis-à-vis de la situation quantitative et des différents usages de la ressource en eau.

La seconde partie concerne l'impact du changement climatique sur la disponibilité de la ressource en eau.

La troisième partie récapitule l'évolution de la situation de la ressource en eau d'avril à octobre 2018 et porte sur différents aspects : pluviométrie, hydrologie, état des nappes, des réserves et des milieux naturels. Elle permet d'avoir une première idée de la situation actuelle (à fin octobre 2018) vis-à-vis de la ressource en eau, ainsi que de son évolution depuis le début de l'année hydrologique (ici considérée de novembre à octobre).

La quatrième partie concerne les mesures de gestion et le suivi des objectifs définis aux points nodaux et la dernière, l'alimentation en eau potable.

Certaines parties de ce document sont extraites des bulletins de situation hydrologique mensuels de l'ARB NA, diffusés sur le site :

www.eau-poitou-charentes.org

(Rubrique : Connaître l'eau et ses usages en région > Sa quantité > Bulletins mensuels)

Consultez les bulletins de suivi existants sur les autres territoires de Nouvelle-Aquitaine sur le site de l'ARB NA :

<http://biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr>

(Rubrique : Productions > Valoriser > le suivi quantitatif de la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine)

Sommaire

BILAN DE LA SITUATION FINALE DE L'ÉTIAGE 2018 (SYNTHESE)	p.3
CONTEXTE : LA SITUATION QUANTITATIVE DE L'EAU EN POITOU-CHARENTES	p.4
Le réseau hydrographique et les grands bassins versants	p.4
Les usages de l'eau : un territoire agricole	p.6
Un territoire en situation de déficit chronique	p.10
Les usages prioritaires pour la gestion de l'eau	p.12
IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE EN EAU	p.14
ETAT DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	p.16
La pluviométrie	p.16
Evolution de l'état des ressources en eau	p.19
Etat des écosystèmes aquatiques	p.28
MESURES DE GESTION APPLIQUEES ET SUIVI DES OBJECTIFS DEFINIS AUX POINTS NODAUX	p.33
Récapitulatif des objectifs aux points nodaux	p.33
Suivi du Débit d'Objectif d'Etiage (DOE)	p.34
Suivi du Débit de Crise (DCR)	p.35
Suivi des mesures de limitation des usages de l'eau	p.36
ALIMENTATION EN EAU POTABLE	p.40
ANNEXES	p.41

Ce document a été réalisé par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), au sein de laquelle l'ORE Poitou-Charentes a fusionné au 1er janvier 2018, à partir des informations des Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, du Ministère chargé de l'Environnement et de son Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), d'Electricité de France (EDF), de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) – Délégation Nouvelle-Aquitaine, de Météo-France, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental de la Vendée, des Sociétés Publiques Locales (SPL) des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard, de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente, de la Banque Hydro (Eau France), des Services de Prévision des Crues (SPC) Vienne Charente Atlantique, des DREAL Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, des Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (16, 17, 79, 86), ainsi que du groupement régional, des préfetures (16, 17, 79, 85, 86).

Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine



Action financée par la Région Nouvelle-Aquitaine



Avec le concours financier de l'Union Européenne (fonds FEDER)



Et la participation de :
Agence de l'eau Adour-Garonne
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Département de la Vienne
Département des Deux-Sèvres

Précautions de lecture :

Ce document présente l'état de la ressource en eau au cours de la période d'avril à fin octobre 2018. Sa vocation s'arrête au constat de la situation.

Les données historiques disponibles pour réaliser cette synthèse (notamment dans les comparaisons aux valeurs interannuelles) concernent en moyenne, les vingt-cinq années antérieures pour les données piézométriques, et les trente-cinq années antérieures pour les débits. Pour les données piézométriques, l'état de la ressource avant la mise en place des prélèvements pour l'irrigation n'est donc pas pris en compte dans le calcul des moyennes interannuelles, sauf quelques cas où des historiques plus importants sont disponibles.

BILAN DE LA SITUATION FINALE DE L'ÉTIAGE 2018 (SYNTHESE)



Au préalable, il est important de noter que l'évolution des conditions pluviométriques influence directement l'état quantitatif des ressources en eau, mais aussi plus indirectement la pression exercée sur celles-ci (par exemple la variation importante de l'intensité des prélèvements agricoles en période d'étiage, selon les besoins en eau des cultures et les précipitations reçues).

Comme l'année dernière, la reconstitution des ressources en eau s'est enclenchée tardivement pour cette année hydrologique 2017-2018. Toutefois, grâce aux fortes pluies reçues au 1^{er} trimestre 2018, le territoire picto-charentais se trouvait dans des dispositions hydrologiques plutôt favorables avant d'aborder la période d'étiage.

Par la suite, cette situation favorable s'est maintenue dans l'ensemble d'avril à juillet, au début de la phase de vidange naturelle des ressources, enclenchée au printemps. Puis, d'août à octobre, les précipitations ont été plutôt rares et les cumuls mensuels largement inférieurs aux normales de saison. De ce fait, la situation s'est dégradée en été, l'effet bénéfique des fortes pluies de juin, encore ressenti en juillet, semblant s'estomper.

Dans ces conditions climatiques, les taux de remplissage des grands barrages-réservoirs ont rapidement diminué à partir du mois d'août, et la baisse s'est poursuivie jusqu'en octobre, en lien avec le soutien d'étiage et la sollicitation croissante des différents usages. La baisse des débits des cours d'eau et des niveaux des nappes s'est aussi accentuée en été, et la situation d'étiage s'est prolongée à l'automne, en l'absence de pluies significatives. C'est d'ailleurs en octobre que les écarts (négatifs) par rapport aux moyennes interannuelles ont été les plus importants pour les nappes et les cours d'eau ; des débits parfois critiques ont été atteints sur certaines stations de mesure en septembre et en octobre.

Certains milieux aquatiques ont alors été affectés par l'absence d'écoulement des cours d'eau (« assec ») pouvant mettre en péril la vie aquatique, notamment en été cette année mais aussi à l'automne.

Peu d'arrêtés de restriction des usages agricoles de l'eau ont été pris au printemps et en début d'été ; les mesures se sont ensuite intensifiées progressivement jusqu'à fin septembre. Fin octobre, environ deux tiers des unités de gestion étaient encore concernées par un arrêté de restriction (dont 28% par une interdiction totale de prélèvements). Et en raison du maintien de conditions météorologiques plutôt sèches en fin d'année, les interdictions de remplissage des retenues à usage d'irrigation agricole et des plans d'eau, en vigueur durant la période d'étiage, ont été prolongées jusqu'en décembre dans les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Charente-Maritime.

En lien avec ces conditions climatiques, les Débits d'Objectifs d'Etiage (DOE) ont été satisfaits pour 15 des 22 points nodaux en 2018. Les Débits de Crise (DCR) ont quant à eux été franchis sur 2 stations, en septembre-octobre.

En novembre 2018, la phase de recharge naturelle des différentes ressources en eau, et notamment des nappes souterraines, tarde à s'enclencher pour cette nouvelle année hydrologique 2018-2019.



CONTEXTE : LA SITUATION QUANTITATIVE DE L'EAU EN POITOU-CHARENTES



Le réseau hydrographique et les grands bassins versants

Le Poitou-Charentes comptabilise 7 260 km de cours d'eau (17 074 km avec le petit chevelu – têtes de bassin, ruisseaux), qui se répartissent en majorité sur **trois grands bassins versants** :

- **La Loire.** Son bassin versant, très grand (117 000 km²), s'étend sur plus de 20% du territoire national. Elle prend sa source dans le Massif Central et se jette dans l'océan Atlantique à S^t Nazaire (44). En Poitou-Charentes, le sous-bassin de la Vienne (auquel appartiennent les sous-bassins du Clain et de la Creuse), et celui du Thouet (auquel appartient le sous-bassin de la Dive du Nord) font partie du bassin de la Loire.
- **La Sèvre Niortaise et le Marais Poitevin.** D'une superficie d'environ 3 350 km², ce bassin versant s'étend sur 3 départements du Nord de la Nouvelle-Aquitaine (Charente-Maritime -17, Deux-Sèvres - 79, et Vienne - 86) et 1 département des Pays de la Loire (Vendée - 85). La Sèvre Niortaise se jette dans l'océan Atlantique, au niveau de la baie de l'Aiguillon.
- **La Charente.** D'une superficie d'environ 10 000 km², son bassin s'étend sur 6 départements, essentiellement en Charente et Charente-Maritime. Le fleuve Charente prend sa source à Chéronnac (87) à 310 m d'altitude, puis s'écoule sur une longueur d'environ 360 km, avant de se jeter dans l'Atlantique.

Le territoire de picto-Charentais est également concerné par d'**autres bassins versants** : la Seudre en particulier, l'Isle-Dronne (sous-bassin de la Dordogne), et les petits fleuves côtiers de Gironde.

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Il s'agit d'un **domaine dans lequel tous les écoulements des eaux convergent vers un même point, exutoire de ce bassin**. Ainsi toute goutte d'eau qui tombe dans ce territoire délimité par des frontières naturelles se dirige vers le cours d'eau ou ses affluents, puis vers l'aval et son exutoire. Le bassin versant d'un fleuve est ainsi un territoire qui s'étend de sa source à son embouchure, incluant tous les affluents (et affluents des affluents) du fleuve, et tous les territoires qui viennent alimenter ces cours d'eau lorsque tombe une goutte de pluie.

Cette aire d'alimentation a **des limites géographiques, qui ne tiennent pas compte des limites administratives**. Deux bassins versants sont effectivement séparés entre eux par une ligne de crête topographique appelée alors la ligne de partage des eaux. A l'intérieur d'un grand bassin, un sous-bassin peut être défini pour chaque affluent

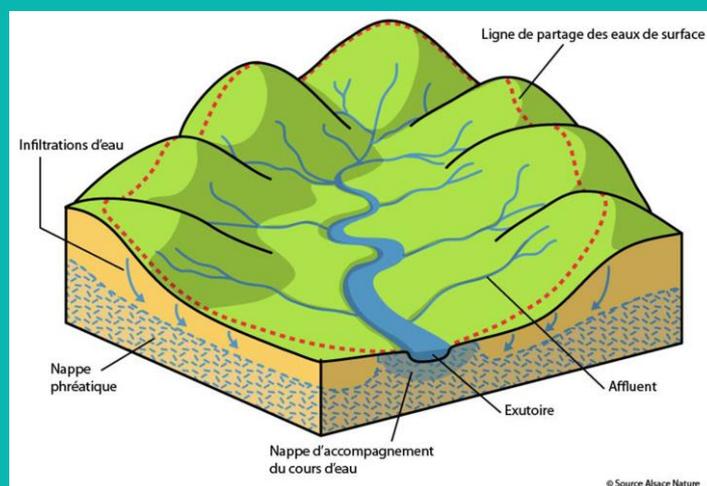
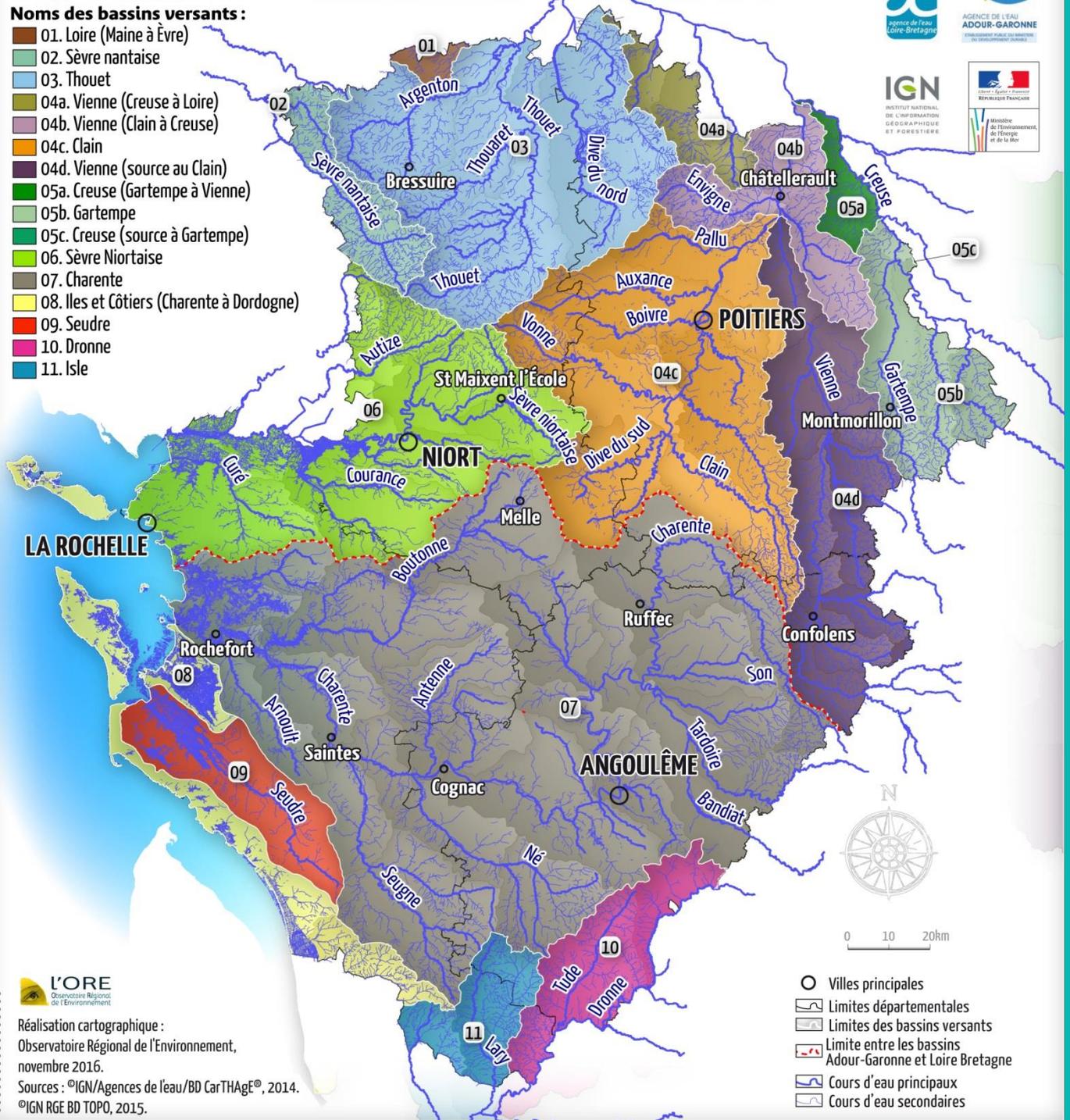


Schéma simplifié d'un bassin versant (source : Alsace Nature)

Le réseau hydrographique de Poitou-Charentes

Noms des bassins versants :

- 01. Loire (Maine à Èvre)
- 02. Sèvre nantaise
- 03. Thouet
- 04a. Vienne (Creuse à Loire)
- 04b. Vienne (Clain à Creuse)
- 04c. Clain
- 04d. Vienne (source au Clain)
- 05a. Creuse (Gartempe à Vienne)
- 05b. Gartempe
- 05c. Creuse (source à Gartempe)
- 06. Sèvre Niortaise
- 07. Charente
- 08. Îles et Côtiers (Charente à Dordogne)
- 09. Seudre
- 10. Dronne
- 11. Isle



Réalisation cartographique :
 Observatoire Régional de l'Environnement,
 novembre 2016.
 Sources : ©IGN/Agences de l'eau/BD CarTHAgE®, 2014.
 ©IGN RGE BD TOPO, 2015.

- Villes principales
- ▭ Limites départementales
- ▭ Limites des bassins versants
- ▭ Limite entre les bassins Adour-Garonne et Loire Bretagne
- ▭ Cours d'eau principaux
- ▭ Cours d'eau secondaires

Quelle est la différence entre bassin topographique et bassin hydrogéologique ?

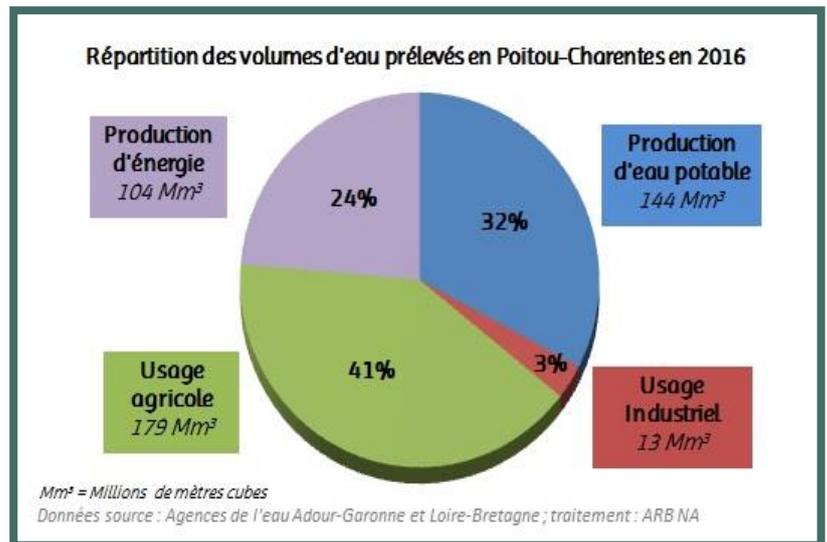
Un bassin versant peut être défini non seulement pour des eaux superficielles (bassin versant hydrographique ou topographique) mais aussi pour des eaux souterraines (bassin versant hydrogéologique). Il s'agit alors du bassin versant « réel ». Le bassin versant topographique sous-entend que le sol est imperméable. Les bassins versants hydrogéologiques sont définis non pas à partir des lignes de crêtes topographiques, mais à partir des lignes de crêtes piézométriques (hauteur d'eau dans le sol).

Les usages de l'eau : un territoire agricole

Les données prélèvements des Agences de l'eau sont issues des déclarations faites au titre de la redevance pour prélèvement de la ressource en eau. Cette redevance est fixée pour un certain seuil de volume annuel prélevé, les données ne sont donc pas exhaustives et comportent des estimations.

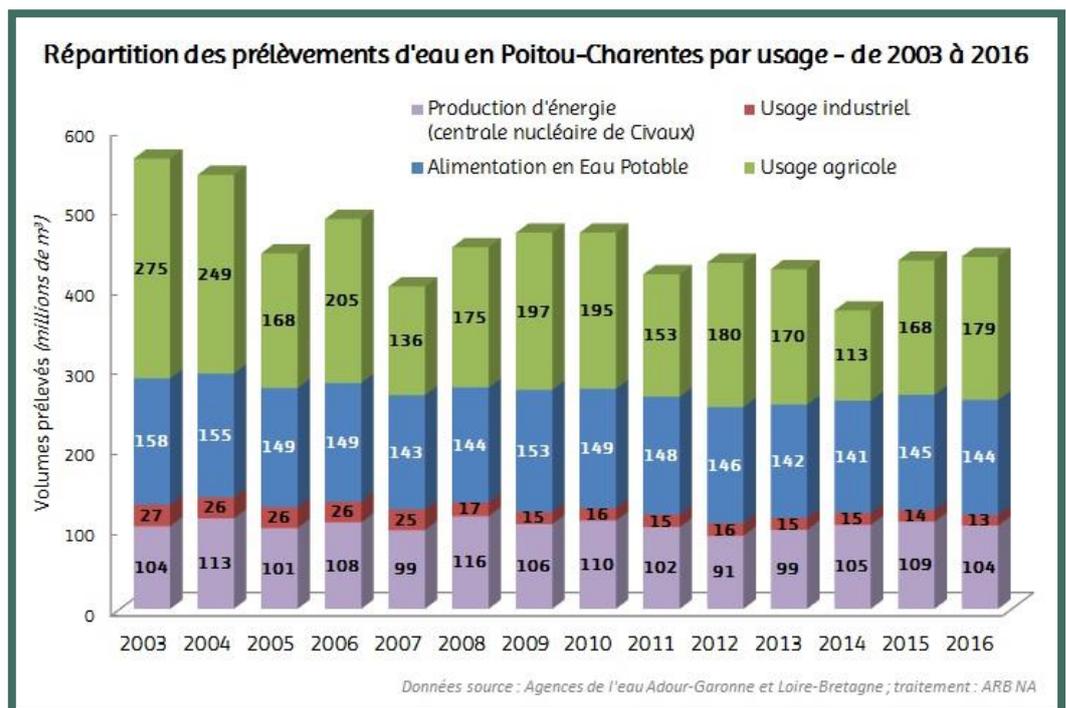
On distingue quatre grands types d'usage de l'eau : l'usage domestique (alimentation en eau potable), l'usage agricole (irrigation), l'usage industriel et l'usage énergétique (production d'énergie). En Poitou-Charentes, les volumes d'eau prélevés concernent essentiellement les besoins domestiques, agricoles et énergétiques tandis que la part des besoins industriels est très nettement inférieure.

La totalité des prélèvements d'eau pour la production d'énergie est effectuée par la centrale nucléaire de Civaux, située dans le département de la Vienne. L'eau prélevée est utilisée pour le refroidissement des réacteurs.



En 2016, la part des prélèvements d'eau pour l'usage agricole est de 41%, contre 32% pour la production d'eau potable, 24% pour la production d'énergie, et seulement 3% pour les besoins industriels.

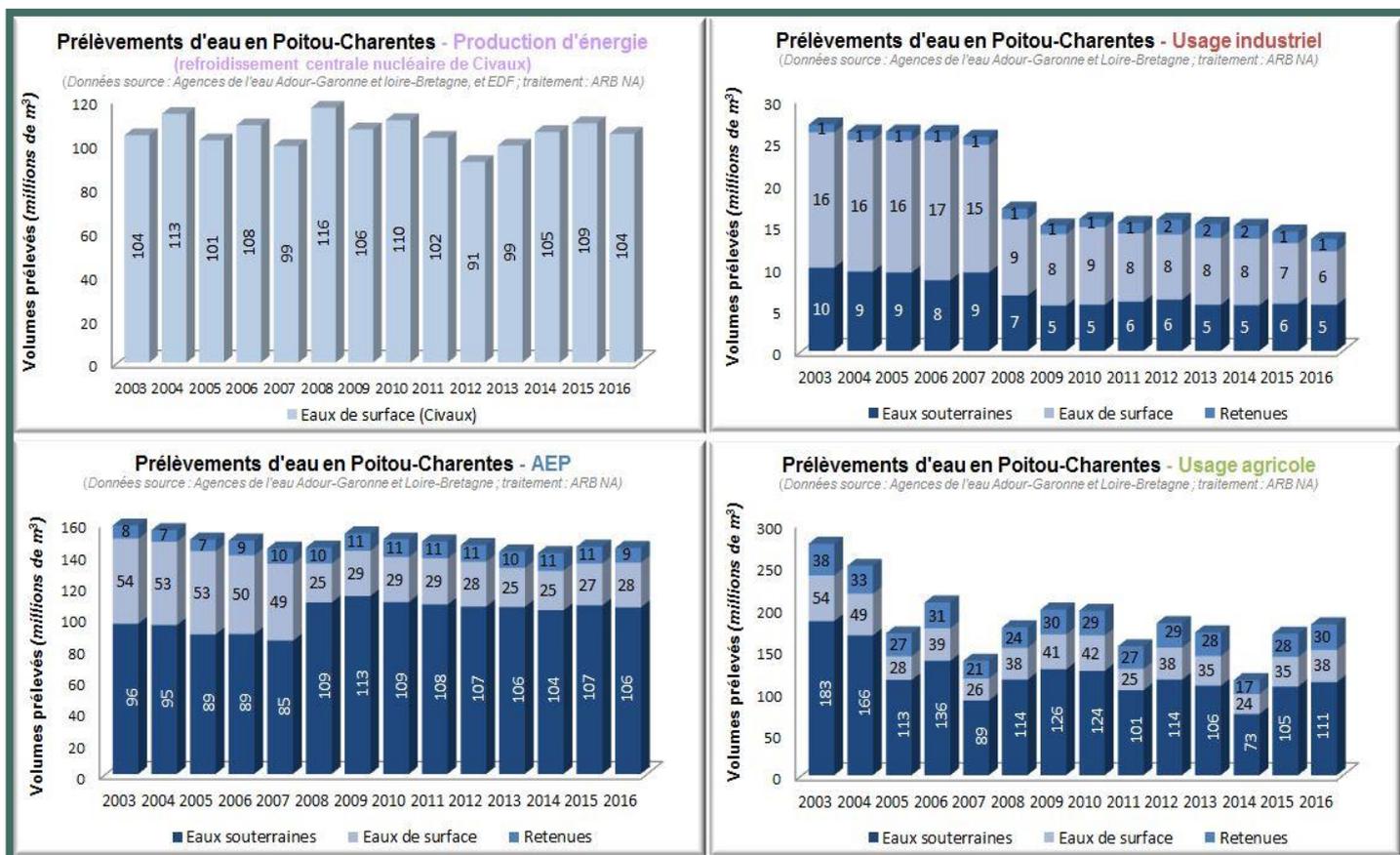
Une baisse globale des prélèvements sur la période 2003-2016 est à noter. L'usage agricole représente en moyenne 40%, des prélèvements totaux sur ces 14 dernières années. Les quantités prélevées varient d'une année à l'autre, selon les conditions météorologiques et les mesures de restrictions engagées. La part de prélèvements pour les trois autres usages reste quant à elle plutôt stable. En moyenne, de 2003 à 2016, l'alimentation en eau potable représente environ un tiers des prélèvements (33%), la production d'énergie 23 %, et l'usage industriel environ 4%. Pour ce dernier, les volumes prélevés ont tout de même diminué de moitié environ, entre 2003 et 2016.



En 2008, un français consomme en moyenne 151 litres d'eau par jour (soit environ 55 m³ par an) contre 165 litres par jour en 2004 (soit environ 60 m³ par an), soit une diminution de plus de 2% par an. A cette consommation personnelle, s'ajoute l'ensemble des consommations collectives (écoles, hôpitaux, lavage de la voirie, milieu professionnel, restaurant...) soit une moyenne de 200 litres par jour et par personne (source : SOeS – SSP-Agreste, enquête eau 2008). Il y a cependant des fortes disparités entre le secteur rural et le secteur urbain. Le niveau de vie, l'âge, la pratique sportive sont d'autres facteurs influençant également la consommation.

Les prélèvements d'eau pour ces différents usages s'effectuent dans les eaux superficielles (cours d'eau, lacs, etc.), dans les eaux souterraines ou dans des retenues d'eau. De 2003 à 2016 en Poitou-Charentes, **la moitié des volumes d'eau prélevés provient des nappes souterraines et 41 % en moyenne des eaux superficielles, tous usages confondus**. Cette répartition est bien plus hétérogène suivant les usages :

- les prélèvements pour la production d'énergie sont effectués exclusivement dans les eaux superficielles et ceux pour l'usage industriel en proviennent majoritairement (57% en moyenne),
- l'alimentation en eau potable et l'usage agricole concentrent leurs prélèvements sur les eaux souterraines (à hauteur respective de 69% et de 65% en moyenne).



A l'échelle nationale, sur la totalité des volumes prélevés, environ 18% ne retournent pas au milieu naturel : il s'agit de la « consommation nette ». Elle est très élevée pour le secteur agricole (de par l'absorption de l'eau par les plantes ou la rétention d'eau dans le sol) et moindre pour l'usage industriel. En outre, cette répartition varie selon la période considérée : les prélèvements agricoles sont concentrés sur la période estivale, où l'évapotranspiration est la plus forte.

Usage	Consommation nette annuelle	Consommation nette estivale
Irrigation	48%	79%
Usages domestiques	24%	10%
Production d'énergie	22%	9%
Industrie (hors énergie)	6%	2%

Répartition nationale de la consommation d'eau nette par secteur
(Source : Ministère chargé de l'écologie - CGDD - 2012 ; d'après les données de l'IFEN de 2001)

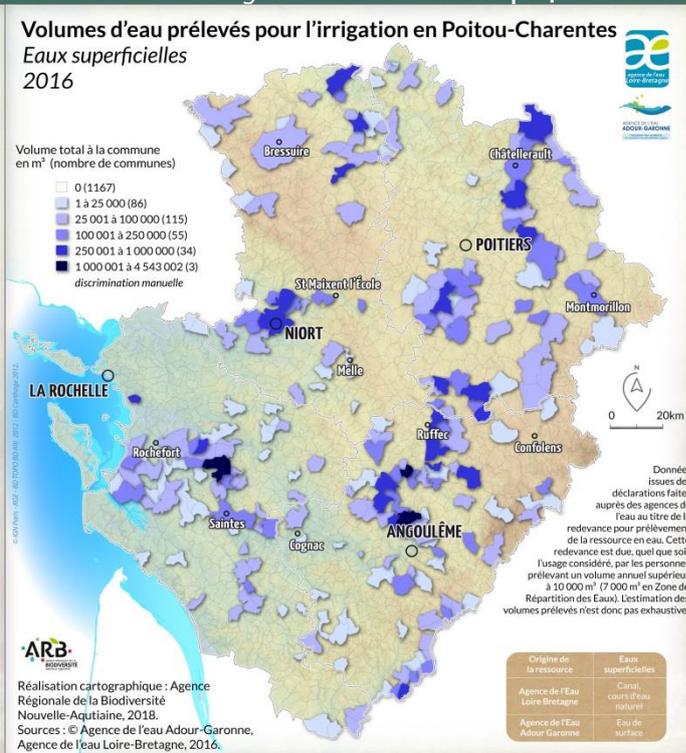
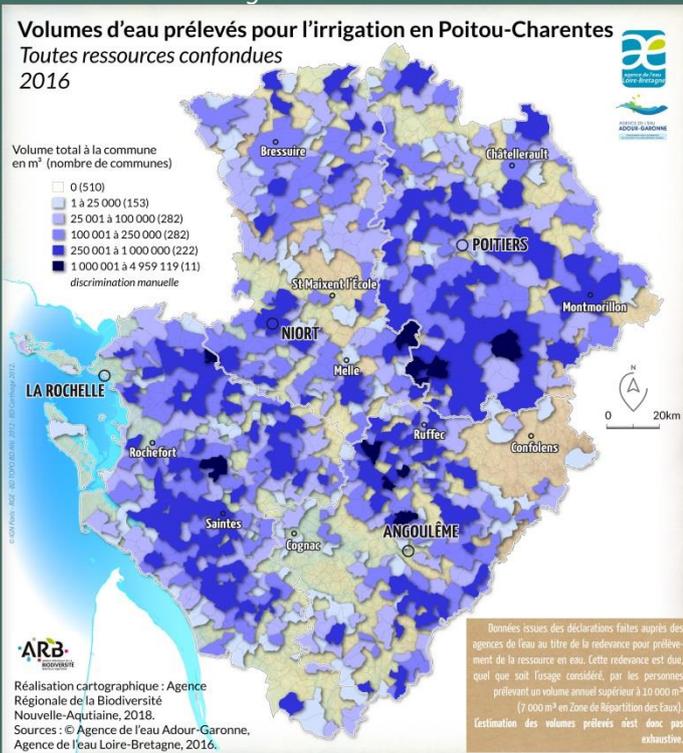
Pour en savoir plus ... www.eau-poitou-charentes.org
Consultez la rubrique « Chiffres clés » du site de l'eau en Poitou-Charentes

Les cartes suivantes, localisant les prélèvements d'eau à la commune, permettent d'identifier les secteurs où la pression de prélèvements agricoles est la plus forte, toutes ressources confondues, puis selon la nature de la ressource sollicitée.

Volumes d'eau prélevés pour l'irrigation en Poitou-Charentes - Année 2016 (Données sources Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne - Traitement ARB NA)

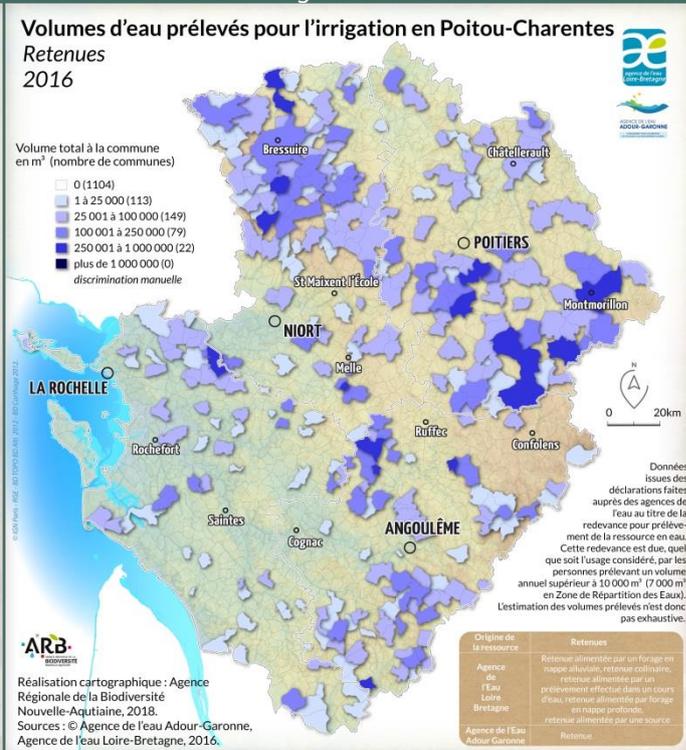
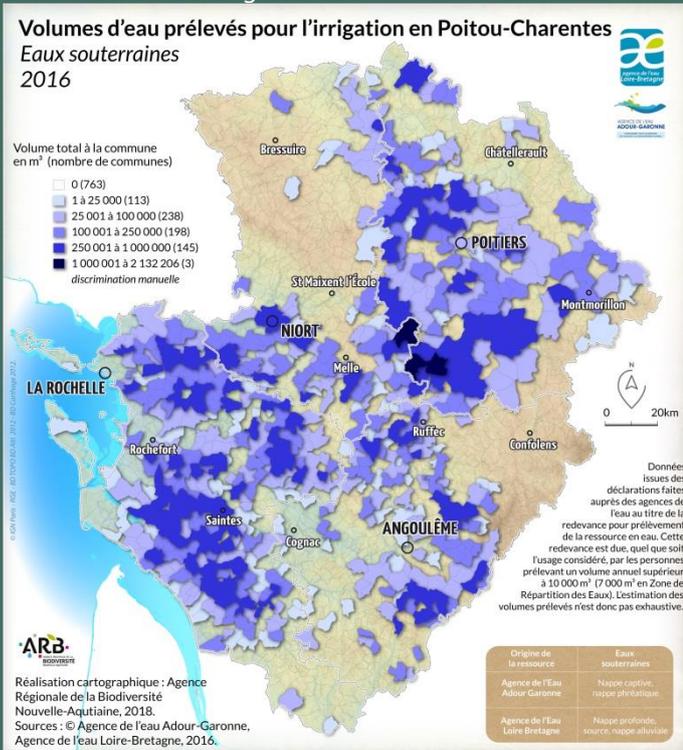
Prélèvements agricoles 2016 - Toutes ressources

Prélèvements agricoles 2016 - Eaux Superficielles



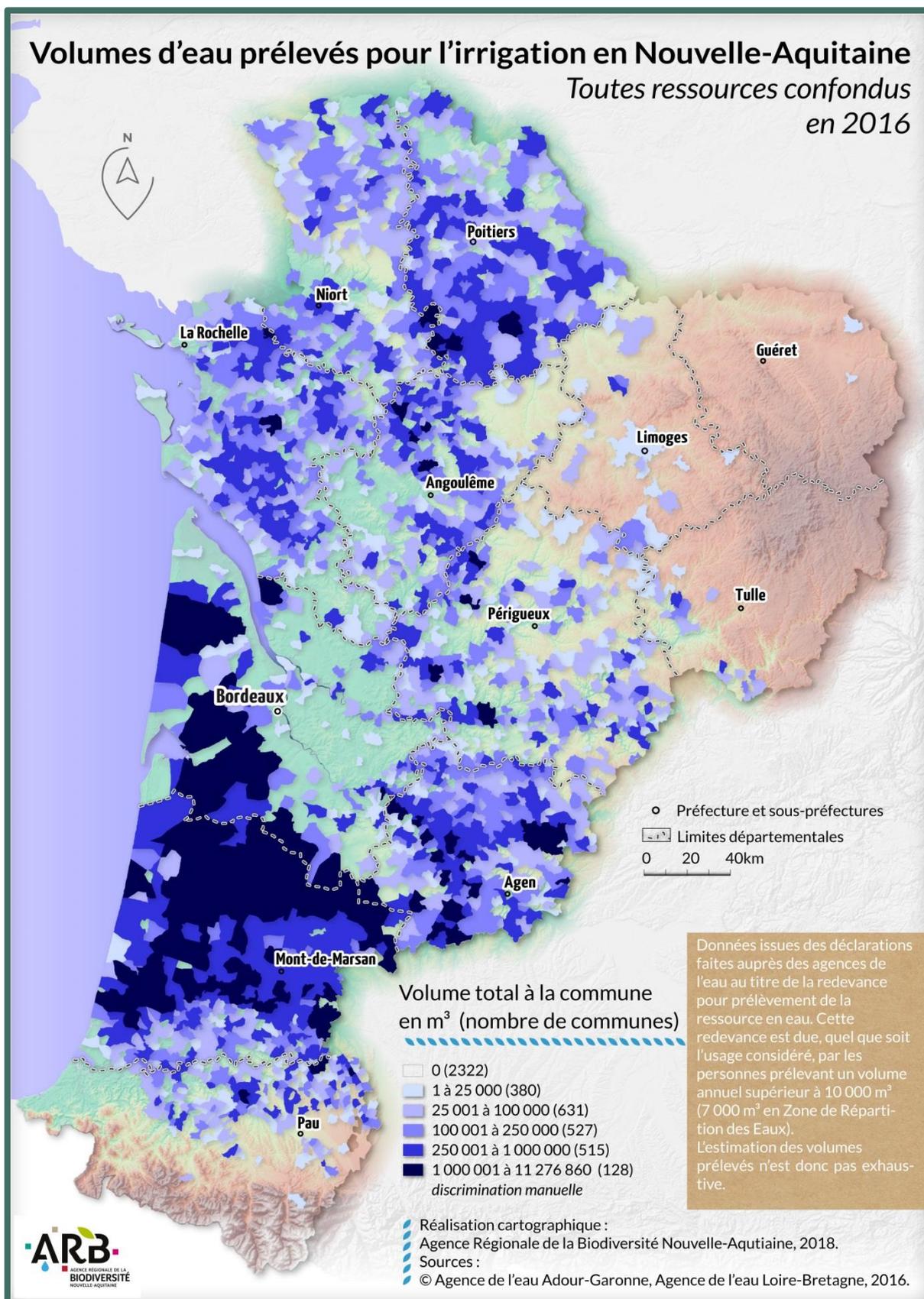
Prélèvements agricoles 2016 - Eaux Souterraines

Prélèvements agricoles 2016 - Retenues



Volumes d'eau prélevés pour l'irrigation en Nouvelle-Aquitaine

Toutes ressources confondues
en 2016



Pour en savoir plus ...

www.eau-poitou-charentes.org

Consultez la rubrique « Eau et agriculture » du site de l'eau en Poitou-Charentes

<http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/>

Consultez le Géoportail de l'ARB NA (couches d'information de la rubrique « Ressources en eau > Usages de l'eau »)

Un territoire en situation de déficit chronique

En Poitou-Charentes, la ressource en eau est fortement sollicitée par les différents usagers, et pour l'irrigation agricole en particulier, à une période où elle est déjà, naturellement, à son niveau le plus bas. Or, il s'avère que ces sollicitations excèdent, dans de nombreux secteurs, ce que le milieu peut fournir.

Une grande partie du territoire régional a d'ailleurs été classée en **Zones de Répartition des Eaux**, zones caractérisées par une **insuffisance chronique** des ressources en eau par rapport aux besoins. L'objectif de gestion équilibrée, visé par la loi sur l'eau inscrite dans le Code de l'Environnement (article L211-1) et par la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.), n'est donc pas atteint aujourd'hui.

Afin de suivre le respect de cet objectif, les **Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**, définissent des objectifs (valeurs-seuils) à respecter sur plusieurs stations de mesure de la région, aussi appelées **points nodaux**. Ces points sont des stations de suivi du débit des cours d'eau, du niveau des nappes, ou du niveau des biefs (Marais Poitevin) donnant une vue synthétique de l'état d'un bassin versant. **L'objectif défini aux points nodaux pour s'assurer d'une gestion équilibrée de la ressource est le DOE (Débit Objectif d'Étiage) pour les cours d'eau, le POE (Piézométrie Objectif d'Étiage) pour les nappes, et le NOE (Niveau Objectif d'Étiage) pour les plans d'eau ou les marais.**

L'objectif défini aux points nodaux pour s'assurer d'une gestion équilibrée de la ressource est le DOE (Débit Objectif d'Étiage) pour les cours d'eau, le POE (Piézométrie Objectif d'Étiage) pour les nappes, et le NOE (Niveau Objectif d'Étiage) pour les plans d'eau ou les marais.

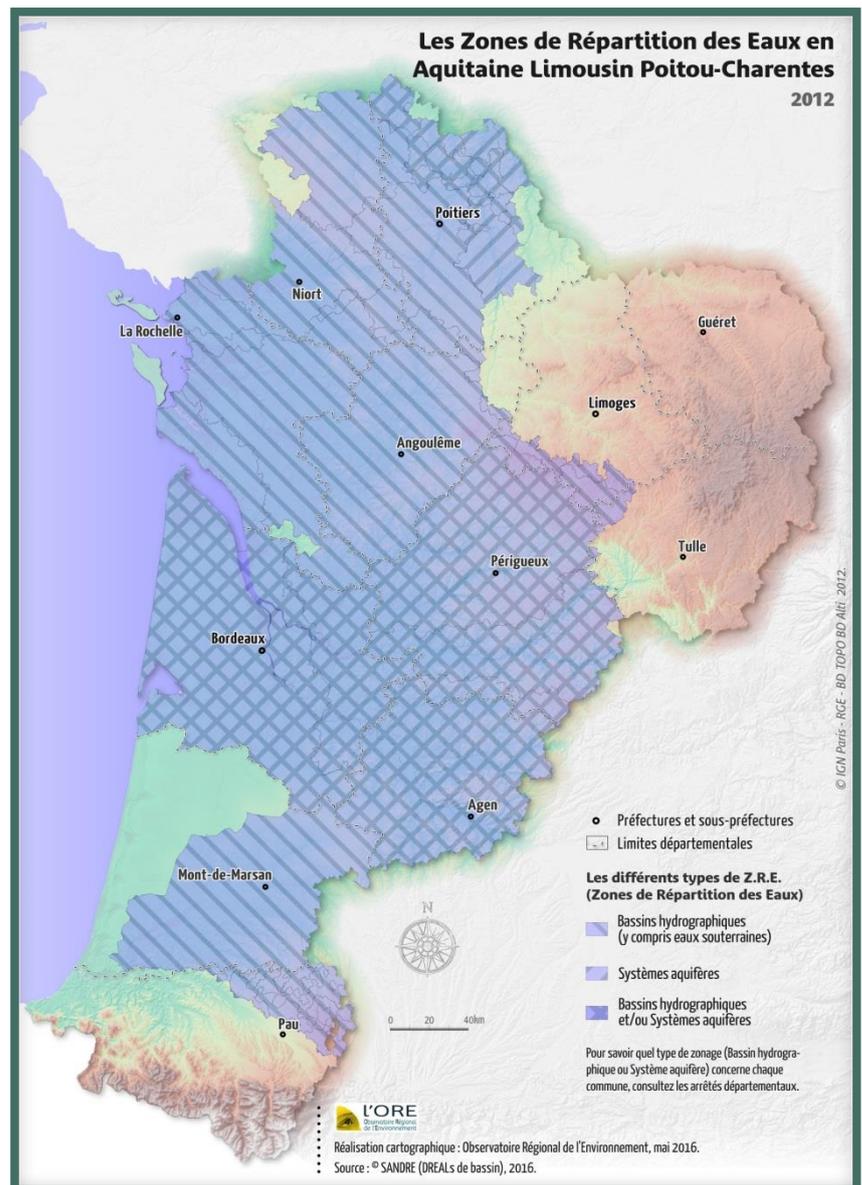
La définition de ces trois termes, en fonction des deux bassins de gestion des Agences de l'eau auxquels le Poitou-Charentes appartient, est la suivante :

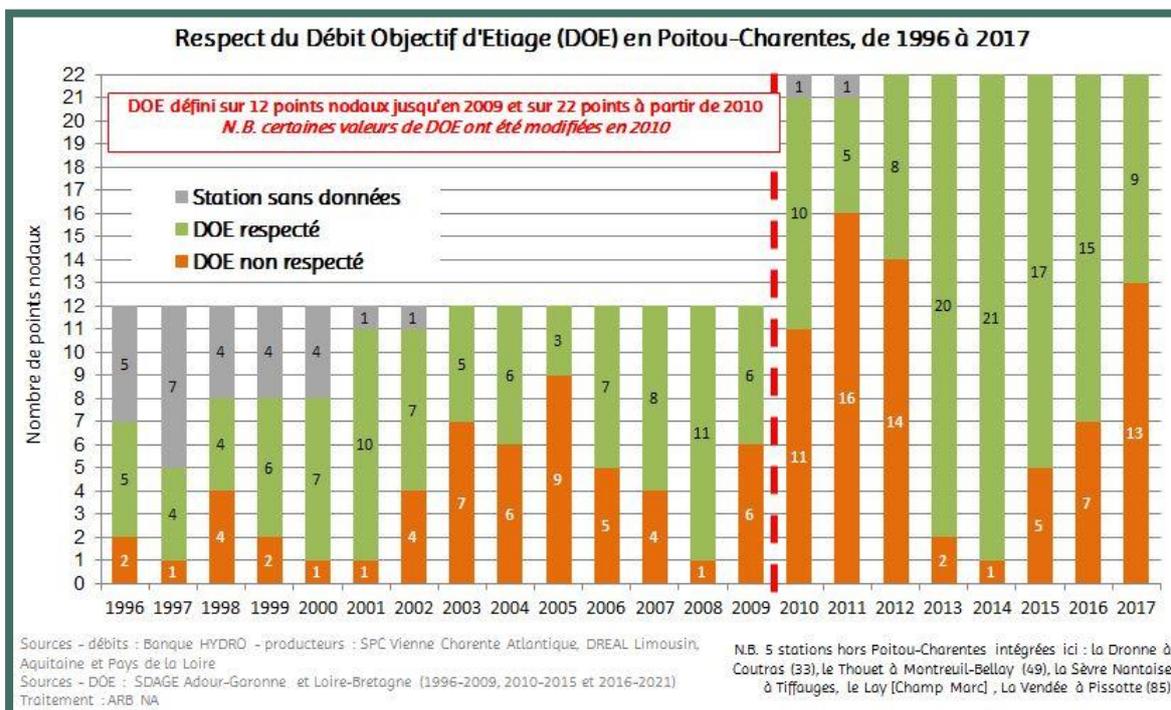
- Selon le SDAGE 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne :

Le DOE/POE/NOE est une valeur moyenne mensuelle d'étiage (un débit ou un niveau de nappe) au-dessus de laquelle il est considéré que, dans la zone d'influence du point nodal, l'ensemble des usages est possible en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique. Il permet de fixer un objectif stratégique, qui est de respecter cette valeur en moyenne huit années sur dix. Le DOE/POE sert de référence pour l'exercice de la police des eaux et des milieux aquatiques pour accorder les autorisations de prélèvements et de rejets.

- Selon le SDAGE 2016-2021 du bassin Adour-Garonne :

Le DOE/POE/NOE est le débit ou niveau de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10. Il traduit les exigences de la gestion équilibrée visée à l'article L211-1 du code de l'environnement. À chaque point nodal, la valeur de DOE/POE est visée chaque année en période d'étiage en valeur moyenne journalière. Cet objectif stratégique structure et dimensionne tous les moyens définis dans les dispositions suivantes du SDAGE afin de rétablir les équilibres quantitatifs à l'horizon 2021.





En Poitou-Charentes, le respect de ces valeurs seuils a dans un premier temps été défini pour **12 points nodaux** (SDAGE 1996-2009). Ce chiffre a par la suite été revu à la hausse (SDAGE 2010-2015), puisqu'il concerne maintenant **22 stations** (nombre identique dans les SDAGE 2016-2021). **Aucun POE, n'est défini en Poitou-Charentes. Le franchissement chaque année du DOE sur plusieurs points nodaux illustre l'incapacité actuelle à satisfaire les demandes associées aux différents usages.**

Pour mettre fin à cette situation, les services de l'Etat en région ont travaillé à la **définition des volumes prélevables** sur chaque bassin versant, afin de réviser les autorisations de prélèvements et parvenir ainsi à un équilibre entre volumes consommés et ressource disponible. Les circulaires d'application du 30 juin 2008¹ et du 3 août 2010², ainsi que les SDAGE 2016-2021, précisent que le volume total autorisé devra être égal au volume maximum prélevable, au plus tard le 31 décembre 2017, pour les bassins "à écart important" (le retour à l'équilibre va nécessiter un effort conséquent). Ce volume concerne tous les usages et tous les types de ressources. La circulaire du 30 juin 2008 préconise également la mise en place d'un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) par bassin, qui aura en charge la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés pour l'usage agricole sur un territoire déterminé (voir préambule de la partie 2 du bilan initial d'étiage 2017). En Poitou-Charentes les arrêtés de désignation des OUGC ont été pris en 2011, 2013 et 2016 (date variable selon les bassins).

Pour en savoir plus ...

www.eau-adour-garonne.fr

Consultez la rubrique « Quelle politique de l'eau en Adour-Garonne ? »

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/>

Consultez la rubrique « SDAGE 2016-2021 »

www.eau-poitou-charentes.org

Consultez la partie 2 « Mesures de gestion » des Bilans Initiaux de l'Étiage et la rubrique « Les Organismes Uniques de Gestion Collective »

<http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/>

Consultez le Géoportail de l'ARB NA (couches d'information de la rubrique « Gérer préserver restaurer > Gestion de la ressource en eau »)

¹ Circulaire du 30 juin 2008 relative à la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvement d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation. http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/200815/eat_20080015_0100_0007.pdf

² Circulaire du 3 août 2010 relative à la résorption des déséquilibres quantitatifs en matière de prélèvements d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation dans les bassins où l'écart entre le volume prélevé en année quinquennale sèche et le volume prélevable est supérieur à un seuil de l'ordre de 30%. http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2010/08/cir_31709.pdf

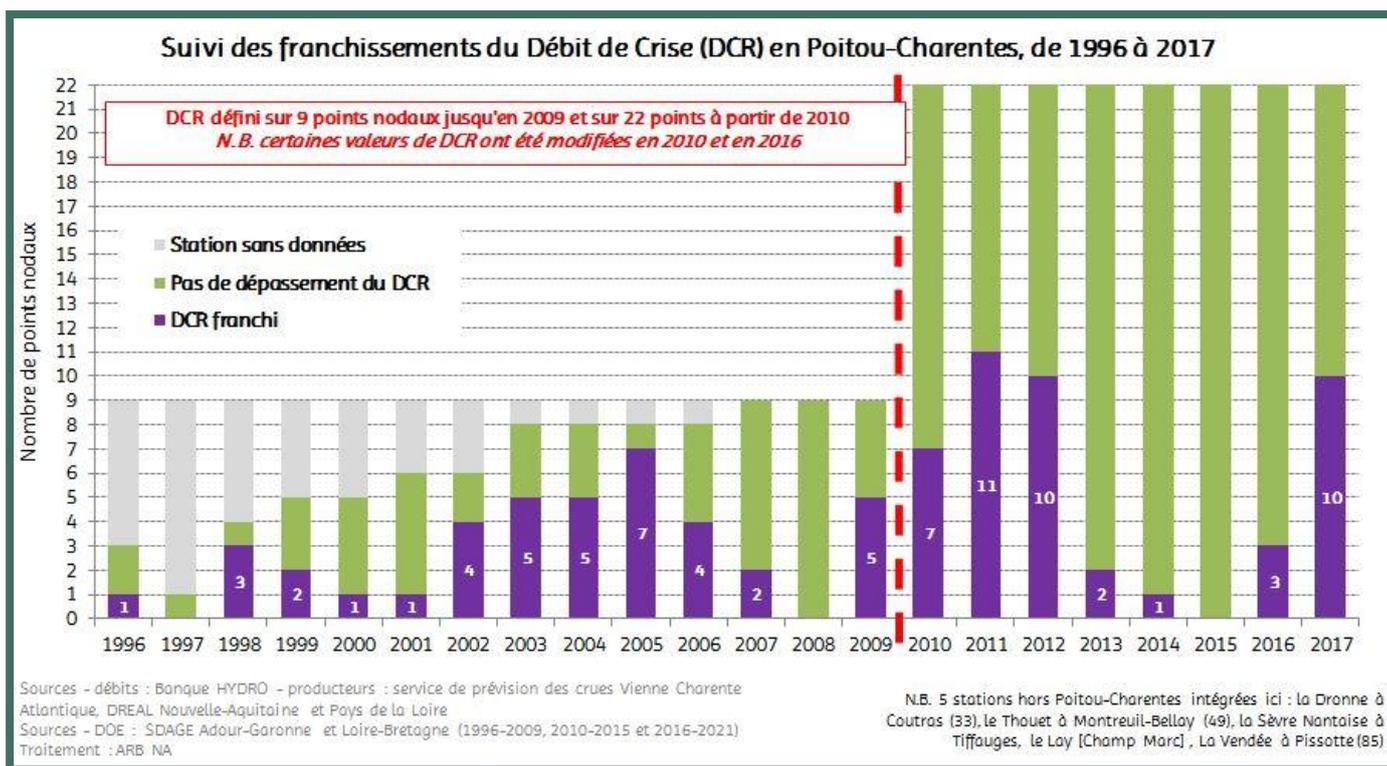
Les usages prioritaires pour la gestion de l'eau : l'alimentation en eau potable des populations, puis la préservation de la vie aquatique

Le Code de l'Environnement prévoit que, pour gérer la ressource en eau, la **priorité doit être donnée à la satisfaction des exigences de la santé, de la salubrité publique et de l'alimentation en eau potable, puis à la préservation de la vie aquatique et du libre écoulement des eaux** ; la satisfaction des usages économiques et de loisirs venant après dans la hiérarchie des usages visés par la gestion équilibrée.

Face à cette situation de déficit chronique, et pour parvenir à préserver les usages prioritaires que sont en premier lieu l'alimentation en eau potable puis la vie aquatique et le libre écoulement des eaux, **des mesures de restriction, voire d'interdiction de certains usages de l'eau (irrigation agricole en particulier) sont mises en œuvre chaque année** en Poitou-Charentes ; alors même que ces mesures ne devraient être envisagées que lors d'épisodes climatiques exceptionnellement secs (cf. définition du DOE précédemment).

D'autres valeurs-seuils, les **DCR (Débit de Crise)**, sont définis aux points nodaux afin de suivre, à l'échelle des bassins versants, l'efficacité des mesures de restrictions appliquées pour préserver les usages prioritaires. **Le DCR est la valeur de débit de référence en dessous duquel seuls les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.**

Par conséquent, il convient de ne pas franchir cette valeur seuil en appliquant toute mesure préalable, notamment de restriction des usages. Cet objectif a été défini dans les SDAGE 1996-2009 sur 9 stations et révisé en 2010 dans les SDAGE 2010-2015 sur 22 stations en Poitou-Charentes. Les nouveaux SDAGE 2016-2021, n'ont pas modifié ce nombre de stations.

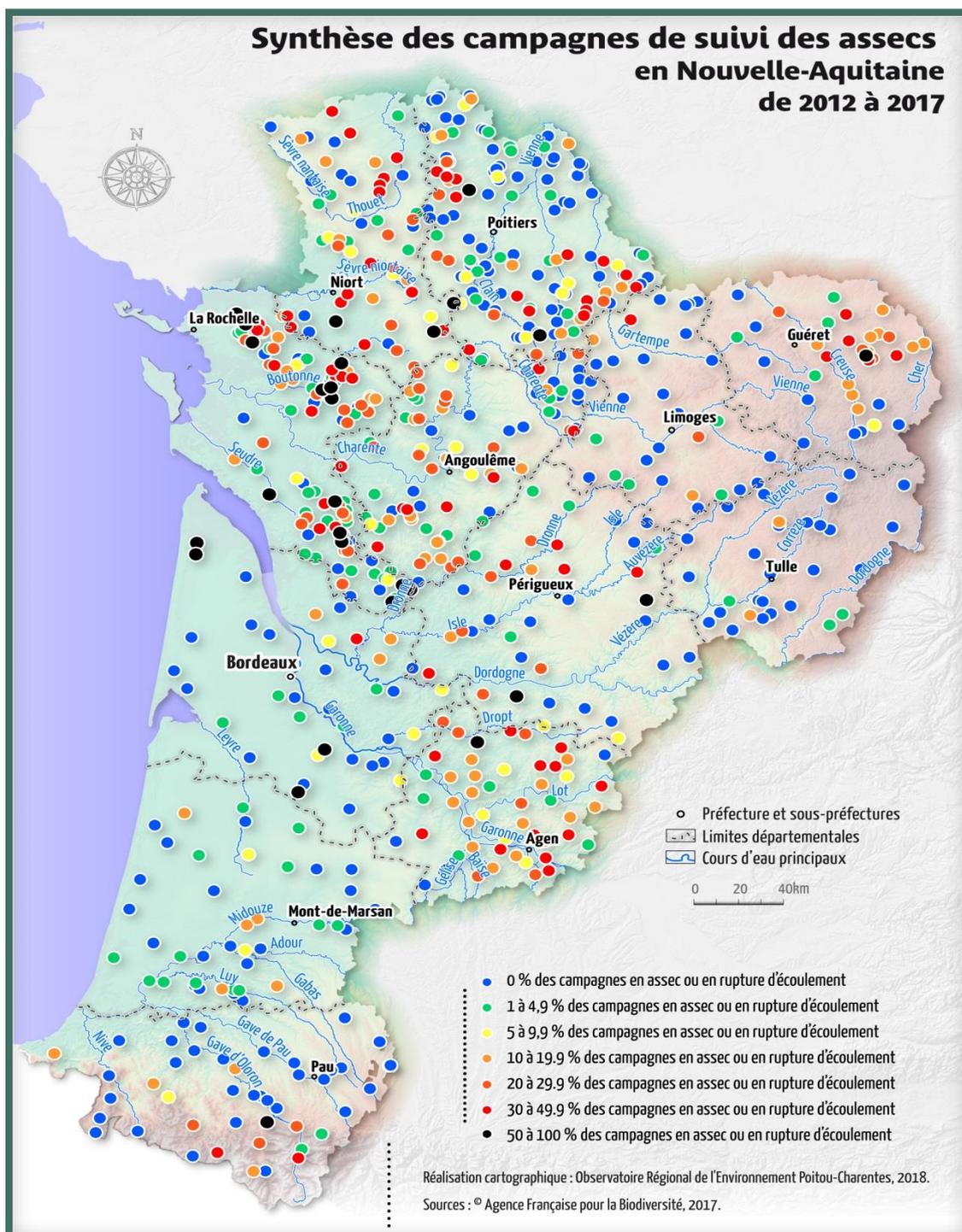


Le DCR est régulièrement franchi sur plusieurs bassins. C'est le cas pour dix points nodaux en 2017 sur la Sèvre Nantaise, le Thouet, le Clain, la Sèvre Niortaise, la Boutonne, la Charente (Jarnac, Vindelle, Beillant), le Né et la Dronne (Coutras).

Les valeurs de DOE et de DCR aux points nodaux ont été modifiées, pour partie, dans les SDAGE 2016-2021 approuvés fin 2015.

Si l'alimentation en eau potable des populations a pu être préservée ces dernières années, la survie des espèces dépendantes des milieux aquatiques a elle, été régulièrement mise en péril par la survenue d'assecs sur les cours d'eau du Poitou-Charentes (cf. résultats de l'Observatoire National des Etiages de L'Agence Française pour la Biodiversité, et suivis des linéaires de cours d'eau par les Fédérations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques).

Or, d'une part, lorsqu'un assec survient sur un cours d'eau, son impact dure plusieurs années, et d'autre part, certains secteurs de Poitou-Charentes ont connu des assecs récurrents au cours des dernières années.



Pour en savoir plus ...

www.eau-poitou-charentes.org

Consultez le site dédié à l'eau en Poitou-Charentes

> rubriques « Chiffres clés » et « Veille hydrologique »



IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE EN EAU

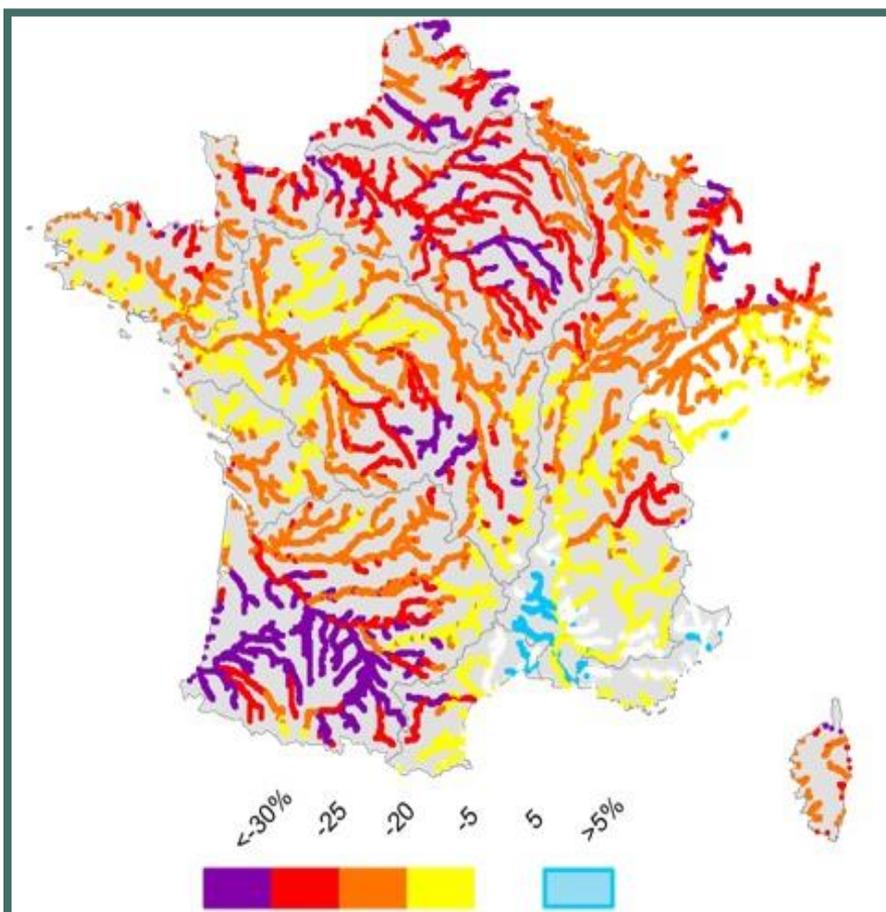


Les **changements climatiques** désignent une variation statistiquement significative de l'état moyen du climat ou de sa variabilité persistant pendant de longues périodes (*Source : Ministère de l'environnement*). Ces changements peuvent être dus à des **causes naturelles** (paramètres astronomiques, rayonnement solaire, etc.) ou **anthropiques**.

L'**effet de serre** est un phénomène naturel qui permet l'établissement de la vie sur Terre. Il se caractérise par un piégeage des rayonnements infrarouges émis par la Terre suite à l'absorption du rayonnement solaire. Ce rayonnement infrarouge piégé va ainsi permettre d'avoir une **température moyenne** sur la planète de 15°C contre -18°C si cet effet n'existait pas. **L'Homme** au travers de ses activités, et essentiellement de ses activités industrielles est venu **perturber** le climat de la Terre en émettant des **gaz à effet de serre** (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote, etc.). L'émission de ces gaz en grande quantité entraîne ce que l'on appelle aujourd'hui le **réchauffement climatique**.

Cet accroissement de températures (air et eau) a des conséquences plus ou moins directes sur l'environnement en général, et **un effet non négligeable notamment sur les ressources en eau**, que ce soit d'un point de vue quantitatif (thème développé dans les paragraphes qui suivent) mais aussi qualitatif : variation de la pluviométrie, de l'évapotranspiration, des débits des rivières, de la fréquence d'événements extrêmes (crues, étiages, canicules), acidification des océans, élévation du niveau de la mer, etc.

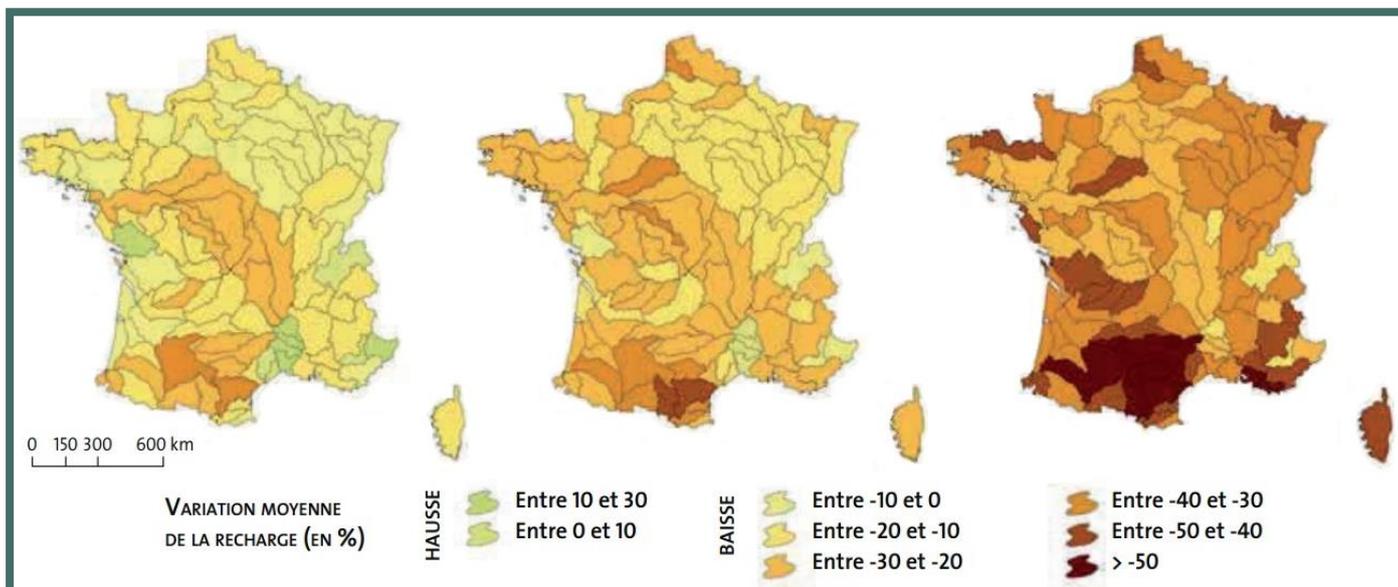
Des **prévisions** ont été réalisées à **l'horizon 2050** en France métropolitaine, afin d'évaluer les effets du changement climatique sur l'évolution quantitative des ressources d'eau douce. Les résultats sont plutôt alarmants, **le débit moyen annuel des cours d'eau français diminuerait de 20 à 30%**, avec une variabilité spatiale et saisonnière assez marquée (source : Florence Habets-CNRS).



Evolution des débits des rivières en France à l'horizon 2050
Figure adaptée de Habets et al., HESS 2014

Le **niveau moyen des nappes souterraines** risque lui aussi d'être **fortement impacté** par la baisse des précipitations et l'augmentation de l'évaporation (source : Explore 2070 – BRGM, 2012).

Des constats à peu près similaires ont été établis par le Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique (AcclimaTerra), dans le dernier rapport : « *Régionalement, le changement climatique se traduit par une élévation de la température de l'air, une variabilité de la pluviométrie annuelle et par une augmentation globale de l'évapo-transpiration. [...] Pour les eaux de surface, si les multiples cours d'eaux de la région présentent des différences très prononcées, une diminution de leur disponibilité est prévisible dans les prochaines décennies, accompagnée de transformations des cycles hydrologiques. La disponibilité de l'eau souterraine peut évoluer du fait d'une variation des conditions hydrologiques. [...] Sur les aquifères libres de Poitou-Charentes déjà fortement sollicités pour l'agriculture irriguée, les*



Variation de la recharge entre temps présent (1960–1990) et temps futur (2045–2065). Écart minimal, moyen et maximal de la recharge temps futur/temps présent. Projet Explore 2070. BRGM, 2012.

variations piézométriques sont largement influencées par la pluviométrie et les températures marquent une tendance à la hausse. » (Source : AcclimaTerra, Le Treut. Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires, 2018).

Ce **manque d'eau** (avec une baisse de la qualité) va avoir pour **conséquence d'accentuer les conflits et problématiques** entre les différents usagers de la ressource. Les **besoins résidentiels** vont croître avec l'augmentation de la population. Les **activités économiques** (agriculture, production d'électricité, etc.) risquent de solliciter encore davantage la ressource afin

de répondre à la demande. Et la **conservation des milieux** (biodiversité des cours d'eau, des milieux marins, etc.) ne devra pas être laissée pour compte. Le Poitou-Charentes ne sera **pas épargné...** sur ce territoire agricole, porté vers les grandes cultures (céréales, oléagineux), les demandes en eau risquent d'être encore plus importantes qu'à l'heure actuelle. Ces sollicitations aggraveront alors le **déficit hydrique** déjà bien présent pendant la période d'étiage. **L'adaptation au changement climatique** est devenue ces dernières années une réelle **nécessité**. Dans le domaine de la gestion de la ressource en eau, sa prise en compte s'inscrit dorénavant dans les **SDAGE** (2016–2021) notamment.

Pour en savoir plus ...

www.developpement-durable.gouv.fr

Consultez la rubrique « Effet de serre et changement climatique »

www.acclimaterra.fr

Consultez le site du Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique (AcclimaTerra)

www.eau-poitou-charentes.org

Consultez la rubrique « Eau et changement climatique »

<http://sigespoc.brgm.fr>

Consultez la rubrique « Les risques > L'impact du réchauffement climatique »

www.fleuve-charente.net

Consultez la rubrique « Les impacts du changement climatique - Charente 2050 »



ETAT DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES



La pluviométrie

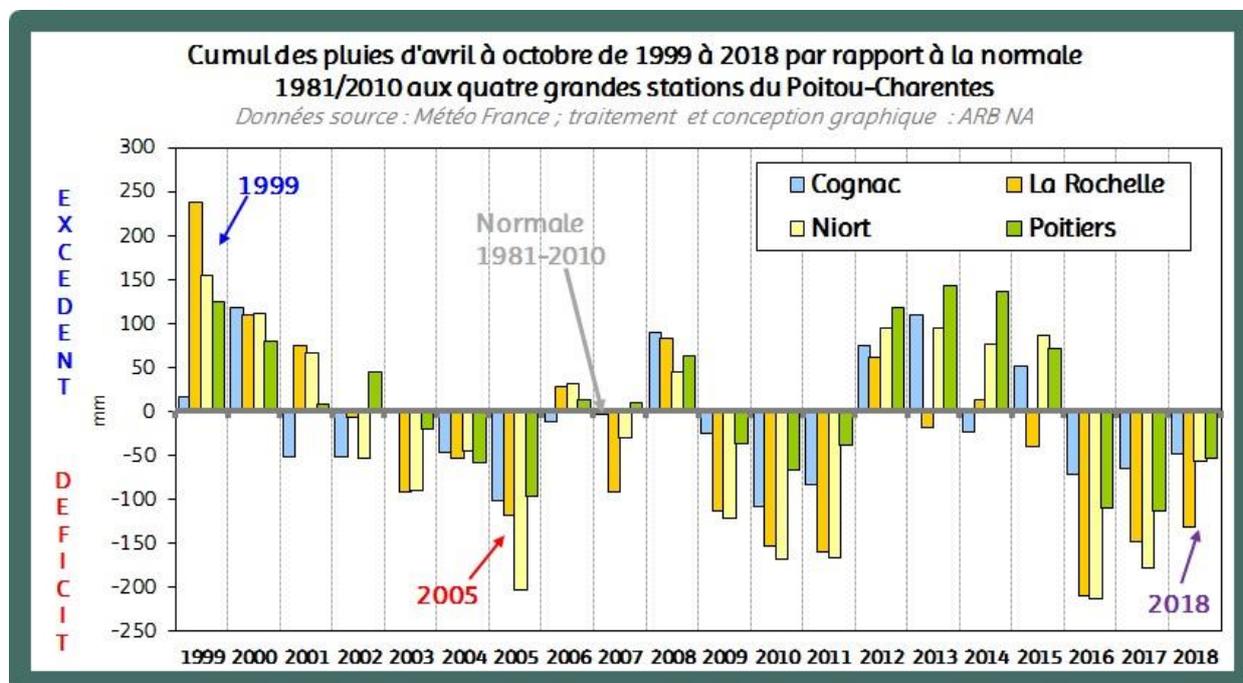
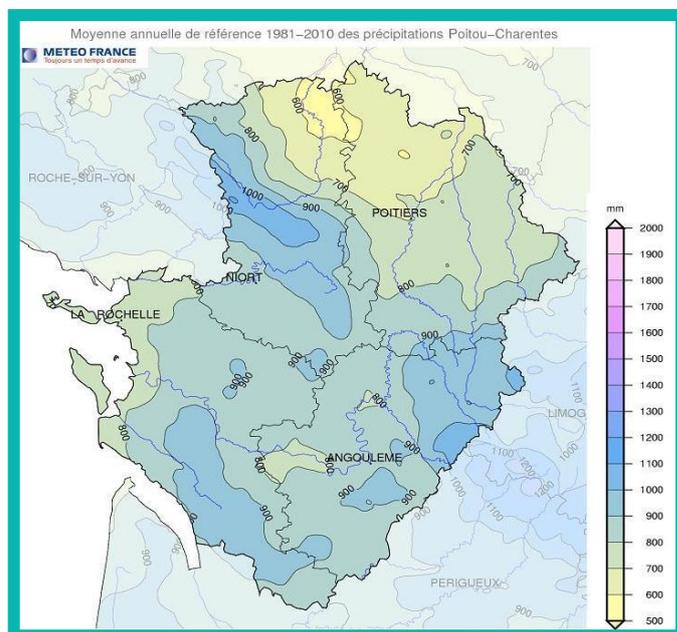
Source : Météo France

● Comparaisons historiques

Les précipitations moyennes en Poitou-Charentes sont **légèrement supérieures** à la moyenne nationale. Le territoire est marqué par des **années hydrologiques¹ très variables ces dernières années**. On notera les bilans pluviométriques **exceptionnels de 1999 et 2005, respectivement excédentaire et déficitaire**. Sur les vingt dernières années, il semble se dégager des cycles de 3-4 ans alternant situation déficitaire et situation excédentaire.

Par contre les bilans hydriques semblent relativement homogènes (si une station montre un bilan excédentaire par rapport à la normale, les autres aussi dans la majorité des cas). Cependant certaines disparités sont observées, au niveau des écarts à la normale.

Pour la période d'avril à octobre 2018, le niveau de précipitations est inférieur aux normales pour les 4 grandes stations pluviométriques de Poitou-Charentes. Le bilan hydrique est déficitaire, en particulier pour La Rochelle dont le rapport à la normale est de -131,3 mm, tandis qu'il est de l'ordre de -50 mm environ pour les trois autres stations de Niort (-56,9 mm), Poitiers (-52,9 mm) et Cognac (-47,9 mm).



Les mois d'août et de septembre 2018 ont été particulièrement secs, les cumuls de pluies affichent des déficits respectifs d'environ -45% et -80% par rapport aux normales sur les quatre stations. Cette période printemps/été 2018 semble se situer dans un cycle déficitaire, après celles de 2016 et 2017, où les pluies avaient été encore moins abondantes.

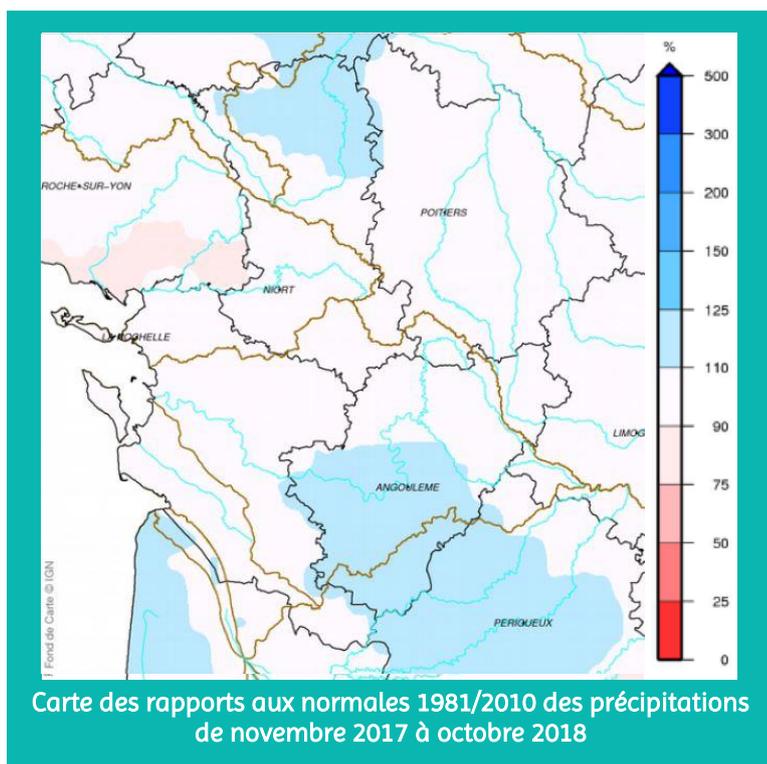
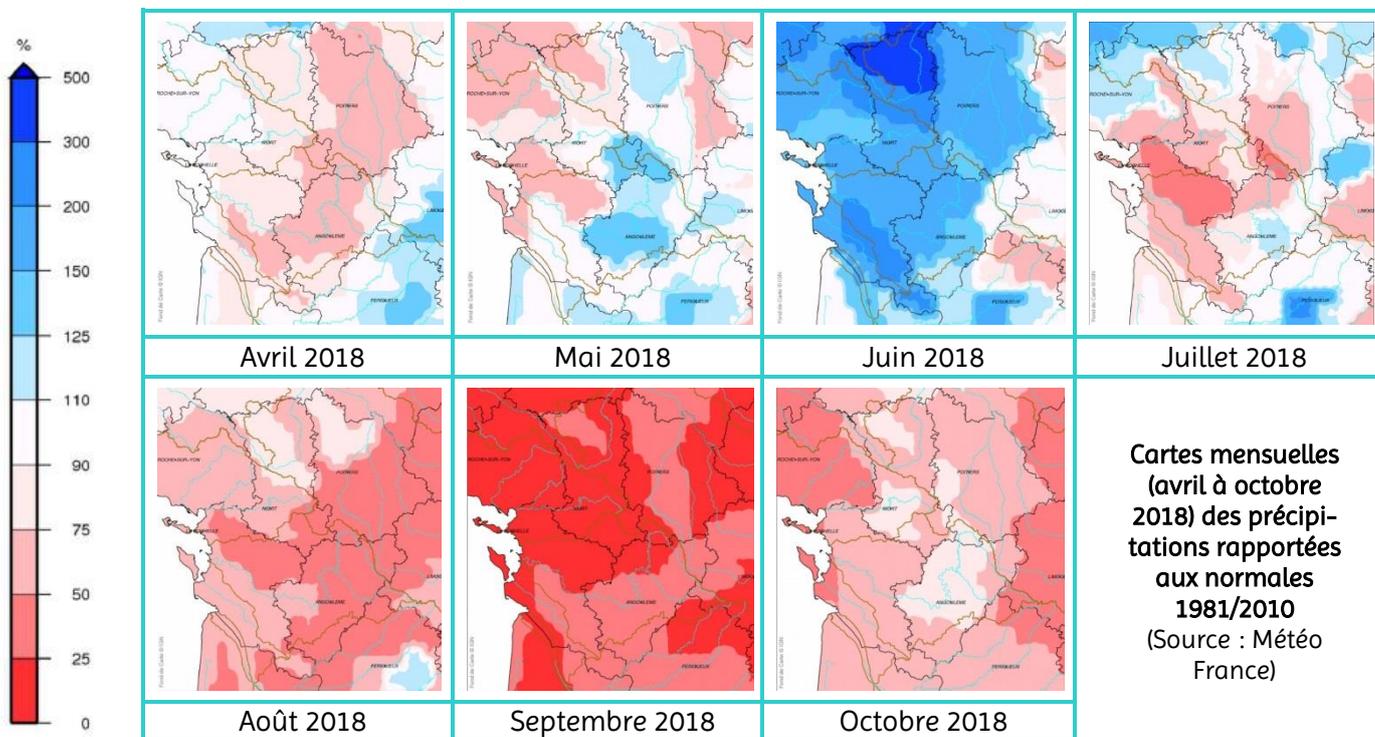
¹ *année hydrologique* : période de douze mois qui débute après le mois habituel des plus basses eaux, ou le mois à partir duquel les nappes commencent à se recharger, ici considérée de novembre à octobre.



● **Les précipitations pendant la période d'étiage**

Les cumuls de pluies

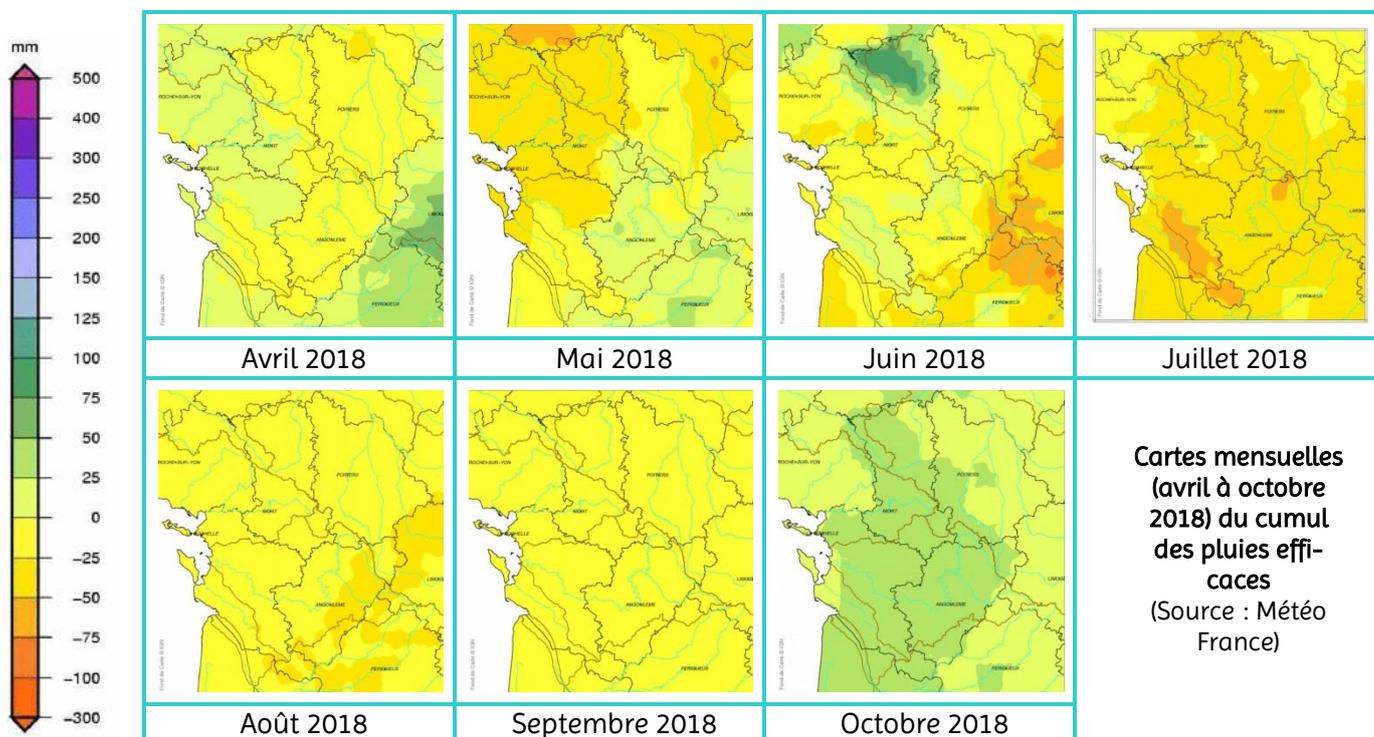
A l'échelle du Poitou-Charentes, **une situation contrastée est observée d'avril à octobre 2018**. Le mois d'avril présente un **déficit global** par rapport aux moyennes de saison, plus ou moins marqué selon les secteurs. En **mai**, les pluies sont tombées essentiellement sous forme d'averses orageuses, occasionnant de fortes disparités locales. Sur l'ensemble de la période, seul le **mois de juin** est marqué par des **pluies nettement supérieures aux normales sur l'ensemble du territoire** (juin 2018 constitue le 4^{ème} de mois de juin le plus arrosé depuis 1959). En **juillet**, les pluies sont plutôt inférieures aux normales, hormis certains secteurs. Par la suite, **d'août à octobre**, les **précipitations sont plutôt rares** et les **cumuls mensuels sont largement inférieurs aux normales**, notamment en septembre (déficits de -60 à -80%).



Au final, durant **l'année hydrologique** (novembre 2017- octobre 2018), la Vienne et le littoral ont été moins arrosés (entre 700 et 800 mm) que le Sud du territoire où les cumuls sont de l'ordre de 900-1000 mm. Dans les Deux-Sèvres, ils varient de 750 à 950 mm. Ces **cumuls de pluies sont relativement conformes aux normales, à plus ou moins 10 % près** ; les fréquents excès pluviométriques de décembre 2017 à juillet 2018 compensent les déficits de novembre 2017 et d'août à octobre 2018.

Les pluies efficaces¹

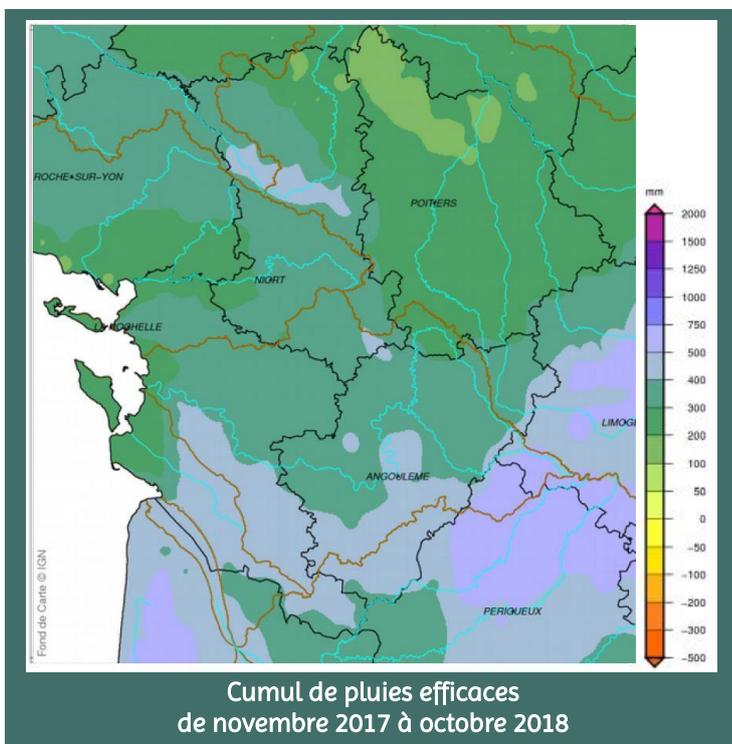
Les pluies ont rarement été efficaces d'avril à septembre 2018, ce qui est classique sur cette période (notamment en été) où les températures élevées et l'ensoleillement favorisent l'évaporation. Celle-ci diminue généralement en automne, du fait de températures plus fraîches et de moindres besoins en eau de la végétation. Ainsi, même si les précipitations ont été plutôt faibles pour la saison en octobre 2018, elles ont tout de même été efficaces (valeurs positives), mais les cumuls restent peu élevés (20 à 45 mm).



Cartes mensuelles (avril à octobre 2018) du cumul des pluies efficaces (Source : Météo France)

De novembre 2017 à octobre 2018, les cumuls de pluies efficaces s'échelonnent entre 200 et 300 mm du département de la Vienne au Nord-Est des Deux-Sèvres, et sur le littoral ; de 300 à 400 mm ailleurs avec un maximum de 440 mm au Sud.

Les conditions climatiques ont donc été plutôt favorables à l'infiltration des eaux vers les nappes souterraines, notamment en fin d'hiver 2017-2018.



Cumul de pluies efficaces de novembre 2017 à octobre 2018

¹ **Pluies efficaces** : elles sont égales à la différence entre les précipitations totales et l'évapotranspiration réelle et représentent la quantité d'eau fournie par les précipitations, qui reste disponible à la surface du sol. Cette eau est répartie, au niveau du sol, en deux fractions : l'écoulement superficiel et l'infiltration.

Pour en savoir plus ...

www.meteofrance.com

Consultez le suivi hydrologique mensuel national de Météo France, disponible dans la rubrique Climat



Evolution de l'état des ressources en eau (aqui-fères, barrages-réservoirs, cours d'eau)



● Etat des eaux souterraines

Sources : Réseau piézométrique Poitou-Charentes, Région Nouvelle-Aquitaine et Département de la Vendée

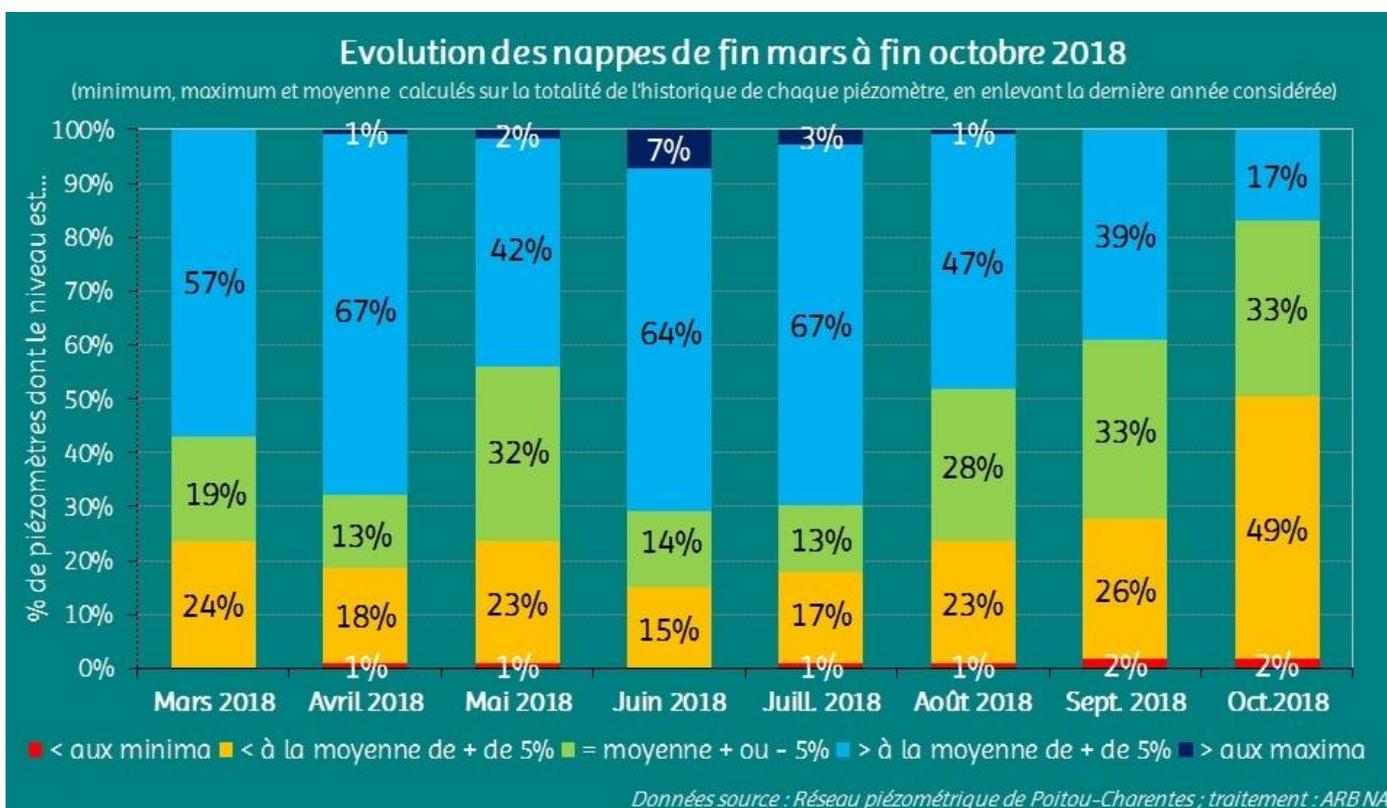
Secteur Poitou-Charentes

Fin mars 2018, la situation des nappes était plutôt favorable en Poitou-Charentes, avec environ 75% de stations présentant un niveau proche ou supérieur à leur moyenne interannuelle¹. Par la suite, cette situation se maintient dans l'ensemble d'avril à juillet, la proportion de stations avec un niveau inférieur à la moyenne ne dépassant que rarement 20%.

Du fait des faibles précipitations, la situation se dégrade à partir du mois d'août, l'effet bénéfique des

fortes pluies de juin, encore ressenti en juillet, semble s'estomper.

Cette dégradation perdure en septembre-octobre, en lien avec les fortes chaleurs et les faibles précipitations. Ainsi, à fin octobre, environ la moitié des piézomètres indiquent alors un niveau inférieur à la moyenne.



¹ la moyenne interannuelle est calculée d'après un historique de mesures qui est propre à chaque piézomètre et fonction de l'année de sa mise en service (le plus souvent postérieure à la mise en place de l'irrigation).

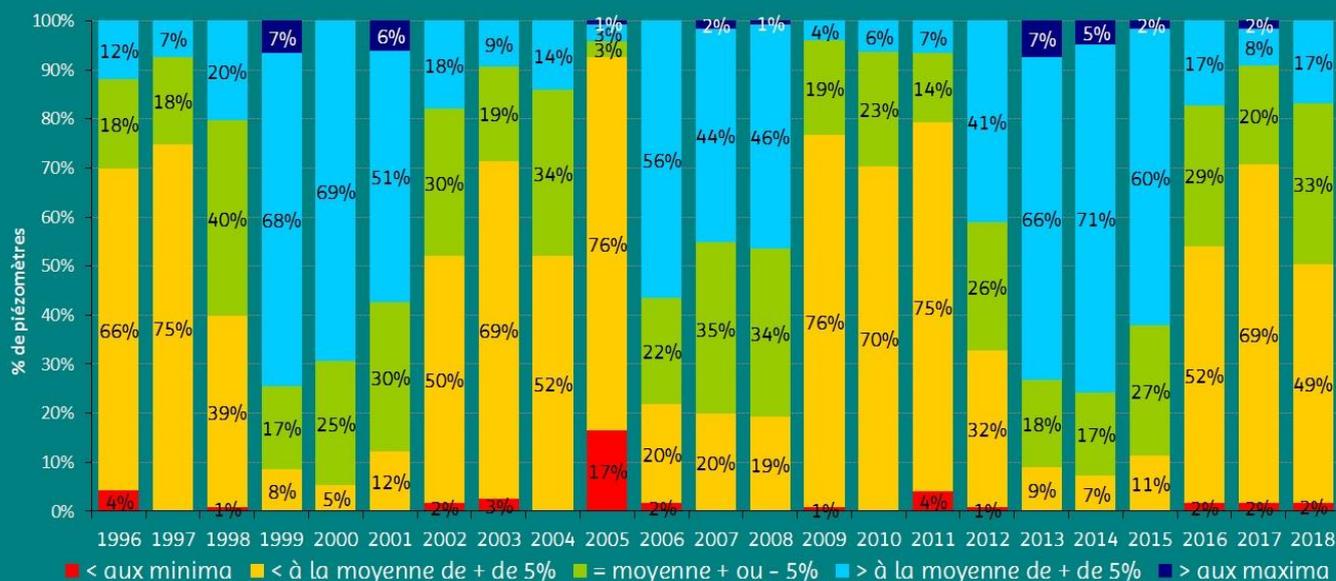
Au 31 octobre 2018, 57 piézomètres présentent un niveau inférieur à leur moyenne interannuelle, soit environ 50% du parc tous types de nappes confondus (contre 28% fin septembre). 50% des piézomètres indiquent un niveau proche ou supérieur à la moyenne (contre 72% fin septembre), dont 33% proches de la moyenne.

Pour les nappes libres, 42% des piézomètres présentent un niveau proche ou supérieur à leur moyenne (71% fin septembre) ; tandis que 58 % ont un niveau inférieur à leur moyenne.

Pour les nappes captives, 69% sont proches à supérieurs à la moyenne (75% fin septembre) et 31% présentent un niveau inférieur à leur moyenne.

Situation des nappes au 31 octobre de 1996 à 2018, en Poitou-Charentes

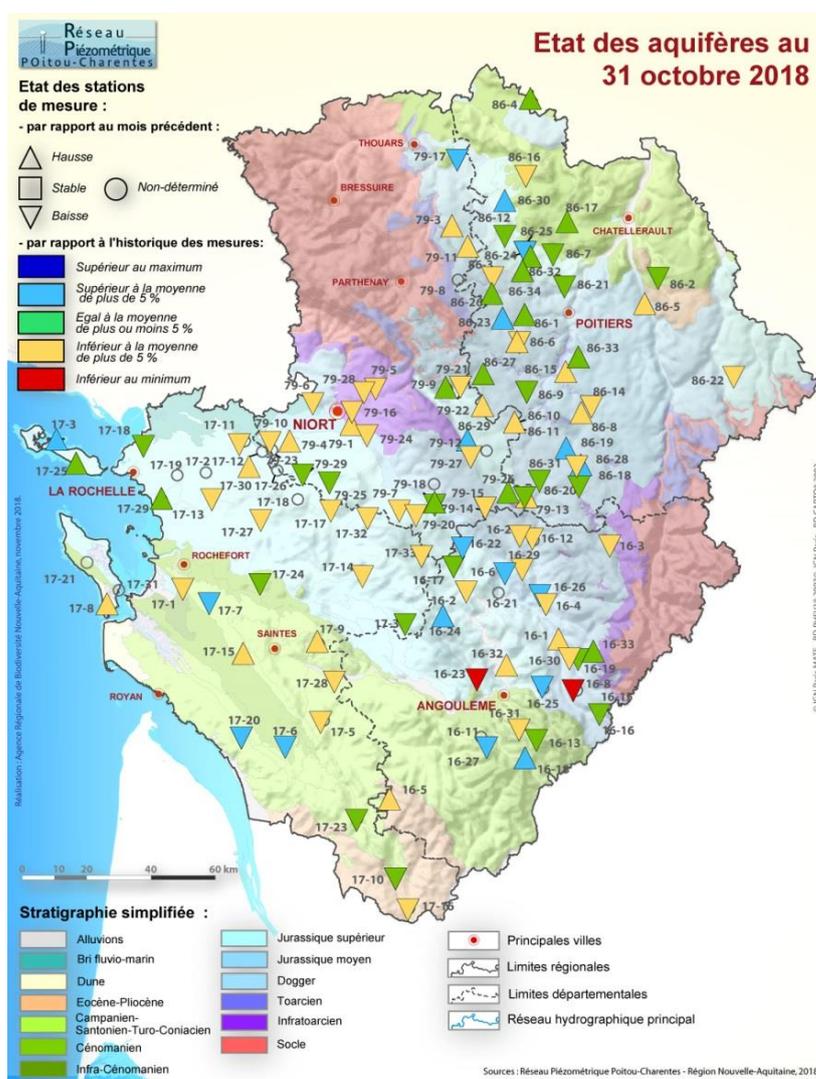
(minimum, maximum et moyenne calculés sur la totalité de l'historique de chaque piézomètre, en enlevant la dernière année considérée)



Données source : Réseau Piézométrique Poitou-Charentes - Traitement : ARB NA

Avec environ la moitié des piézomètres ayant un niveau inférieur à la moyenne au 31 octobre, la situation de 2018 se situe au 12^{ème} rang des situations les plus favorables de ces vingt-trois dernières années, elle est comparable à celle observée en 2004 à la même période.

D'autre part, fin octobre, encore 71 piézomètres présentent une baisse par rapport au mois précédent et seuls 42 indiquent une hausse (à titre de comparaison, ces chiffres s'élevaient respectivement à 92 en baisse et 23 en hausse, fin septembre par rapport à fin août 2018). La recharge des nappes tarde à s'enclencher.



Pour en savoir plus ...

www.piezo-poitou-charentes.org

Consultez le site du réseau piézométrique Poitou-Charentes

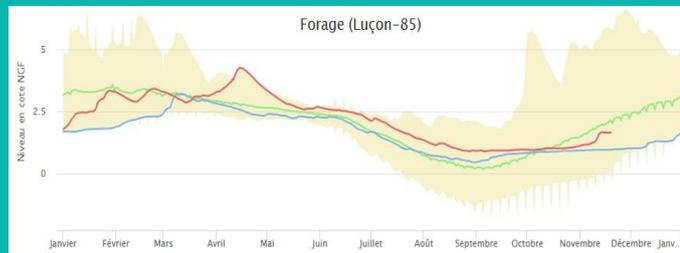


Secteur Sud Vendée Marais Poitevin

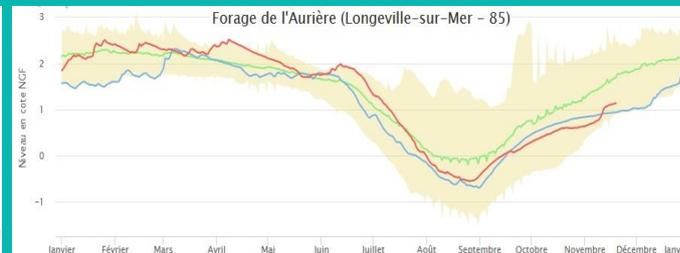
Est présenté ci-après le suivi les niveaux d'eau souterraine, depuis janvier 2018, dans les trois nappes du Sud-Vendée, aux indicateurs de référence retenus pour le suivi et la gestion en 2018.



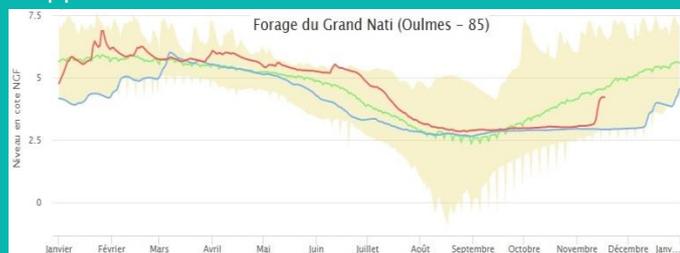
Nappe Lay-Est



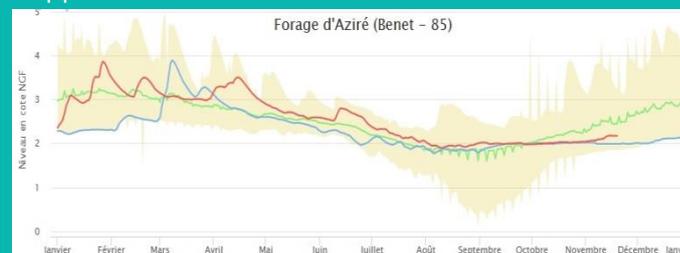
Nappe Lay-Ouest



Nappe des Autises

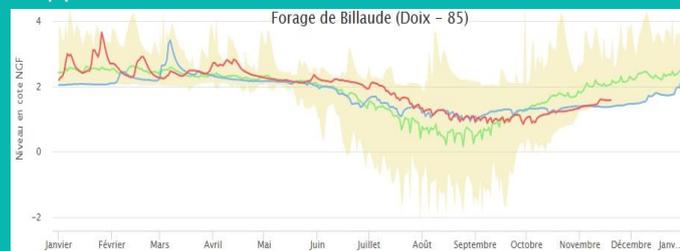


Nappe des Autises

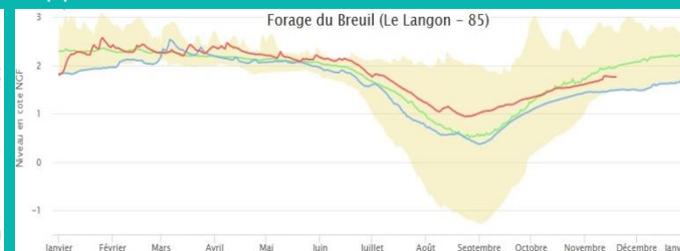


○ Niveau 2018
 ◇ Niveau 2017
 □ Niveaux moyens entre 1985 et 2017
 Enveloppe des niveaux mini et maxi entre 1985 et 2017

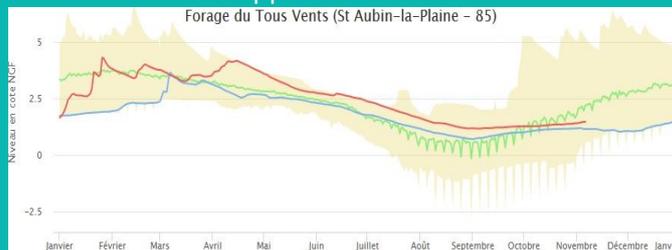
Nappe Vendée-Est



Nappe Vendée-Centre



Nappe Vendée-Ouest



Source : Observatoire Départemental de la Vendée



Pour en savoir plus ...

<https://observatoire.vendee.fr>

Pour suivre les ressources en eau du secteur Sud Vendée du Marais Poitevin, consultez le site de l'Observatoire du département de la Vendée (rubrique : Environnement > Bulletin)



● **Principaux barrages : recharge et volumes disponibles**

Sources : Société Publique Locale (SPL) des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard, EPTB Charente

Le **barrage de la Touche Poupard**, situé en amont de la Sèvre Niortaise sur le Chambon, assure plusieurs usages :

- réserve en eau potable (7 Mm³/an) ;
- débit réservé et soutien d'étiage (5 Mm³/an) ;
- irrigation (3 Mm³/an).

Il était **intégralement rempli à la veille de la période d'étiage** (début avril 2018). Les volumes stockés ont commencé à baisser en juillet, en lien avec les conditions climatiques plus sèches et l'intensification des prélèvements pour les différents usages. **Début novembre 2018, il est rempli à 44%**.

Le **barrage du Cébron**, situé en amont du Thouet, assure les mêmes usages que celui de la Touche Poupard et sensiblement dans les mêmes proportions. Il était lui aussi **intégralement rempli début avril**, cependant les 1^{ères} baisses (légères) sont intervenues dès le printemps mais celles-ci ont été pratiquement compensées par une hausse en juin, suite aux fortes pluies. Les volumes stockés n'ont ensuite cessé de diminuer, **jusqu'à atteindre un taux de remplissage de 54% début novembre 2018**.



Cébron – 11 Mm³



Touche Poupard - 15 Mm³



Lavaud - 10 Mm³

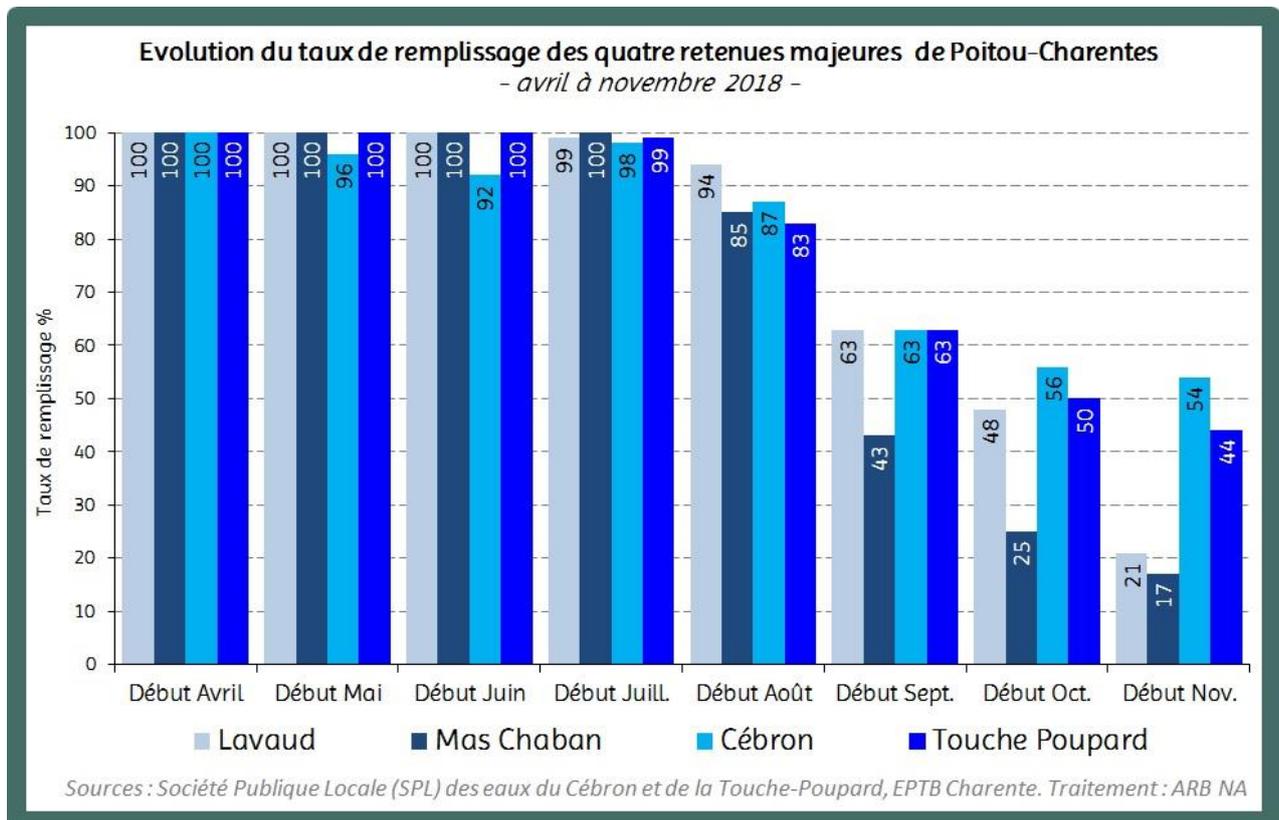


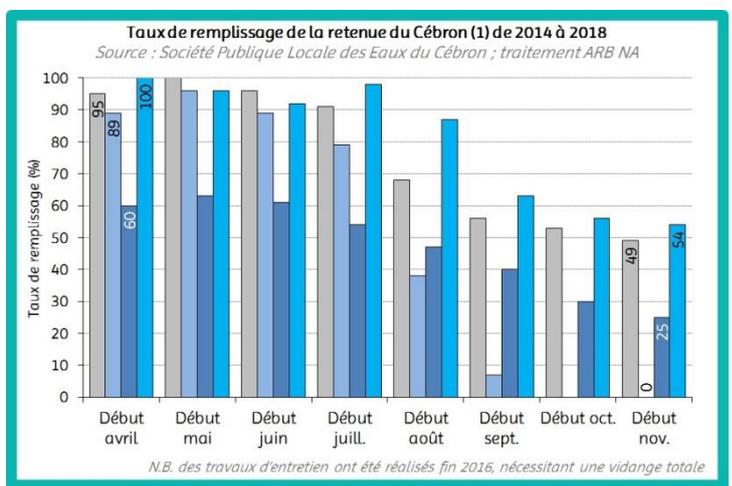
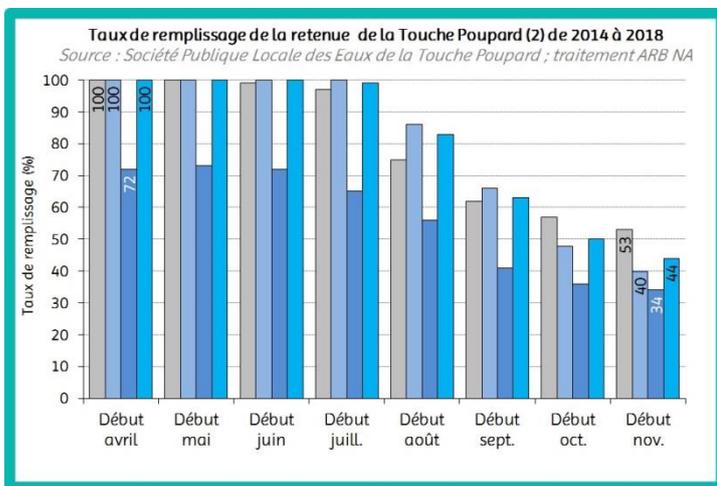
Mas Chaban - 12 Mm³

Source : Google Earth

Les **barrages de Mas Chaban et Lavaud**, situés en amont de la Charente, assurent un soutien d'étiage et constituent une source d'approvisionnement pour l'irrigation.

Ils étaient tous deux **intégralement remplis également début avril**. Comme sur la Touche Poupard, les volumes stockés ont commencé à baisser en juillet. Les taux de remplissage diminuent ensuite jusqu'à atteindre **17% début novembre pour Mas Chaban, 21% pour Lavaud**.



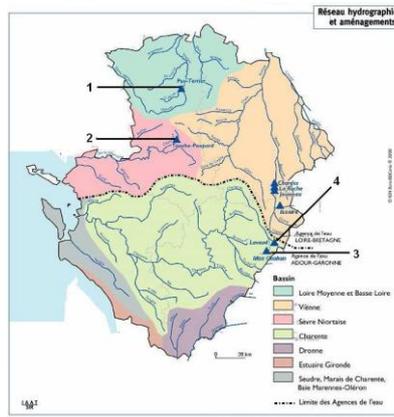


■ 2015 ■ 2016 ■ 2017 ■ 2018

En les Deux-Sèvres

Contrairement à l'année dernière, les deux barrages de la Touche Poupard et du Cébron étaient intégralement remplis début avril. Les volumes stockés ont diminué progressivement à partir du mois de juillet, jusqu'à atteindre des **taux de remplissage plutôt supérieurs à ceux des années passées début novembre** :

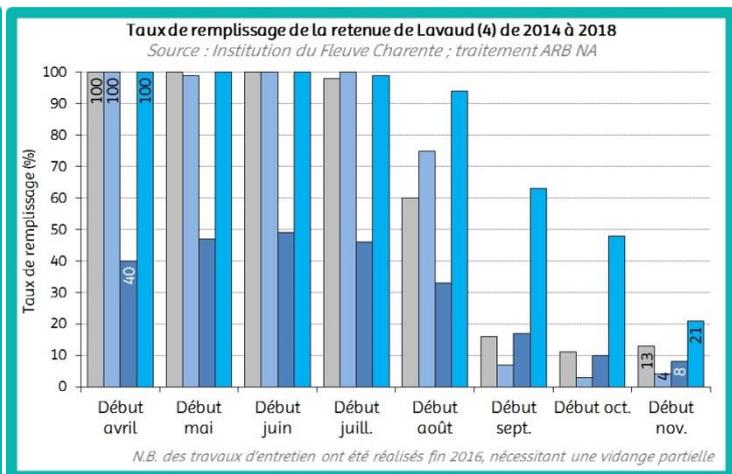
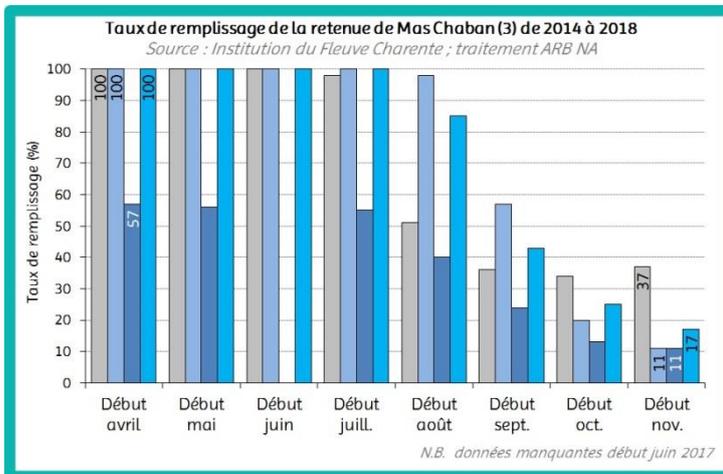
- 44% pour la Touche Poupard
- 54% pour le Cébron.



En Charente

Contrairement à 2017, les deux barrages de Mas Chaban et de Lavaud étaient intégralement remplis début avril 2018. Les volumes stockés ont diminué progressivement à partir du mois de juillet, jusqu'à atteindre des **taux de remplissage plutôt supérieurs à ceux des années passées début novembre** :

- 17% pour Mas Chaban
- 21% pour Lavaud



■ 2015 ■ 2016 ■ 2017 ■ 2018

En conclusion : les précipitations hivernales ont permis le **remplissage intégral des barrages-réservoirs avant la période d'étiage 2018**. Les différents usages associés ont sollicité les ressources stockées à partir du mois de juillet. Même si les besoins ont été importants cette année jusqu'en fin d'été, en raison des faibles précipitations, **les taux de remplissage relevés début novembre sont plutôt supérieurs à ceux des années passées à la même période**.

Pour en savoir plus ...

www.fleuve-charente.net

Suivez le remplissage des retenues en Charente sur le site de l'EPTB Charente

<http://spl-cebron.fr/>

Informations sur le barrage du Cébron sur le site de la SPL



● Hydrologie : évolution des débits et des écoulements

Sources : Banque hydrologique, services de prévision des crues Vienne Charente Atlantique, DREAL Nouvelle-Aquitaine et DREAL Pays de la Loire.

Evolution des débits des cours d'eau

En lien avec l'évolution des pluies, les débits moyens mensuels enregistrés au printemps ont été plutôt supérieurs aux normales saisonnières, dans l'ensemble, sauf en mai. Les débits élevés du mois d'avril s'expliquent du fait de fortes valeurs en début de mois, suite aux importantes précipitations reçues en mars (notamment en fin de mois), tandis qu'ensuite la tendance générale est à la baisse. En juin, les débits sont nettement supérieurs aux moyennes, en lien avec les pluies intenses reçues ce mois-ci, dont l'effet se fait aussi ressentir en juillet.

La baisse naturelle des débits a été particulièrement marquée cette année en fin d'été, en raison des faibles précipitations. Cette situation climatique perdurant à l'automne, toutes les stations principales du Poitou-Charentes affichent des débits moyens mensuels inférieurs aux moyennes interannuelles en octobre, avec de très faibles valeurs pour certaines. Les débits moyens mensuels représentent alors moins de 20% de la moyenne interannuelle sur certains cours d'eau comme le Thouaret, l'Argenton, le Thouet, le Lay, l'Autise, la Sèvre Nantaise, la Tude ainsi que la Tardoire.

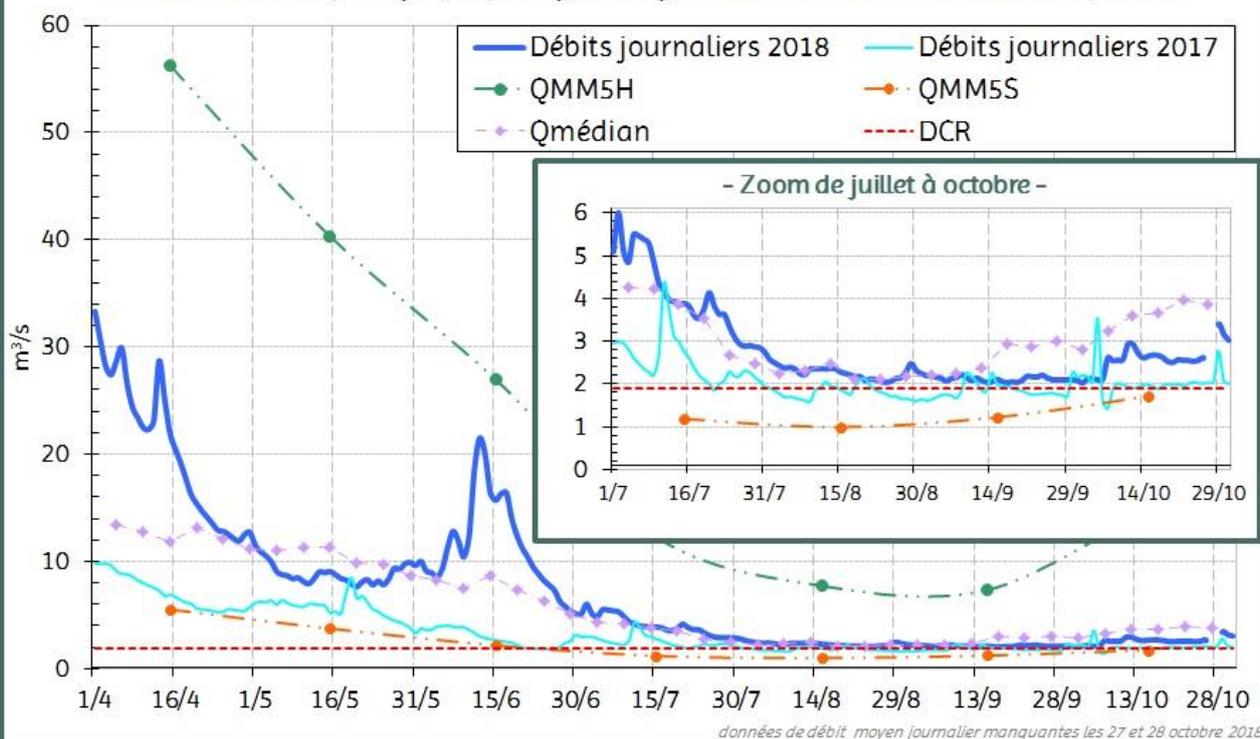
Bassin / secteur	Cours d'eau	Localisation de la station de suivi	Rapport entre le débit moyen mensuel 2018 et le débit moyen mensuel interannuel						
			Avril 2018	Mai 2018	Juin 2018	Juill. 2018	Août 2018	Sept. 2018	Oct. 2018
Vienne amont	Vienne	Étagnac [Chatenet] (16)	113%	98%	125%	77%	93%	62%	47% *
Vienne aval	Vienne	Lussac-les-Châteaux (86)	119%	101%	147%	82%	86%	54%	47%
	Vienne	Ingrandes (86)	99%	84%	131%	68%	70%	48%	47%
	Veude	Lémeré (37)	83%	58%	183%	102%	72%	69%	49%
Gartempe	Gartempe	Vicq-sur-Gartempe (86)	121%	76%	117%	106%	54%	57%	39%
Creuse	Creuse	Leugny (86)	102%	77%	119%	75%	48%	37%	27%
Clain	Vonne	Cloué (86)	107%	54%	144% *	69%	63%	55%	24%
	Boivre	Vouneuil-sous-Biard (86)	108%	76%	98%	63%	58%	58%	50%
	Clain	Poitiers [Pont Neuf] (86)	119%	74%	124%	80%	69%	65%	54% *
	Clain	Dissay (86)	92%	66%	113%	79%	60%	51%	43%
Thouet	Thouaret	Luzay (79)	143%	38%	1108%	306%	80%	25%	8%
	Argenton	Massais (79)	206%	50%	855%	210%	57%	38%	12%
	Dive du Nord	Pouançay (86)	99%	58%	210%	99%	62%	70%	56%
	Thouet	Montreuil-Bellay [Saint-Eloi] (49)	167%	40%	457% *	169%	62%	45%	16%
Sèvre Niortaise et Marais Poitevin	Lay	Mareuil-sur-Lay-Dissais (85)	286%	89%	433%	92%	72%	44%	11%
	Autise	Saint-Hilaire-des-Loges (85)	180% *	94%	161%	71%	31%	6%	2%
	Sèvre Niortaise	Azay-le-Brûlé [Pont de Ricou] (79)	123%	74%	157%	95%	77%	78%	49%
	Sèvre Niortaise	Niort [La Tiffardière (totale 2)] (79)	127%	90%	173%	90%	67%	56%	36%
Vendée	Vendée	Pissotte [Pont de Crochet] (85)	243%	61%	411%	50%	69% *	62%	21%
Sèvre Nantaise	Sèvre Nantaise	Saint-Mesmin [La Branle] (85)	195%	83%	330%	119%	65%	36%	15%
	Sèvre Nantaise	Tiffauges [La Moulinette] (85)	199%	72%	348%	154%	61%	45%	19%
Dronne	Lizonne	St-Séverin [Le Marchais] (16)	135%	89%	184%	114%	78%	68% *	50% *
	Dronne	Bonnes (16)	132%	99%	171%	113%	74%	65% *	43% *
	Tude	Méillac [Pont de Corps] (16)	160%	67%	219%	135%	38%	9% *	5%
	Dronne	Coutras [Coutras aval] (33)	151%	102%	198%	125%	85%	73% *	48%
Charente amont	Bonnieure	St-Ciers-sur-Bonnieure [Villebette] (16)	102%	52%	99%	92%	63%	35%	33%
	Tardoire	Montbron [Moulin de Lavaud] (16)	112%	80%	135%	82%	43%	25%	18%
	Touvre	Gond-Pontouvre [Foulpouvre] (16)	124%	112%	123%	122%	102%	92%	76%
	Charente	Vindelle [La Côte] (16)	104%	60%	152%	107%	100%	87%	42%
Charente moyenne	Charente	Jarnac [Mainxe] (16)	150%	93%	185%	150%	109%	80%	53%
Charente aval	Né	Salles-d'Angles [Les Perceptiers] (16)	103%	76%	347%	210%	83%	35%	27%
	Seugne	St-Seurin-de-Palenne [La Lijardière] (17)	147%	86%	371%	173%	112%	95%	57%
	Charente	Chaniers [Beillant] (17)	179%	106%	196%	150%	122%	101%	78%
	Boutonne	St-Séverin-sur-Boutonne [Moulin de Châtre] (17)	177%	104%	272%	171%	118%	82%	37%
Seudre	Seudre	St-André-de-Lidon [Pont de Saint-Ré] (17)	199%	99%	343%	208%	135%	114%	63%

ND = Non déterminé point nodal
 100% * calculs à partir de données non validées sur la banque HYDRO et/ou données de débit journalier manquantes
 source : Banque HYDRO - producteurs SPC Vienne Charente Atlantique ; DREAL Pays de la Loire, Limousin et Aquitaine / Traitement : ARB NA

Tableau récapitulatif des débits moyens mensuels (2018), interannuels et rapport (%) entre les deux d'avril à octobre

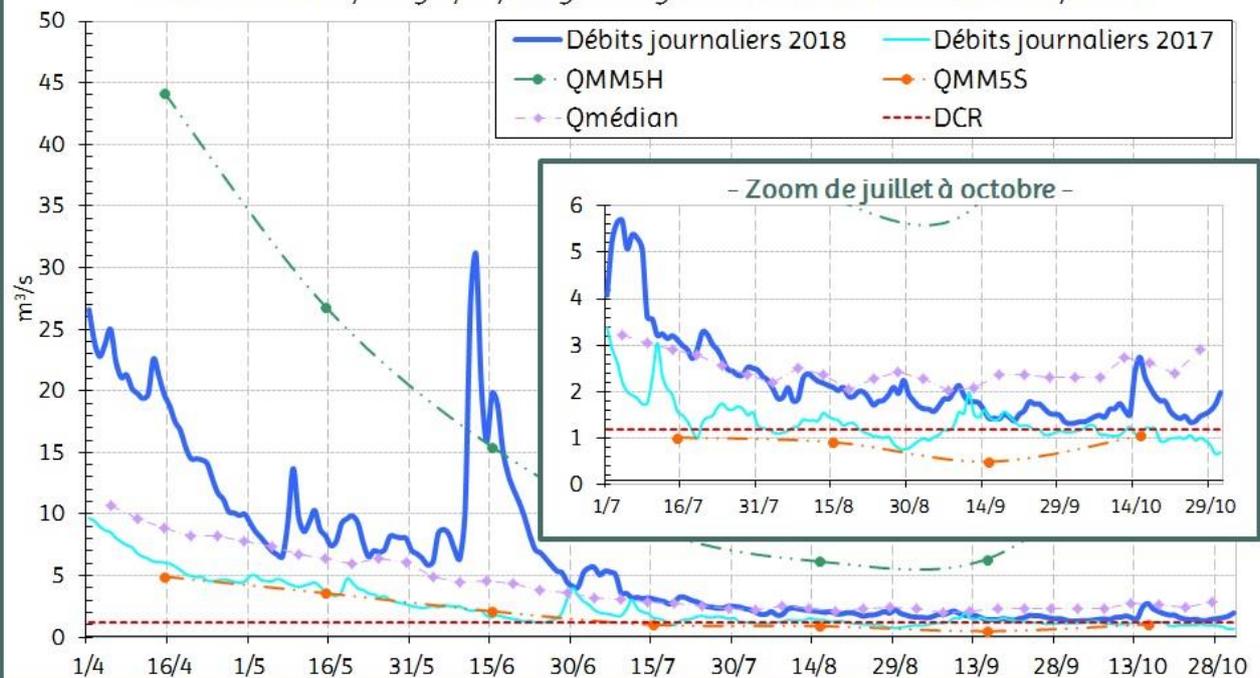
Débits du Clain à Poitiers d'avril à octobre - station L2341630

Source : Banque HYDRO - producteur : service de prévision des crues Vienne Charente Atlantique
 Traitement et conception graphique : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine



Débits de la Sèvre Niortaise à Niort [La Tiffardière] d'avril à octobre - station N4300623

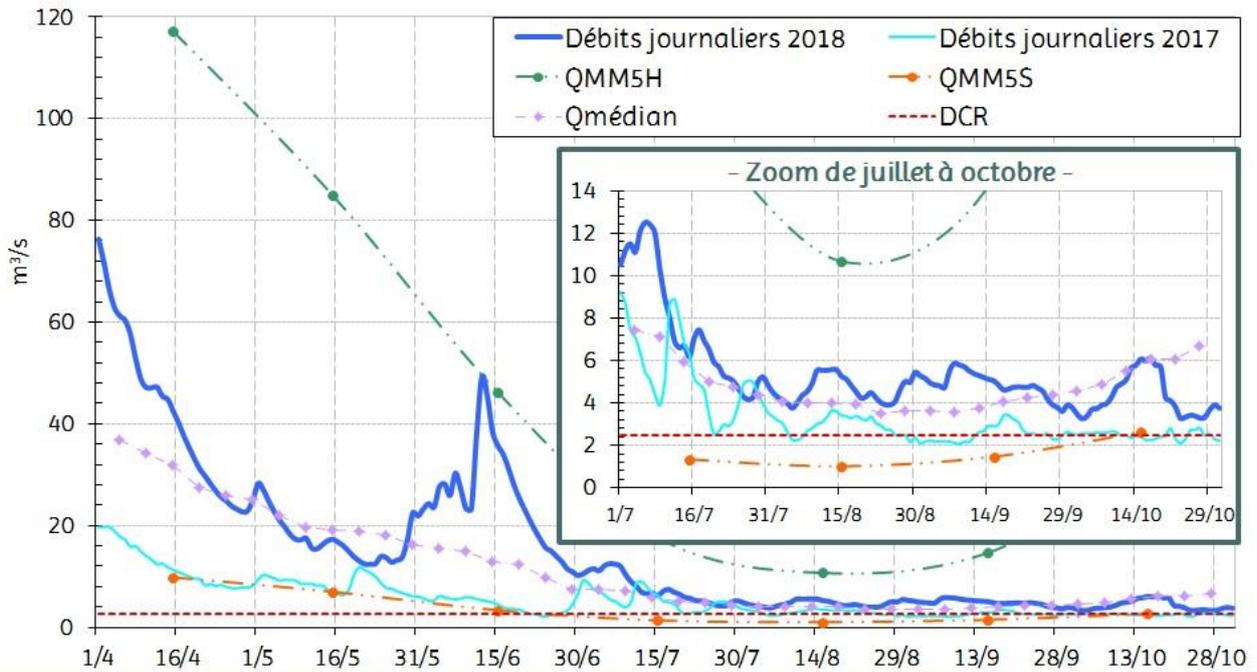
Source : Banque HYDRO - producteur : service de prévision des crues Vienne Charente Atlantique
 Traitement et conception graphique : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine



- QMM5H : Le débit mensuel interannuel quinquennal humide pour un mois considéré est le débit mensuel qui a une probabilité de 1/5 d'être dépassé chaque année.
- Q médian : Le débit médian est le débit atteint ou dépassé pendant la moitié de l'année.
- QMM5S : Le débit mensuel interannuel quinquennal sec pour un mois considéré est le débit mensuel qui a une probabilité de 4/5 d'être dépassé chaque année.
- DCR (Débit de Crise) : valeur de débit de référence en dessous duquel seuls les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.

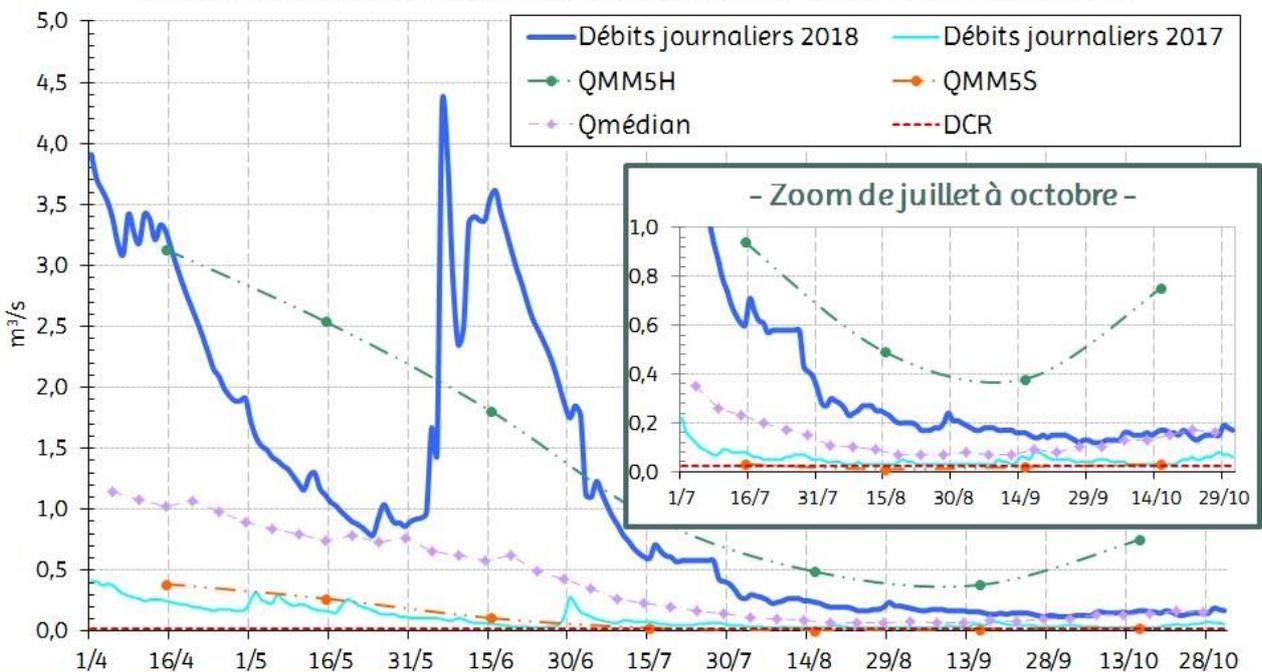
Débits de la Charente à Vindelle [La Côte] d'avril à octobre - station R2240010

Source : Banque HYDRO - producteur : service de prévision des crues Vienne Charente Atlantique
 Traitement et conception graphique : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine



Débits de la Seudre à Saint-André-de-Lidon d'avril à octobre - station S0114010

Source : Banque HYDRO - producteur : service de prévision des crues Vienne Charente Atlantique
 Traitement et conception graphique : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine



Pour en savoir plus ...

www.eau-poitou-charentes.org/Le-suivi-des-debits.html

Suivez les débits quotidiennement et par station sur le site de l'eau en Poitou-Charentes

Zoom sur la centrale de Civaux

La centrale de Civaux est située sur le bassin de la Vienne, entre les stations débitométriques de Lussac-les-Châteaux (en amont) et de Cubord (aval). Pour assurer son fonctionnement et en particulier le refroidissement de ses réacteurs, elle prélève de l'eau dans la Vienne.

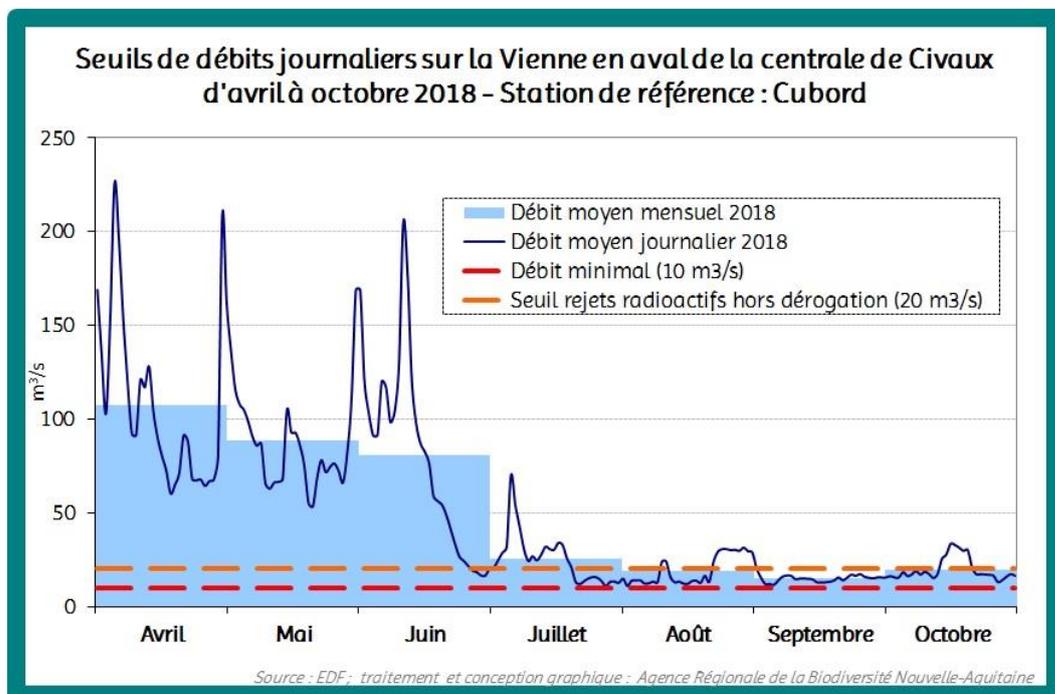
La station de Lussac-les-Châteaux est un point nodal dont la valeur de D.C.R. (Débit de Crise) est égale à 10 m³/s. La station de Cubord est la station débitométrique de référence pour le suivi du fonctionnement de la Centrale. Selon l'Autorité de Sûreté Nucléaire (décision du 2 juin 2009¹), «l'exploitant de la centrale prend toutes les dispositions pour garantir un débit moyen journalier minimum en Vienne à l'aval du rejet de la centrale supérieur à 10 m³/s».

La centrale prélève avec ses deux réacteurs en fonctionnement et à pleine puissance un total de 4 m³/s, dont 2 m³/s sont restitués à la Vienne. En outre, les conditions de rejet d'effluents radiochimiques font l'objet d'une réglementation imposant un débit minimal et maximal. Ils sont autorisés lorsque le débit de la Vienne mesuré à Cubord est compris entre 20 et 400 m³/s. Toutefois lorsque le débit de la Vienne est compris entre 20 et 27 m³/s, les rejets donnent lieu à une information de l'ASN. Un régime dérogatoire permet également dans certaines conditions strictes et avec l'accord de l'Autorité de sûreté nucléaire de réaliser des rejets entre 10 et 20 m³/s. Lorsque les conditions de rejet ne sont pas réunies, la centrale stocke ses effluents dans des réservoirs spécifiques.



Le débit journalier de la Vienne à Cubord a été supérieur au seuil de fonctionnement de la centrale (10 m³/s) d'avril à octobre 2018.

Au printemps, le débit moyen journalier est resté supérieur à 50 m³/s, atteignant parfois les 200 m³/s. Il a ensuite été régulièrement inférieur à 20 m³/s de juillet à octobre, ne permettant pas à la centrale de rejeter ses effluents radioactifs dans la Vienne ces jours-là (ils sont alors stockés).



	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept.	Oct.	Totaux 2018
Nb de jours où le débit a été inférieur au... Seuil rejets radioactifs hors dérogation (20 m ³ /s)	0	0	4	11	19	29	23	86
Débit minimal (10 m ³ /s)	0	0	0	0	0	0	0	0

Pour en savoir plus ...

www.edf.fr

Consultez le mini-site d'EDF sur la centrale de Civaux

¹ Décision n° 2009-DC-0138 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 2 juin 2009 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvements et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 158 et n° 159 exploitées par Électricité de France (EDF-SA) sur la commune de Civaux.

Etat des écosystèmes aquatiques (suivi des écoulements et des assecs)



Sources : Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ; Fédérations de pêche 16, 17, 79, 86, Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin du Né, Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne

Observatoire National des Etiages (ONDE)

De 2004 à 2011, l'ONEMA suivait chaque année un dispositif d'observation visuelle de l'écoulement des cours d'eau, appelé Réseau d'Observation de Crise des Assecs (ROCA). Ce dispositif était complété dans certaines régions comme en Poitou-Charentes par un Réseau Départemental d'Observation des Etiages (RDOE). Souhaitant mieux harmoniser à l'échelle nationale la collecte de ces données, l'ONEMA a décidé pour 2012 de remplacer ces deux anciens réseaux (ROCA et RDOE) par un nouvel Observatoire National Des Etiages, le réseau ONDE. En Poitou-Charentes, après avoir débuté une phase de test en 2011 sur le département de la Vienne, le changement est effectif depuis 2012 sur l'ensemble du Poitou-Charentes.

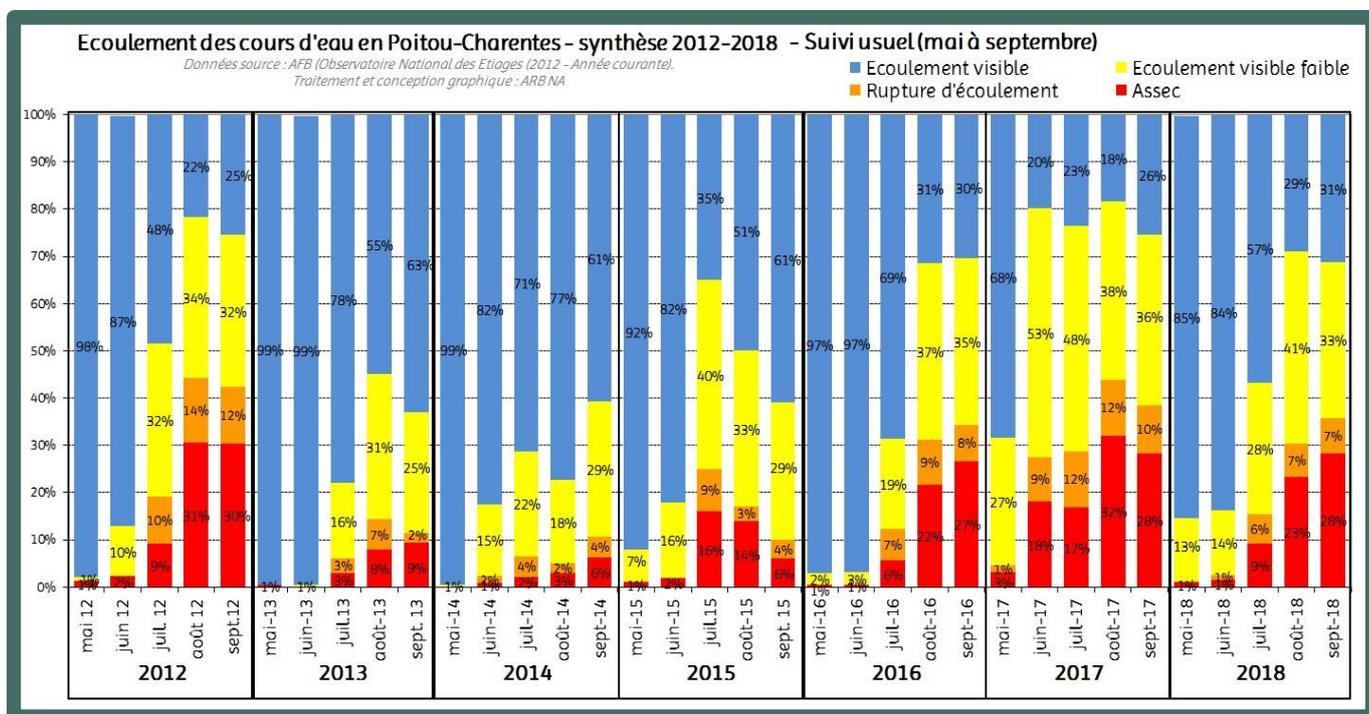
Le nouvel observatoire ONDE vise à la fois à constituer un réseau de connaissances stables sur les étiages estivaux des cours d'eau (suivi usuel) mais se veut également être un outil d'aide lors de gestion de crise (suivi de crise). Le suivi usuel (anciennement RDOE) a lieu de mai à septembre avec une fréquence d'une fois par mois (autour du 25 de chaque mois). Le suivi de crise (anciennement ROCA) est utilisé à des périodes et fréquences de prospection laissées à l'appréciation des acteurs locaux, en fonction de l'état des cours d'eau.

Un indice ONDE¹ est par ailleurs estimé 1 fois/mois dans le cadre du suivi usuel (soit au minimum 5 indices mensuels calculés par an par département).

Historique

Les campagnes ONDE font état de 349 points de suivi en Poitou-Charentes :

- 80 en Charente,
- 113 en Charente-Maritime,
- 59 en Deux-Sèvres,
- 97 en Vienne.

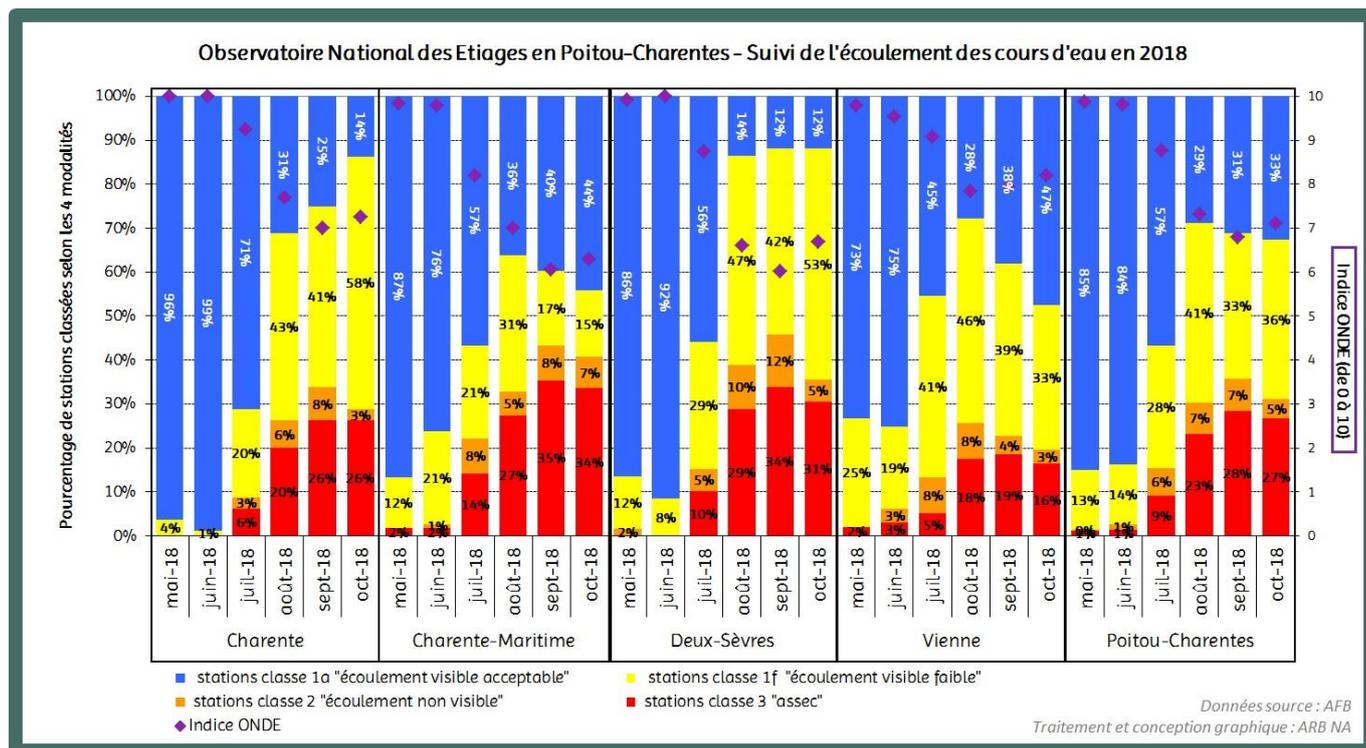


Les années 2012 et 2017 ont été marquées par des situations d'assec ou de rupture d'écoulement particulièrement intenses en août et en septembre, avec un étiage se prolongeant à l'automne. C'est également le cas dans une moindre mesure en 2018, tout comme en 2016.

¹ Indice ONDE : cet indicateur varie de 0 à 10. 0 correspond à une situation où toutes les stations d'un département sont à sec, et 10 correspond à une situation où toutes les stations présentent un écoulement continu. Il est calculé de la manière suivante : $(5 * N2 + 10 * N1) / N$; avec N = nombre total de stations, N1 = nombre de stations en écoulement continu et N2 = nombre de stations en écoulement interrompu.

Résultat des campagnes ONDE 2018

Cinq campagnes d'observation se sont déroulées en 2018, pour le suivi usuel, de mai à septembre, et une campagne complémentaire a eu lieu en octobre sur les quatre départements du territoire (voir annexe 1).



Un étiage qui perdure à l'automne...

En mai et en juin, la situation est favorable, l'indice ONDE étant proche de 10 et presque toutes les stations présentent un « écoulement visible¹ ».

En lien avec les faibles pluies, la situation se dégrade quelque peu en juillet (environ 85% des cours d'eau suivis en écoulement visible) ; puis plus nettement en août, où le nombre de stations en « assec² » ou en « écoulement non visible³ » augmente considérablement. La situation se dégrade à nouveau quelque peu en septembre puis semble se stabiliser en octobre, le nombre de stations observées dans les différentes classes d'écoulement fin septembre est proche de celui de fin octobre, malgré une très légère amélioration.

Fin octobre, environ un tiers des stations sont en assec ou en écoulement non visible (campagne complémentaire).

Des assecs qui se répètent ...

Sur 349 stations, 139 (40%) ont été au moins une fois en assec ou en écoulement non visible lors des 6 campagnes d'observation de mai à octobre ; 115 (33%) l'ont été plus d'une fois.

En conclusion : les rares pluies estivales n'ont pas permis de maintenir la situation favorable du printemps. De mai à octobre 2018, 40% des stations ont ainsi été au moins une fois en assec ou en écoulement non visible, contre 51% en 2017, 38% en 2016 et 24% en 2015.

Certains milieux aquatiques ont alors été affectés par l'absence d'écoulement d'eau, notamment en été mais aussi à l'automne, avec des conditions d'étiage se prolongeant en cette saison.

¹ **écoulement visible** : au niveau national, les deux modalités « 1a, écoulement visible acceptable » et « 1f, écoulement visible faible » sont regroupées en une seule « écoulement visible », correspondant à une station avec un écoulement continu, permanent et visible à l'œil nu.

² **assec** : correspond à une station à sec où l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50% de la station.

³ **écoulement non visible** : correspond à une station à sec où l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50% de la station.

Suivi de l'écoulement des cours d'eau de l'Observatoire National Des Etiages en Poitou-Charentes

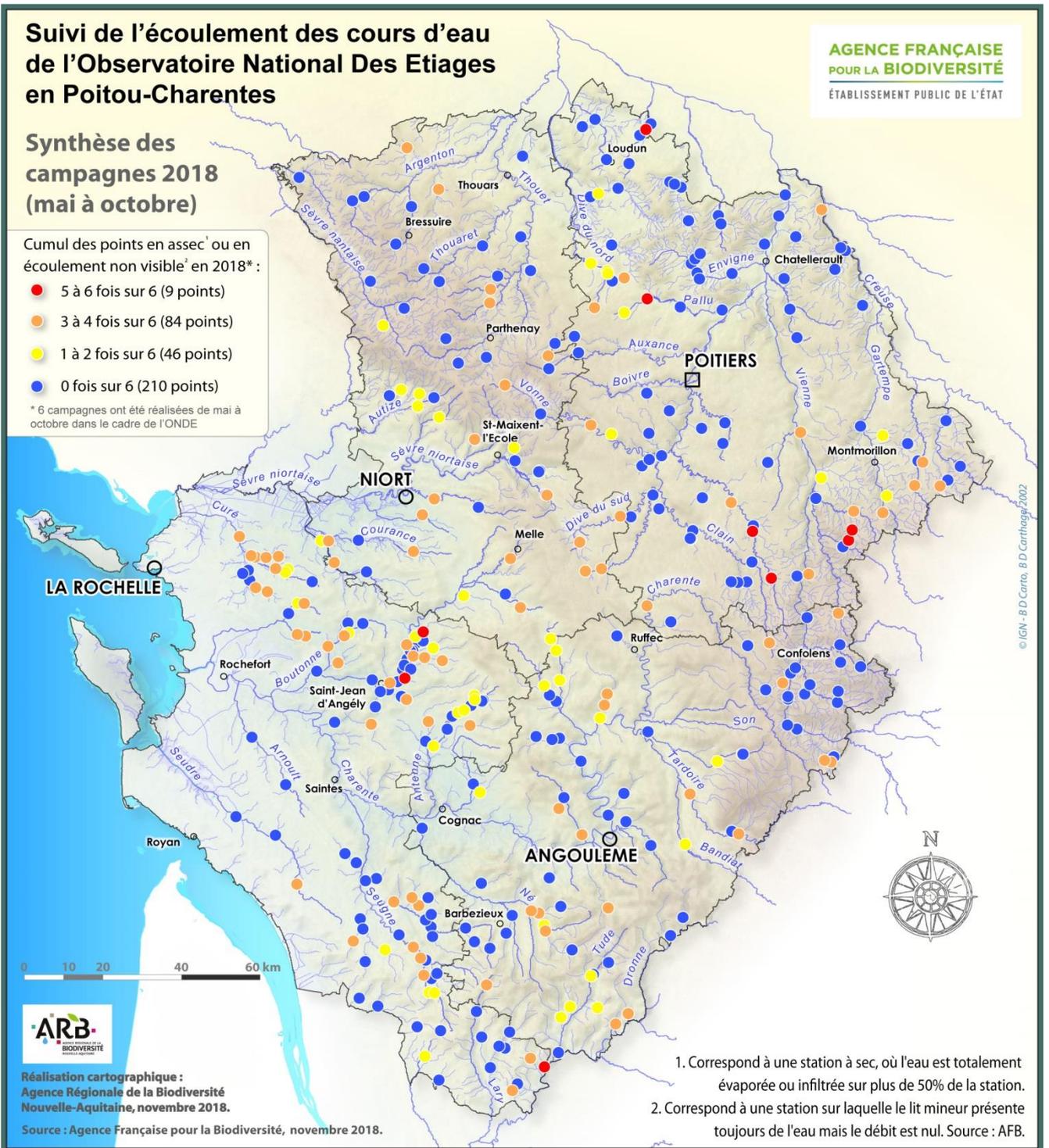
AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Synthèse des campagnes 2018 (mai à octobre)

Cumul des points en assec¹ ou en écoulement non visible² en 2018* :

- 5 à 6 fois sur 6 (9 points)
- 3 à 4 fois sur 6 (84 points)
- 1 à 2 fois sur 6 (46 points)
- 0 fois sur 6 (210 points)

* 6 campagnes ont été réalisées de mai à octobre dans le cadre de l'ONDE



1. Correspond à une station à sec, où l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50% de la station.
2. Correspond à une station sur laquelle le lit mineur présente toujours de l'eau mais le débit est nul. Source : AFB.

Pour en savoir plus ...

www.eau-poitou-charentes.org

Suivez les résultats mensuels de l'Observatoire National des Etiages sous formes de cartes.

www.onde.eaufrance.fr

Suivez les résultats mensuels de l'Observatoire National des Etiages au niveau national

Suivi linéaire de l'écoulement des cours d'eau par les Fédérations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Poitou-Charentes en 2018

Des campagnes de suivi des linéaires de cours d'eau sont également menées, deux fois par mois, par les Fédérations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Poitou-Charentes, associées au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né, au Syndicat Mixte du Bassin de l'Antenne (voir annexe 2).

Les relevés indiquent globalement les mêmes tendances que celles de l'ONDE, avec une **situation d'écoulement des cours d'eau plutôt favorable en début d'été, mais qui se détériore continuellement**

jusqu'en octobre, la proportion de linéaire observé en absence d'écoulement n'ayant cessé d'augmenter, plus particulièrement lors de la dernière quinzaine de juillet.

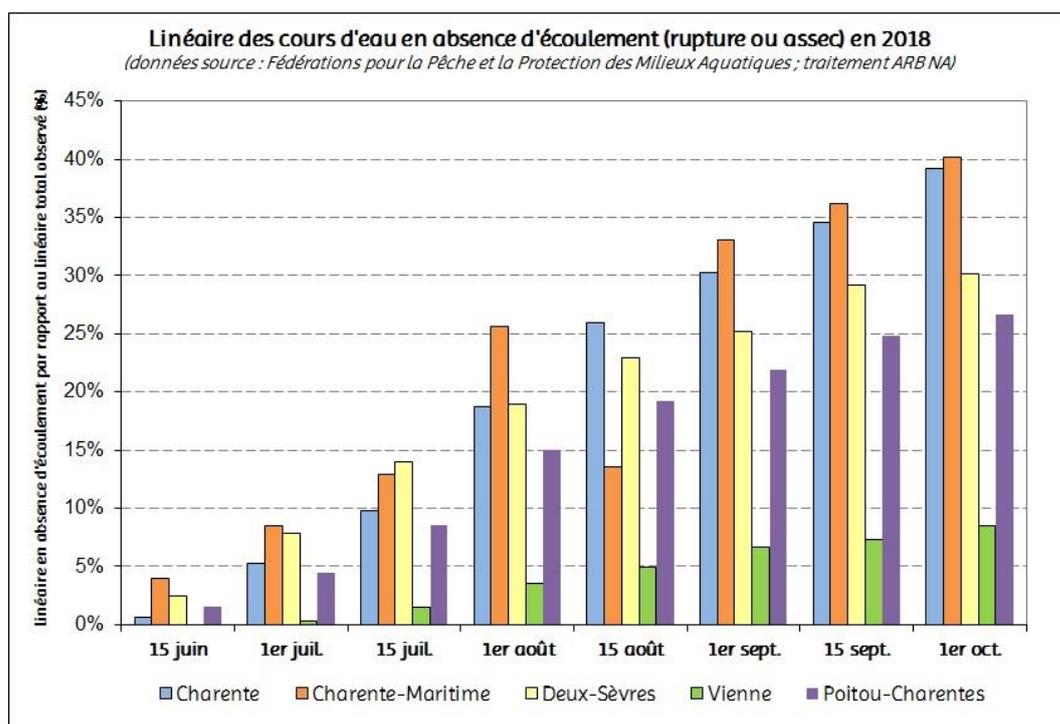
Comme en 2016 et 2017, la **situation reste tendue en début d'automne 2018**, mais les absences d'écoulement ont généralement été plus tardives cette année ; et si davantage de cours d'eau ont été touchés tout au long de l'été, l'ampleur de ce phénomène semble avoir été progressive, sans véritable hausse soudaine, comme cela a pu être le cas ces deux dernières années.

Campagne de suivi des linéaires de cours d'eau - 2018	Poitou-Charentes							
	15-juin	01-juil	15-juil	01-août	15-août	01-sept	15-sept	01-oct
Nombre de km de cours d'eau observés	4209,3	4218,45	4200,91	4157,42	4160,02	4162,65	4157,51	4142,66
Nombre de km de cours d'eau en rupture d'écoulement ou en assec	67,5	236,339	407,48	727,302	925,567	1077,28	1204,64	1320,02
% de linéaire de cours d'eau en absence d'écoulement (rupture + assec) par rapport au km total observé	2%	6%	10%	17%	22%	26%	29%	32%
% de linéaire de cours d'eau en état d'assec par rapport au nombre de km total observé	2%	4%	9%	15%	19%	22%	25%	27%

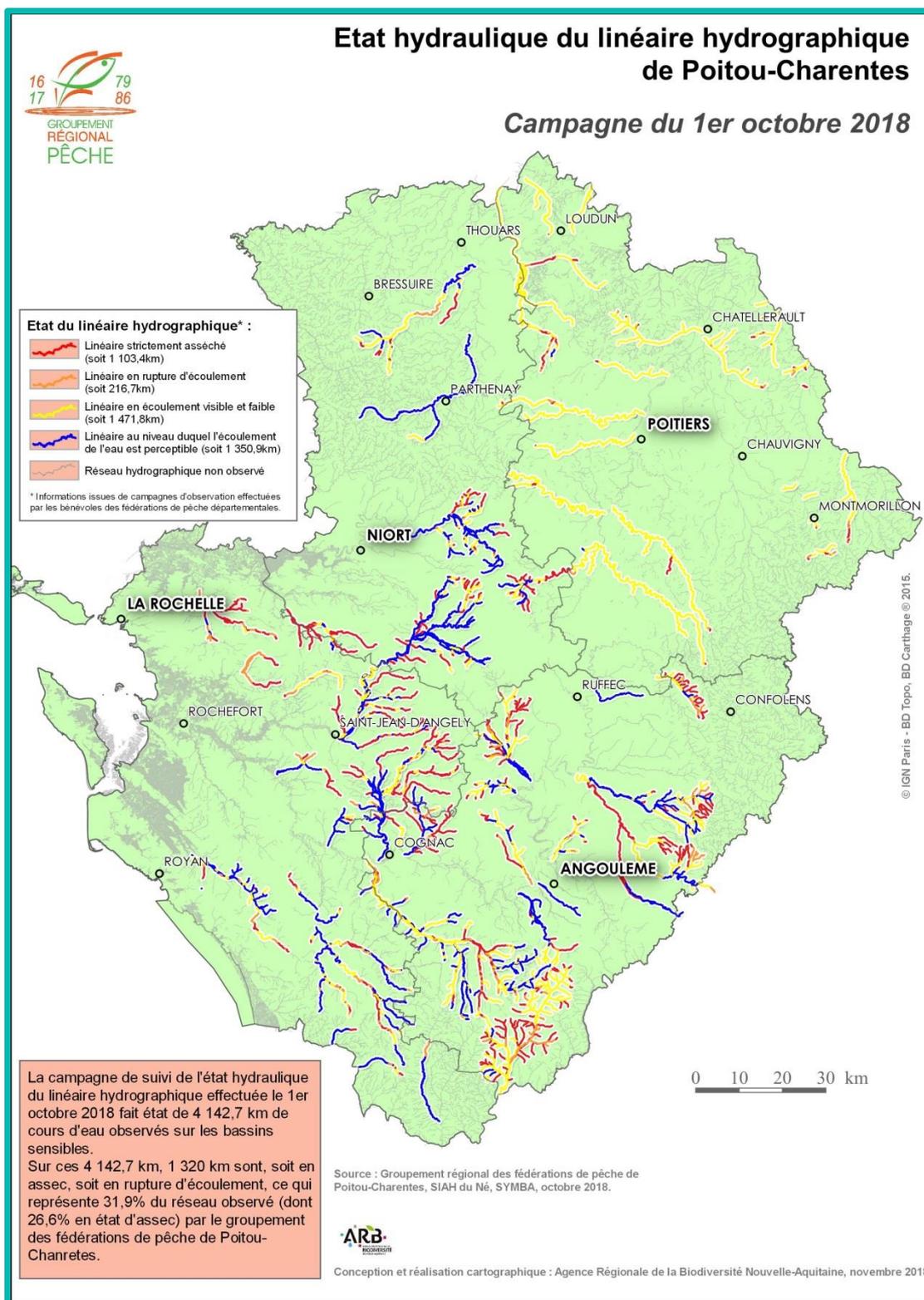
Tableau récapitulatif des campagnes de suivi des linéaires des cours d'eau de 2018

N.B. Certains tronçons de cours d'eau suivis sont classés 'intermittents' par la BD Carthage. Bien que pouvant être influencés par les prélèvements, ces secteurs sont donc 'naturellement' sujets à une absence d'écoulement en été.

Les tronçons de cours d'eau prospectés dans les Charentes et en Deux-Sèvres sont plus souvent en absence d'écoulement. Pour ces trois départements, il y a environ 20% de linéaire asséché en moyenne sur les huit campagnes de 2018, contre seulement 4% en Vienne.



Environ un tiers du linéaire hydrographique observé est en état de rupture d'écoulement ou d'assec au 1^{er} octobre 2018, tout comme ces deux dernières années à la même période, contre à peu près 15% de 2013 à 2015 et jusqu'à 45% pour 2011, année particulièrement touchée par la sécheresse.



Pour en savoir plus ...

www.eau-poitou-charentes.org

Consultez les résultats du suivi des Fédérations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Poitou-Charentes



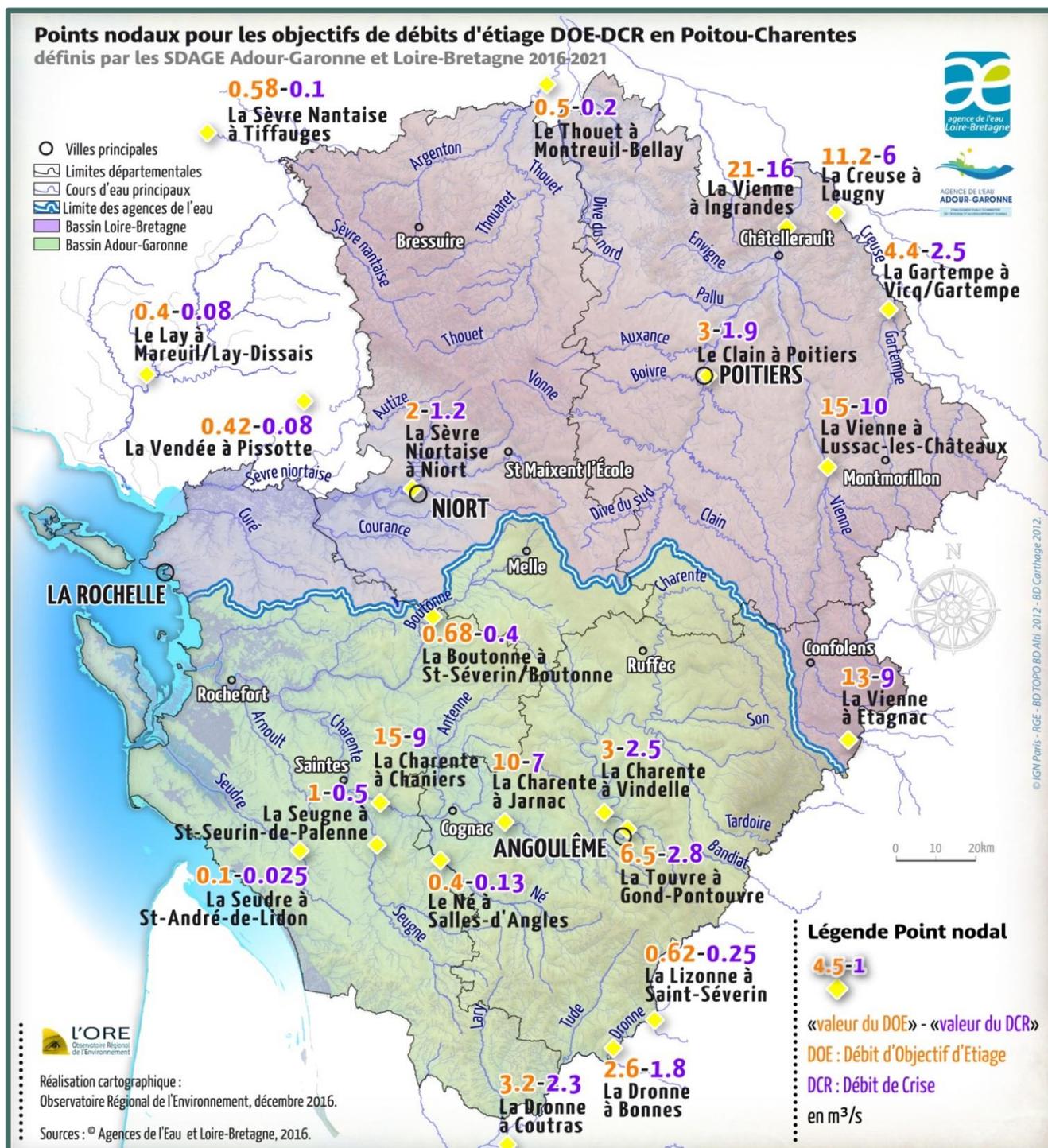
MESURES DE GESTION APPLIQUEES ET SUIVI DES OBJECTIFS DEFINIS AUX POINTS NODAUX



Récapitulatif des objectifs aux points nodaux

Sources : les SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne 1996-2009, 2010-2005 et 2016-2021

Les points nodaux sont susceptibles d'évoluer à chaque nouveau SDAGE : nouveaux points identifiés, certains abandonnés, et enfin certaines valeurs de DOE et de DCR modifiées. Le tableau suivant recense les points nodaux caractérisant les bassins du Poitou-Charentes et leurs DOE et DCR respectifs, définis par les derniers SDAGE 2016-2021.



Suivi du Débit d'Objectif d'Etiage (DOE)

Sources : Banque HYDRO – producteurs Services de Prévision des Crues Vienne Charente Atlantique et Dordogne, DREAL Nouvelle-Aquitaine et DREAL Pays de la Loire

Rappel : DOE = Débit d'Objectif d'Etiage (cf. définition page 9)

Pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : « le DOE est défini par référence au débit moyen mensuel minimal de fréquence quinquennale (QMNA5). C'est donc la position du QMNA5 par rapport au DOE qui est significative. Tant que le QMNA5 reste inférieur au DOE cela indique que les prélèvements pour assurer les différents usages ne permettent pas d'assurer le fonctionnement du milieu aquatique. »

Pour l'Agence de l'eau Adour-Garonne : « pour tenir compte des situations d'étiages difficiles et des aléas de gestion, le DOE est considéré a posteriori comme :
 - « satisfait une année donnée », lorsque le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN10) a été maintenu au-dessus de 80% de la valeur du DOE ;
 - « satisfait durablement », lorsque les conditions précédentes ont été réunies au moins 8 années sur 10. »

En 2018 (au 31 octobre), sur les 22 points nodaux du territoire, le DOE a été satisfait sur quinze points, et non satisfait sur sept d'entre eux (soit environ un tiers). Pour les points du territoire situés sur le bassin Loire-Bretagne, les stations des cours d'eau de la Vienne (à Lussac-les-Châteaux), de la Creuse, du Clain, de la Sèvre Niortaise et de la Vendée n'ont pas respecté le DOE (soit cinq stations au total) ; tandis que pour le bassin Adour-Garonne, c'est le cas de la Charente (à Jarnac) et du Né (2 stations au total). Cette situation est systématique chaque année sur le

Né ; relativement fréquente sur la Charente à Jarnac, ainsi que sur la Vendée et la Sèvre Niortaise ; plus inhabituelle sur le Clain et la Creuse ; et exceptionnelle sur la Vienne.

Sur ces dix dernières années (2009 à 2018), le DOE peut être considéré comme « respecté durablement » (8 années sur 10 en moyenne) sur seulement six stations (soit 27%) : la Vienne (à Ingrandes, Lussac-les-Châteaux et Etagnac), le Lay, la Sèvre Nantaise, la Dronne (à Bonnes).

Respect du DOE entre 2009 et 2018 en Poitou-Charentes																		
Cours d'eau	Point Nodal	Code Hydro	DOE (m³/s) 2016-2021		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*				
Bassin de gestion Loire-Bretagne	Vienne	Ingrandes	L3200610	21	QMNA	26,3	17,7	20,2	23,5	37,1	41,0	22,6	27,7	23,8	21,4			
					Respect du DOE ?	S	NS	NS	S	S	S	S	S	S	S			
		Lussac les Châteaux	L1400610	16	QMNA	17,8	23,9	16,9	17,4	25,7	23,8	15,1	18,6	17,3	15,7			
	Respect du DOE ?				S	S	S	S	S	S	S	S	S	NS				
	Etagnac	L0920620	15,5	QMNA	19,3	23,5	15,8	17,0	25,3	23,7	13,2	17,1	21,1	16,0				
				Respect du DOE ?	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S				
	Creuse	Leugny	L6020710	10,4	QMNA	10,8	11,4	8,9	9,1	18,1	22,5	11,7	12,9	10,8	8,7			
					Respect du DOE ?	NS	S	NS	NS	S	S	S	S	S	NS			
	Clain	Dissay (1996-2015) Poitiers (2016-2021)	L2501610 L2341630	3	QMNA	3,1	3,8	3,6	2,7	9,1	8,0	4,6	2,6	1,8	2,1			
					Respect du DOE ?	S	S	S	NS	S	S	S	NS	NS	NS			
	Gartempe	Vicq sur Gartempe	L5801810	3,9	QMNA	4,9	4,2	3,7	4,7	10,1	9,5	6,4	6,3	5,2	4,1			
					Respect du DOE ?	S	NS	NS	S	S	S	S	S	S				
	Sèvre Niortaise	Tiffardière	N4300623	2	QMNA	0,9	1,1	1,3	1,8	3,7	3,4	2,8	1,2	0,9	1,7			
					Respect du DOE ?	NS	NS	NS	NS	S	S	S	NS	NS	NS			
	Thouet	Montreuil Bellay	L8402135	0,5	QMNA	ND	ND	ND	0,5	1,3	3,3	0,7	0,6	0,4	0,8			
Respect du DOE ?					ND	ND	ND	S	S	S	S	S	NS	S				
Lay	La Bretonnière (2010-2015) Le Champ Marc (2016-2021)	N3511610 N3311610	0,2	QMNA	0,7	0,6	0,6	0,9	0,7	1,6	0,7	0,5	0,3	0,6				
				Respect du DOE ?	S	S	S	S	S	S	S	S	S					
Sèvre Nantaise	Nantes (2010-2015) Tiffauges (2016-2021)	M7502410 M7112410	0,28	QMNA	1,03	1,15	0,99	1,20	1,34	2,89	1,60	0,47	0,22	0,55				
				Respect du DOE ?	S	S	S	S	S	S	S	NS	S					
Vendée	à Pissotte (Pont de Crochet)	N7121810	0,42	QMNA	0,15	0,16	0,15	0,27	0,45	0,73	0,21	0,31	0,12	0,29				
				Respect du DOE ?	NS	NS	NS	NS	S	S	NS	NS	NS	NS				
Bassin de gestion Adour-Garonne	Charente	Vindelle	R2240010	3	VCN 10	2,2	2,6	2,1	3,5	5,4	5,6	3,6	3,4	2,2	3,5			
					Respect du DOE ?	NS	S	NS	S	S	S	S	S	NS	S			
		Chaniers, P ^e Bellant	R5200010	15	VCN 10	9,4	9,6	8,1	7,5	18,7	19,7	16,5	13,3	9,3	14,6			
	Respect du DOE ?				NS	NS	NS	NS	S	S	S	S	NS	S				
	Jarnac	R3090020	10	VCN 10	6,9	5,9	3,9	5,6	11,0	12,4	7,3	9,3	6,6	6,4				
				Respect du DOE ?	NS	NS	NS	NS	S	S	NS	S	NS	NS				
	Touvre	Foulpouagne	R2335050	6,5	VCN 10	5,2	5,1	3,7	3,9	8,2	7,6	5,8	5,3	4,4	5,7			
					Respect du DOE ?	S	NS	NS	NS	S	S	S	S	S	NS	S		
	Né	Salles d'Angles	R4122523	0,4	VCN 10	0,02	0,01	0,02	0,03	0,2	0,1	0,3	0,04	0,04	0,07			
					Respect du DOE ?	NS	NS											
	Seugne	Lijardière	R5123320	1	VCN 10	0,8	0,8	0,6	0,7	1,2	1,3	1,0	0,8	0,9	1,4			
					Respect du DOE ?	NS	NS	NS	NS	S	S	S	S	S				
	Boutonne	Moulin de Châtre	R6092920	0,68	VCN 10	0,20	0,32	0,42	0,33	0,91	1,02	0,62	0,50	0,32	0,64			
					Respect du DOE ?	NS	NS	NS	NS	S	S	S	NS	NS	S			
	Seudre	St André de Lidon	S0114010	0,1	VCN 10	0,01	0,01	0,02	0,01	0,1	0,2	0,1	0,03	0,03	0,13			
					Respect du DOE ?	NS	NS	NS	NS	NS	S	S	NS	NS	S			
	Lizonne	Saint-Séverin	P8284010	0,62	VCN 10	0,63	0,78	0,21	0,19	0,77	1,89	0,52	0,41	0,54	0,79			
					Respect du DOE ?	S	S	NS	NS	S	S	S	NS	S	S			
Dronne	Bonnes	P8312520	2,6	VCN 10	2,5	3,8	1,2	2,0	3,3	7,3	2,6	2,3	2,6	3,7				
				Respect du DOE ?	S	S	NS	NS	S	S	S	S	S	S				
	Coutras	P8462520	3,2	VCN 10	2,9	3,7	1,4	1,9	4,1	7,0	2,1	2,7	2,3	3,7				
Respect du DOE ?				S	S	NS	NS	S	S	S	NS	S	S					

Données source : Banque HYDRO - producteurs SPC VCA ; DREAL Aquitaine, Limousin et Pays de la Loire
 Traitement : ARB NA

* calculs réalisés avec les débits disponibles jusqu'au 31/10/2018
 NS = Non Satisfait S = Satisfait

Suivi du Débit de Crise (DCR)

Sources : Banque HYDRO – producteurs Services de Prévision des Crues Vienne Charente Atlantique et Dordogne, DREAL Nouvelle-Aquitaine et DREAL Pays de la Loire

Rappel : Le Débit de Crise (DCR) (cf. définition page 11) est la valeur du débit (moyen journalier) en dessous de laquelle seuls les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.

Le DCR a été dépassé sur 2 stations en 2018 (au 31 octobre), à partir du mois de septembre sur le Né et seulement en octobre sur la Charente (à Jarnac), tandis que l'année dernière, 10 stations avaient franchi le DCR, parfois dès le mois de juin. Si ce dépassement n'est que temporaire en 2018 pour la Charente à Jarnac, (6 jours fin octobre), il est plus fréquent sur le Né à Salles d'Angles (une trentaine

de jours consécutifs de mi-septembre à mi-octobre), où les dépassements sont récurrents chaque année (sauf exceptions). A noter en revanche qu'il n'y a pas eu de dépassements cette année pour d'autres points nodaux souvent sujets à des franchissements par le passé, comme le Thouet, la Sèvre Niortaise, la Boutonne ou encore la Dronne par exemple.

Tableau de suivi du franchissement du DCR aux points nodaux en Poitou-Charentes – 2008 à 2018

Station	Nombre de jours de non respect du DCR par année										Total 2008-2017	2018					Total 2018									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.										
La Vienne à Etagnac DCR = 9 m³/s	DCR défini dans le SDAGE 2010-2015										0	0	0	0	0*	0*	0*									
La Vienne à Lussac-les-Châteaux DCR = 10 m³/s	DCR défini dans le SDAGE 2010-2015										0	0	0	0	0	0										
Le Clain à Poitiers [Pont Neuf] (transitoire avec Dissay) DCR = 1,9 m³/s	0	0	0	52	43	0	0	0	0	55	150	0	0	0	0*	0*										
La Vienne à Ingrandes DCR = 16 m³/s	DCR défini dans le SDAGE 2010-2015										10	1	0	0	0	0	0									
La Gartempe à Vicq-sur-Gartempe DCR = 2,5 m³/s jusqu'en 2015 ; 3,5 m³/s à partir de 2016	nouveau point SDAGE 2010-2015										0	0	0	0	0*	0	0									
La Creuse à Leugny DCR = 6 m³/s	nouveau point SDAGE 2010-2015										0	0	0	0	0	0	0									
Le Thouet à Montreuil-Bellay DCR = 0,2 m³/s	nouveau point SDAGE 2010-2015										52*	16	10*	54*	0*	0	0	5	137	0*	0	0	0	0	0*	
La Sèvre Nantaise à Nantes jusqu'en 2015 ; à Tiffauges à partir de 2016 DCR = 0,1 m³/s jusqu'en 2015 ; 0,2 m³/s à partir de 2016	nouveau point SDAGE 2010-2015										0	0	0	0	0	0	0	0	34	34	0	0	0	0	0	0
Le Lay (La Bretonnière) jusqu'en 2015 ; à Mareuil-sur-Lay-Dissais (Le Champ Marc) à partir de 2016 DCR = 0,08 m³/s jusqu'en 2015 ; 0,09 m³/s à partir de 2016	nouveau point SDAGE 2010-2015										0*	0	0	0*	0	0	0*	0	0	0	0	0	0	0	0*	
La Sèvre Niortaise (La Tiffardière) DCR = 2 m³/s jusqu'en 2009 ; 1,2 m³/s à partir de 2010	0	104	18	61*	0*	0	0	0	0	16*	90	289	0	0	0	0	0	0								
La Vendée à Pissotte (Pont de Crochet) DCR = 0,08 m³/s	nouveau point SDAGE 2010-2015										0	0	0	0*	0	0	0*									
La Lizonne à St Séverin DCR = 0,25 m³/s	nouveau point SDAGE 2010-2015										0	20	9	0	0	0	0	0	29	0	0	0	0*	0*	0*	
La Dronne (Bonnes) DCR = 2 m³/s jusqu'en 2009 ; 1,8 m³/s à partir de 2010	0	0	0	32	1	0	0	0*	0	0	33	0	0	0	0*	0*	0*									
La Dronne (Coutras) DCR = 2,3 m³/s	nouveau point SDAGE 2010-2015										0	110	33	0	0	0	0	5	148	0	0	0	0*	0	0*	
La Charente (La Côte de Vindelle) DCR = 2,5 m³/s	0	20	0	38	0	0	0	0	0	56	114	0	0	0	0	0	0									
La Touvre (Foulpougné) DCR = 2,8 m³/s	0	0	0	0	0*	0*	0*	0*	0*	0	0	0	0	0	0	0	0									
La Charente (Jarnac) DCR = 7 m³/s	nouveau point SDAGE 2010-2015										17	92*	43*	0*	0	0*	0	22	174	0	0	0	0	6	6	
Le Né (Salles d'Angles Les Perceptiers) DCR = 0,13 m³/s	0*	66	88	80*	37*	8	6	0	83	111	479	0	0	0	17	14	31									
La Seugne (La Lijardière) DCR = 0,5 m³/s	0	0	0	0*	0	0	0	0	0*	0	0	0	0	0	0	0	0									
La Charente (Pont de Beillant) DCR = 9 m³/s	nouveau point SDAGE 2010-2015										0*	12	10*	0	0	0*	0	2	24	0	0	0	0	0	0	
La Boutonne (Moulin de Châtre) DCR = 0,4 m³/s	0	96	50*	0	13	0	0	0	1*	18	178	0	0	0	0	0	0									
La Seudre (Saint-André-de-Lidon) DCR = 0,025 m³/s	0	22	62	0	54	0	0	0	0*	0	138	0	0	0	0	0	0									
TOTAUX	0	308	287	514	253	62	6	0	100	398	0	0	0	17	20	37										

Sources - débits journaliers : Banque HYDRO (producteurs SPC VCA, DREAL Aquitaine, Limousin et Pays de la Loire ; sources - valeurs DCR : les SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne

Traitement : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

ND : Non Déterminé

* : Débits journaliers manquants

Suivi des mesures de limitation des usages de l'eau

Sources : Préfectures des départements 16, 17, 79, 85, et 86

Les mesures de restriction sont régies par des arrêtés cadres, qui sont des **arrêtés préfectoraux** fixant les **règles de limitation des prélèvements au cours de la période d'étiage**. Ils définissent les mesures et les seuils de déclenchement des restrictions d'usage à appliquer au cours de cette période.

Chacun de ces arrêtés définit des **unités de gestion** (ou zones d'alerte) hydrographiquement et hydrogéologiquement cohérentes. Sur chacune de ces unités, un ou plusieurs **indicateurs**, jugés représentatifs du système hydrologique considéré, est (sont) choisi(s) pour rendre compte de son état. Il s'agit en général de stations de suivi d'un cours d'eau ou d'une nappe, pour lesquelles sont définies des valeurs repères de débit ou de niveau d'eau.

L'atteinte des valeurs seuils entraîne la mise en place de restrictions de prélèvements graduelles jusqu'à l'interdiction totale des prélèvements. La graduation des mesures doit permettre d'anticiper la situation de crise et de maintenir des débits ou des niveaux acceptables dans les cours d'eau ou dans les nappes.

Elle doit en tout état de cause prévenir le franchissement de débits ou niveaux « de crise » en dessous desquels seuls les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.

Sur les bassins de Poitou-Charentes, des seuils de coupure sont mis en place et entraînent, lorsqu'ils sont franchis, un arrêt total des prélèvements (excepté pour les besoins vitaux et certaines cultures dérogatoires). Ces seuils sont généralement supérieurs aux seuils de crise.

La période considérée se découpe en 2 phases : la gestion de printemps qui s'étend globalement de début avril à mi-juin, à laquelle succède la gestion d'été jusqu'à fin septembre ou fin octobre selon les bassins. Pour le département de la Vendée, ce découpage n'existe pas, l'arrêté cadre est valable jusqu'à abrogation fin octobre.

Usages agricoles

Pour la période d'étiage 2018, peu d'arrêtés ont été pris au printemps et en début d'été. **Les mesures se sont ensuite intensifiées progressivement jusqu'à fin septembre, où environ 80% des unités de gestion étaient alors concernées par un arrêté.**

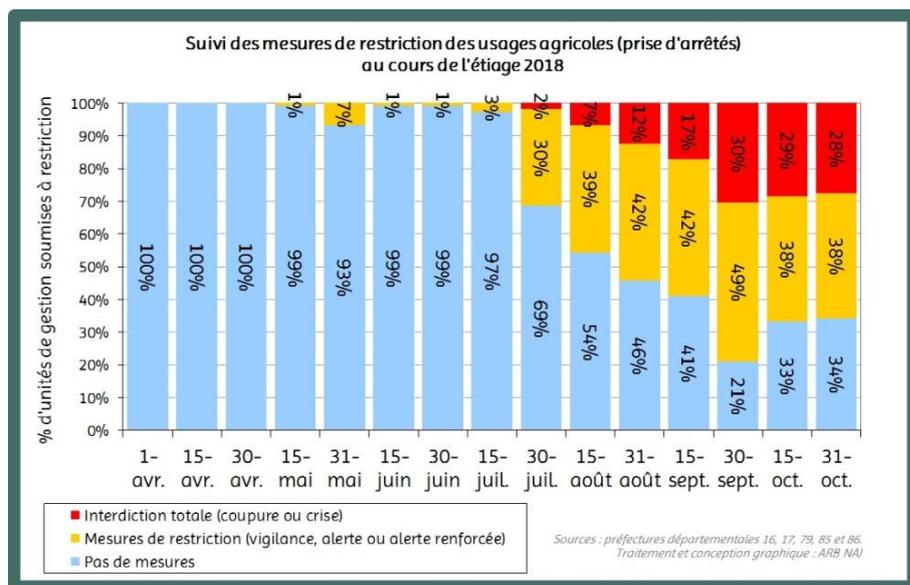
Les mesures sont ensuite quelque peu allégées début octobre, la période d'application des arrêtés cadre de certains bassins prenant fin (bassins Veude-Négron-Creuse-Gartempe-Anglin, Vienne, et Grand Karst de La Rochefoucauld).

Fin octobre, avant la fin d'application des arrêtés cadre des autres bassins, environ deux tiers des unités de gestion étaient encore concernées par un arrêté de restriction (dont 28% par une interdiction totale de prélèvements).

A noter que les interdictions de remplissage (ou de maintien du niveau d'eau) des retenues à usage d'irrigation agricole et des plans d'eau, en vigueur durant la période d'étiage ont été prolongées jusqu'en décembre dans les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne et de Charente-Maritime (sauf pour certains bassins sur ce département, et avec une levée progressive des mesures selon les secteurs).

Les tableaux présentés ci-après récapitulent le niveau de mesures de restriction des prélèvements d'eau agricoles appliquées par unité de gestion, ainsi que les éventuels franchissements de seuils sur les indicateurs correspondants, lors de la période d'étiage 2018, d'avril à fin octobre, pour chaque grand bassin de gestion défini sur les départements de Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne, ainsi que pour le Sud du département de la Vendée (secteur du Marais Poitevin).

N.B. Voir également les cartes des communes soumises à restriction en annexe 3.



Légende des tableaux de suivi des seuils franchis et des arrêtés pris pour l'usage agricole

<p><u>Période de l'arrêté cadre :</u> Bassin (début // changement gestion printemps-été // fin)</p> <p><u>Seuils franchis à l'indicateur :</u> F = Suivi de franchissement(s) de seuil</p> <ul style="list-style-type: none"> Seuil d'alerte Seuil d'alerte renforcée Seuil de coupure Donnée non disponible <p>D = Indicateur rivière N = Indicateur nappe</p>	<p><u>Arrêté pris pour la zone de gestion :</u> A = Suivi de prise d'arrêtés</p> <ul style="list-style-type: none"> Vigilance (mesures préventives) Restriction d'alerte Restriction d'alerte renforcée Interdiction totale de prélèvements Hors période d'arrêté cadre Passage gestion printanière / gestion estivale <p>ESU = Prélèvements dans les eaux superficielles ESO = Prélèvements dans les eaux souterraines</p>
--	---

Territoire de Saintonge (1^{er} avril // 13 juin // 31 octobre)

Indicateurs et Zones de gestion	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	
N. Nappe libre du Jurassique Sup. à Breuil La Réorte (La Jarriette) Gères Devise (S1)	F							F
D. Boutonne à St Séverin sur Boutonne (Moulin de Châtre)	F							F
Boutonne (S2a)	A							A
N. Nappe captive de l'Infratoarcien à Chef Boutonne (Outres 2) Boutonne Infratoarcien (S2b)	F							F
A	A							A
N. Nappe libre du sud Charente à Ballans (Les Ramées) Antenne Rouzille (S3)	F							F
D. Seudre à St André de Lidon (Pont St André (point nodal))	F							F
Seudre (S4)	A							A
D. Charente à Chaniers (Pont de Beillant) (point nodal)	F							F
Charente Aval (S5)	A							A
D. Charente à Chaniers (Pont de Beillant) (point nodal)	F							F
D. Canal de Bellevue aux écluses	F							F
D. Niveaux des 9 échelles limnimétriques des Marais de Rochefort	F							F
Marais Sud de Rochefort - ESU (S5b)	A							A
D. Charente à Chaniers (Pont de Beillant) (point nodal)	F							F
D. Niveaux des 9 échelles limnimétriques des Marais de Rochefort	F							F
Marais Nord de Rochefort - ESU (S5c)	A							A
D. Charente à Chaniers (Pont de Beillant) (point nodal)	F							F
Bruant	A							A
D. Seugne à St Seurin de Palenne (La Lijardière) (point nodal)	F							F
Seugne	A							A
D. Seuil de Rivollet au lieu-dit l'Isleau	F							F
N. Nappe libre du Turonien Sup. à St Agnant (Petit Logis) Arnoult	F							F
A	A							A
N. Nappe libre du Coniacien à Mortagne sur Gironde (Combe de la Bataille) Fleuves côtiers de Gironde	F							F
A	A							A

Bassin Dordogne (dpt 17) – Dronne aval & Isle bassin aval (1^{er} avril // 1^{er} juin // 31 octobre)

Indicateurs et Zones de gestion	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	
D. Lary-Palais (échelle limnimétrique du Moulin de Brioleau à Martron)	F							F
Isle bassin aval (Lary-Palais)	A							A
D. Dronne à Bonnes	F							F
Dronne aval (de la confluence de la Lizonne à la confluence de l'Isle)	A							A

Bassin Dordogne (dpt 16) - Isle-Dronne (1^{er} avril // 1^{er} juin // 31 octobre)

Indicateurs et Zones de gestion	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	
D. Nabinaud (échelle limnimétrique au Pont de l'Auzonne)	F							F
Auzonne	A							A
D. Tude à Medillac (Pont de Corps)	F							F
Tude	A							A
D. Pont de la Choussade (échelle limnimétrique) à Blanzaguet-Saint-Cybard	F							F
Voultron	A							A
D. Echelle limnimétrique du Moulin de Brioleau à Martron	F							F
Isle-aval (Poussonne-Lary-Palais)	A							A
D. Dronne à Bonnes (point nodal)	F							F
Dronne aval (de la confluence de la Lizonne à la confluence de la Tude)	A							A
D. Lizonne à St Séverin (Le Marchais) (point nodal)	F							F
Lizonne	A							A

Grand Karst de la Rochefoucauld (1^{er} avril // 14 juin // 30 septembre)

Indicateurs et Zones de gestion	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	
D. Bandiat à Feuillade	F							F
Bandiat	A							A
D. Tardoire à Montbron (Moulin de Lavaud)	F							F
Tardoire	A							A
D. Bonnieure à St Ciers sur Bonnieure (Villebette)	F							F
Bonnieure	A							A
D. Touvre à Gond-Pontouvre (Foulpougne)	F							F
Echelle - Lèche	A							A
D. Touvre à Gond-Pontouvre (Foulpougne)	F							F
N. Nappe libre du Dogger au Karst de La Rochefoucauld Karst, Touvre & Bonnieure-aval *	F							F
A	A							A

* Le karst est doté d'un modèle prédictif de vidange qui permet de connaître à l'avance le niveau qui sera atteint le 30 septembre et le débit de la Touvre correspondant.

Bassin Charente – OUGC COGEST'EAU (1^{er} avril // 14 juin // 31 octobre)

Indicateurs et Zones de gestion	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre
N. Nappe libre du Jurassique Sup. à Aigre [St Mexant]	F						
D. Aume à Oradour [Moulin de Gouge]	F						
Aume Couture	A						
D. Charente à Vindelle [La Côte] (point nodal)	F						
Charente amont (fleuve Charente de sa source à Angoulême et certains affluents)	A						
N. Nappe libre du Jurassique Moyen (Dogger) à St Pierre d'Exideuil [La Bonnardelière]	F						
Charente amont (Prélèvements en nappe rattachés à l'indicateur de la Bonnardelière)	A						
D. Charente à Chaniers [Pont de Beillani] (point nodal)	F						
Charente aval (fleuve Charente à l'aval d'Angoulême)	A						
D. Né à Salles d'Angles [Les Perceptiers] (point nodal)	F						
Né	A						
N. Nappe libre du Jurassique Moy. à Sauzé Voussais [Les Jarrigues]	F						
Péruse & Charente amont 79 - prélèvements ESO rattachés à l'indicateur des Jarrigues	A						
D. Argentor à Poursac	F						
Argentor Izonne	A						
D. Son-Sonnette à St Front	F						
Son-Sonnette	A						
D. Charrau à Voueil et Giget [Pont neuf]	F						
Sud Angoumois	A						
N. Nappe libre du Jurassique à Balzac [Vouillac]	F						
Argence	A						
N. Nappe libre du Jurassique Sup. à Bonneville (Montigné)	F						
Auge	A						
N. Nappe libre du Jurassique Sup. à Charmé (Bellicou)	F						
Bief	A						
N. Nappe libre du Jurassique Sup à St Saturnin [Lunesse]	F						
Nouère	A						

Bassin Clain et nappes de l'infra-Toarcien (1^{er} avril // 18 juin // 31 octobre)

Indicateurs et Zones de gestion	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre
D. Débit du Clain à Poitiers [Pont St Cyrien] (point nodal de tout le bassin)	F						
D. Clain à Vivonne [Le Petit Allier]	F						
Clain amont ESU	A						
N. Nappe libre du Jurassique Moyen (Dogger) à Romagne [Bé de Sommières]	F						
Clain amont ESO / Bé de Sommières	A						
N. Nappe libre du Jurassique Moyen (Dogger) à St Romain [Les Renardières]	F						
Clain amont ESO / Renardières	A						
D. Dive du Sud à Voulon [Neuil]	F						
Dive de Couhé-Bouleure ESU / Dive du Sud	A						
N. Nappe libre du Jurassique moyen (Dogger) à Couhé [Coteaux de Bréjeuille 1 Rom]	F						
Dive de Couhé-Bouleure ESO / Bréjeuille 1	A						
D. Clouère à Château-Larcher [Le Rozeau]	F						
Clouère ESU	A						
N. Nappe libre du Jurassique Moyen (Dogger) à La Ferrière Airoux [Charprie]	F						
Clouère ESO (La Charprie)	A						
N. Nappe libre du Jurassique Moyen (Dogger) à Magné [Petit Chez Dauffard]	F						
Clouère ESO (Petit Chez Dauffard)	A						
D. Vonne à Cloué [Pont de Cloué]	F						
Vonne (ESU - dpt 86 ; ESU/ESO - dpt 79)	A						
D. Boivre à Vouneuil-sous-Biard [La Ribalière]	F						
Boivre (ESU - dpt 86 ; ESU/ESO - dpt 79)	A						
D. Auxance à Quinçay [Rochecourbe]	F						
N. Nappe libre du Jurassique Moyen du Nord du Poitou à Villiers	F						
Auxances ESO / Villiers	A						
N. Nappe libre du Jurassique Moyen (Dogger) à Migné Auxance [Lourdines]	F						
Auxances ESO / Lourdines	A						
D. Palu à Vendeuvre du Poitou	F						
Palu ESU	A						
N. Nappe libre du Jurassique Supérieur à Chabournay [Chabournay]	F						
N. Nappe libre du Jurassique Supérieur à Champigny le Sec [Puzé 1]	F						
Palu ESO	A						
Clain aval ESU / point nodal Clain à Poitiers	A						
N. Nappe libre du Jurassique Moyen (Dogger) à Coulombiers [La Cagnoche]	F						
Clain aval ESO / Cagnoche	A						
N. Nappe libre du Jurassique Moyen (Dogger) à Montamisé [Sarzec]	F						
Clain aval ESO / Sarzec	A						
N. Nappe libre du Jurassique Moyen (Dogger) à Roches Prémaries Andillé [Vallée Moreau]	F						
Clain aval ESO / Vallée Moreau	A						
D. Lavoir des Roches Prémaries (source Ruisseau des Dames)	F						
Clain aval ESO / Roches Prémaries	A						
N. captive du Lias inférieur et moyen (Inftratoarcien) à Couhé [Bréjeuille]	F						
Clain Infra-Toarcien (ESO) / Bréjeuille	A						
N. captive du Lias inférieur et moyen (Inftratoarcien) à Celles-Levescault [Choué]	F						
Clain Infra-Toarcien (ESO) / Choué	A						
N. captive du Lias inférieur et moyen (Inftratoarcien) à Aslonnes [Fontjoise]	F						
Clain Infra-Toarcien (ESO) / Fontjoise	A						
N. captive du Lias inférieur et moyen (Inftratoarcien) à Montreuil Bonnin [La Preille]	F						
Clain Infra-Toarcien (ESO) / La Preille	A						
N. captive du Lias inférieur et moyen (Inftratoarcien) à Latillé [La Raudière]	F						
Clain Infra-Toarcien (ESO) / La Raudière	A						
N. captive du Lias inférieur et moyen (Inftratoarcien) à Rouillé [Place du puits]	F						
Clain Infra-Toarcien (ESO) / Rouillé	A						
N. captive du Lias inférieur et moyen (Inftratoarcien) à St Romain [Saizines]	F						
Clain Infra-Toarcien (ESO) / Saizines	A						

N.B. Le point nodal « Clain à Poitiers » est un point de référence pour chacune des zones du tableau

Bassin Dive du Nord (1^{er} avril // 18 juin // 31 octobre)

Indicateurs et Zones de gestion	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre
D. Dive du Nord à Pouançay	F						
Dive du Nord (Pouançay) ESU/ESO	A						
N. Nappe captive du Jurassique moyen (Dogger) à Cuhon 1 [Petite Bourmalière]	F						
N. Jurassique supérieur Cuhon 2	F						
Dive du Nord (Cuhon 1 & 2)	A						



Bassins Veude, Négron, Creuse, Gartempe et Anglin (dpt 86) (1^{er} avril // 18 juin // 30 septembre)

Indicateurs et Zones de gestion	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre
D. Vienne à Nouâtre (point nodal)	F						F
D. Veude à Lémeré (Moulin de Coutureau)	F						F
Veude & Négron (ESU / ESO)	A						A
D. Gartempe à Vicq sur Gartempe (point nodal)	F						F
Gartempe (ESO)	A						A
Anglin (ESO)	A						A
D. Gartempe à Montmorillon	F						F
Gartempe (Montmorillon) (ESU)	A						A
D. Anglin à Angles-sur-l'Anglin (Remerle)	F						F
Anglin (Angles sur Anglin) (ESU)	A						A
D. Creuse à Leugny (point nodal)	F						F
Creuse (ESU/ESO)	A						A

Bassin Vienne (dpt 16 & 86) (1^{er} avril // 18 juin // 30 septembre)

Indicateurs et Zones de gestion	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre
D. Vienne à Lussac les Châteaux (point nodal)	F						F
Blourde, Blourde Talbat, Issoire Blourde, Vienne amont (ESU/ESO)	A						A
D. Vienne à Ingrandes (point nodal)	F						F
Clain Creuse, Talbat Clain (ESU/ESO)	A						A
D. Vienne à Ingrandes (point nodal)	F						F
D. Envigne à Thuré (Pont de Besse)	F						F
Vienne aval - Envigne (Pont de Besse) (ESU/ESO)	A						A
D. Vienne à Ingrandes (point nodal)	F						F
D. Ozon à Châtelleraut (Moulin des halles)	F						F
Vienne aval - Ozon (Moulin des Halles) (ESU/ESO)	A						A

Bassins Sèvre Niortaise - Marais Poitevin, Vendée et Lay (1^{er} avril // 1^{er} juin // 31 octobre)

Indicateurs et Zones de gestion	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre
D. Sèvre niortaise à Niort (La Tiffardière) (point nodal MP1 à MP7 sauf les zones de Marais)	F						F
D. Sèvre Niortaise à Azay le Brulé (Pont de Ricou)	F						F
N. Nappe libre du Jurassique Moy. (Dogger) à Pamroux (La Roche-Ruffin)	F						F
N. Nappe libre du Jurassique Sup. à St Coutant	F						F
Sèvre Niortaise amont (MP1)	A						A
D. Sèvre Niortaise à Azay le Brulé (Pont de Ricou)	F						F
N. Nappe de l'Infraoacrien à St Gélais	F						F
Sèvre Niortaise moyenne (MP2)	A						A
N. Nappe de l'Infraoacrien à Niort (La Grange Verrine)	F						F
N. Captage de la Source du Vivier (Ville de Niort)	F						F
Lambon (MP3)	A						A
D. Sèvre niortaise à Niort (La Tiffardière)	F						F
N. Nappe libre du Jurassique Sup. à Forges 2	F						F
Marais Nord Aunis ESU (MP 5.4)	A						A
Curé Sèvre Niortaise (MP6)	A						A
N. Nappe libre du Jurassique Sup. à Prissé La Charrière	F						F
N. Nappe libre du Jurassique Sup. à Le Bourdet (proche La Jannerie)	F						F
N. Nappe libre du Jurassique Sup. à St Hilaire La Palud (Mazin)	F						F
Mignon Courance (MP7)	A						A
Niveaux d'eau dans les marais du Lay	F						F
Marais Lay ESU (MP 5.1)	A						A
Niveaux d'eau dans les marais de Vendée	F						F
Marais Vendée ESU (MP5.2)	A						A
Niveaux d'eau dans les marais mouillés de la Sèvre Niortaise	F						F
Marais Sèvre Niortaise (MP5.3)	A						A
D. Autize à St Hilaire des Loges (point nodal MP8 et MP9)	F						F
Autizes ESU (MP8)	A						A
Vendée ESU (MP9)	A						A
D. Lay à Mareuil sur Lay Dissais (point nodal MP 10 et 11)	F						F
Lay réalimenté ESU (MP11)	A						A
D. Louing à Chantonnay	F						F
Lay ESU (MP10)	A						A
N. Nappe Lay-Ouest à Longeville-Sur-Mer (85)	F						F
Lay Ouest ESU (MP12.1)	A						A
N. Nappe Lay-Est à Luçon (85)	F						F
Lay Est ESU (MP12.2)	A						A
N. Nappe Vendée-Ouest à Saint-Aubin-de-La-Plaine (85)	F						F
Vendée Ouest ESU (MP13.1)	A						A
N. Nappe Vendée-Centre à Le Langon (85)	F						F
Vendée Centre ESU (MP13.2)	A						A
N. Nappe Vendée-Est à Doix (85)	F						F
Vendée Est ESU (MP13.3)	A						A
N. Nappe Autizes à Oulmes (85)	F						F
N. Nappe Autizes à Aziré (Benet) (85)	F						F
Autizes ESU (MP14)	A						A

Bassins Thouet-Thouaret-Argenton (21 mars // 21 juin // 31 octobre)

Indicateurs et Zones de gestion	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre
D. Thouet à Montreuil-Bellay (point nodal)	F						F
D. Argenton à Massais (Moulin Bernard)	F						F
Argenton (ITA 1)	A						A
D. Thouet à St Loup Lamairé (Pont de Saint-Loup)	F						F
Thouet amont (ITA 2a)	A						A
D. Thouet à Montreuil Bellay (point nodal)	F						F
Thouet aval (ITA 2c)	A						A
Thouet réalimenté par le Cébron (ITA 2b) - gestion spécifique par le SPL du 16/06 au 30/09	A						A
D. Thouaret à Luzay (La Planche)	F						F
Thouaret (ITA 3)	A						A

Bassins Layon et Sèvre Nantaise (21 mars // 21 juin // 31 octobre)

Indicateurs et Zones de gestion	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre
D. Layon à S ^t Lambert-du-Lattay (point nodal)	F						F
Layon (1b)	A						A
D. Sèvre nantaise à Tiffauges (La Moulinette) (point nodal)	F						F
D. Sèvre nantaise à Saint-Mesmin (La Branle)	F						F
Sèvre Nantaise (12)	A						A



Usage domestique

A notre connaissance, il n'y a pas eu d'arrêté préfectoral limitant des prélèvements d'eau à l'échelle départementale pour les usages domestiques et secondaires (lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des potagers, etc.) au cours de la période d'étiage 2018. Néanmoins, d'autres mesures de restriction peuvent être prises à l'échelle communale, comme cette année à Poitiers par exemple, où certains usages domestiques ont été [restreints à partir du 26 septembre](#).

Autres usages

En 2018, de nombreux arrêtés ont également concerné d'autres usages, tels que la manœuvre des vannes et empellements des ouvrages de retenues, ou le remplissage des mares de tonne de chasse en eau douce (en Charente-Maritime exclusivement).

Pour en savoir plus ...

<http://info-restrictions.eau-nouvelle-aquitaine.fr>

Consultez le site « Info Restrictions eau » pour suivre les mesures de restriction des usages de l'eau en cours sur votre commune

Consultez les sites des préfectures départementales

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Source : Agence Régionale de Santé

L'accès à l'eau potable peut être affecté par des problèmes de manque d'eau ou des problèmes de qualité liés à des sécheresses (pollution plus concentrée) ou des eaux troubles (turbidité) générées par des afflux d'eau importants occasionnels.

Pour pallier aux pollutions chroniques ou accidentelles, des espaces réservés autour des captages d'alimentation en eau potable ont été définis : les **périmètres de protection de captages**.

De plus, depuis 1999, des actions sont menées à travers le programme régional **Re-Sources** qui vise à reconquérir et protéger durablement la qualité des ressources naturelles pour l'alimentation en eau potable.

A notre connaissance, aucune coupure d'eau, liée directement à l'aspect quantitatif de la ressource (pénurie d'eau), n'est à dénoter en Poitou-Charentes au cours de la période d'étiage 2018. Le développement des interconnexions est un des principaux facteurs ayant permis d'améliorer considérablement la gestion de l'eau et d'éviter ainsi les cas de coupure, même lors de grandes sécheresses.

A priori, il n'y a pas eu non plus de problèmes liés à l'aspect qualitatif au cours de la période d'étiage 2018, pas de dépassement de normes ayant pu perturber la distribution d'eau potable.

Pour en savoir plus ...

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Consultez le site de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pour en savoir plus sur l'eau du robinet que vous consommez (rubrique Votre santé > Environnement et santé > Eaux de consommation).

www.eau-poitou-charentes.org

Consultez le site de l'eau en région pour en savoir plus sur les **périmètres de protection de captages** (rubrique : Connaître l'eau et ses usages en région > Eau potable > Les captages d'eau potable) et sur le **programme Re-Sources** (rubrique : Gestion de l'eau > Reconquête de la qualité > Re-Sources)

ANNEXES



ANNEXE 1 - CARTES DE SUIVI DE L'ÉCOULEMENT DES COURS D'EAU EN 2018 DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES ÉTIAGES (ONDE) EN POITOU-CHARENTES

/ p.42

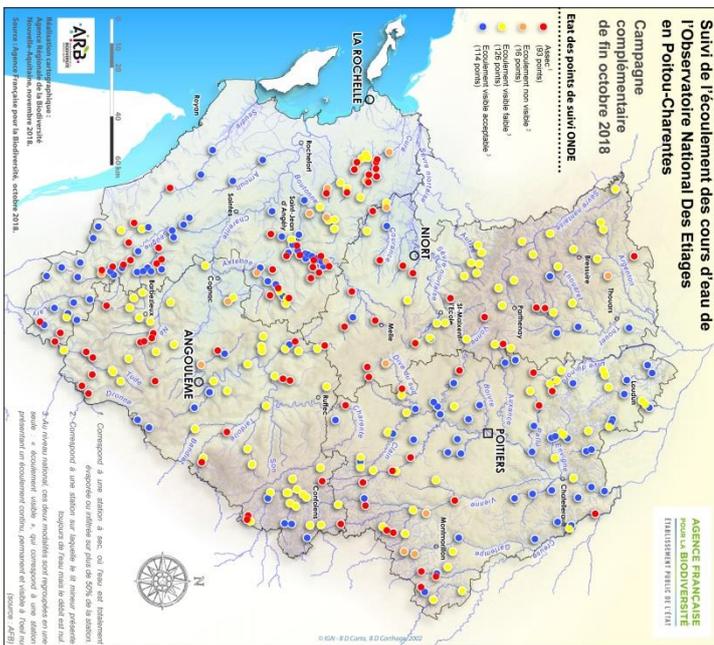
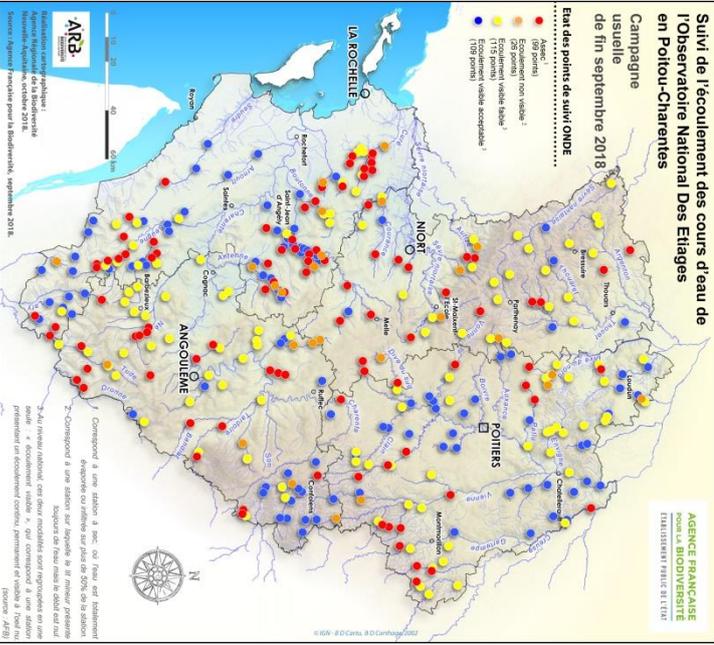
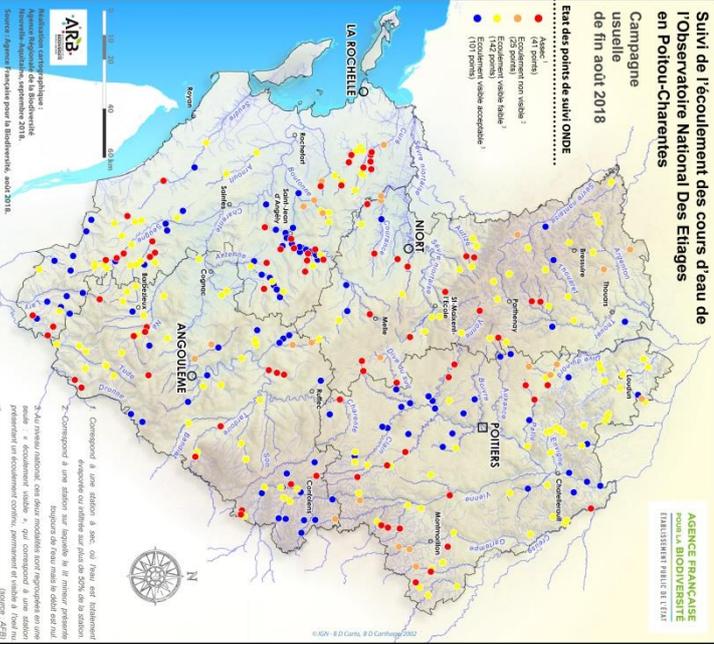
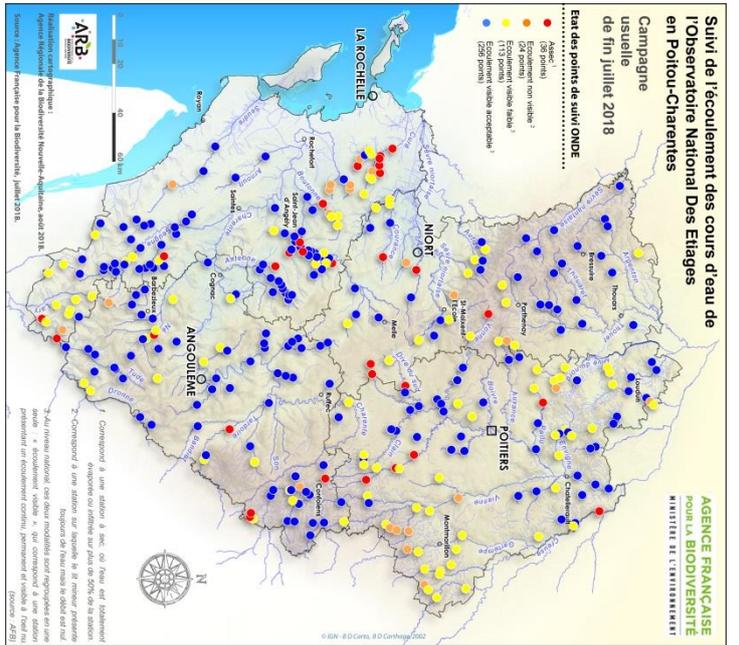
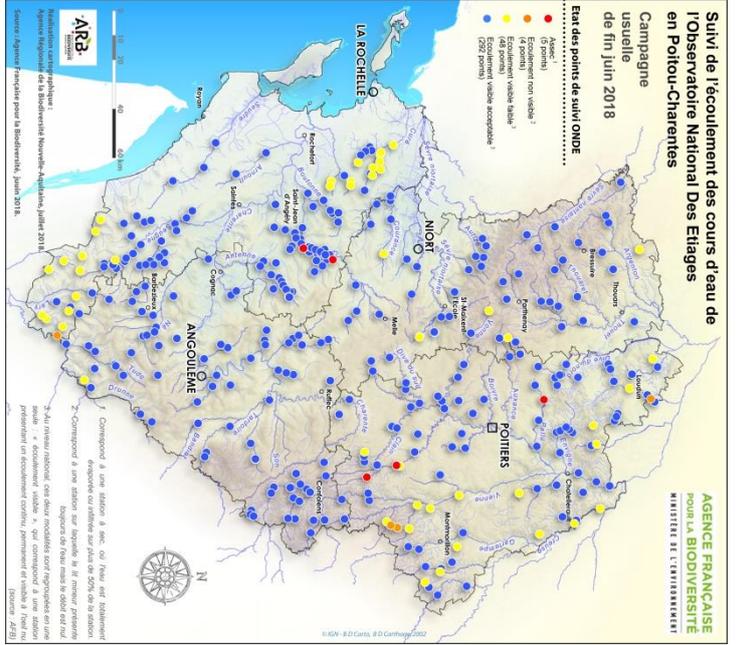
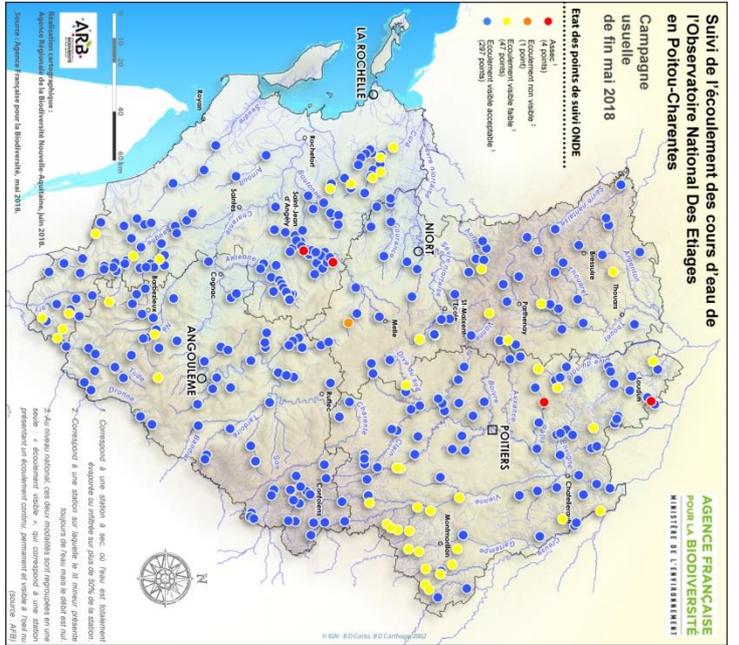
ANNEXE 2 - CARTES DE L'ÉTAT HYDRAULIQUE DU LINEAIRE HYDROGRAPHIQUE EN 2018 EN POITOU-CHARENTES

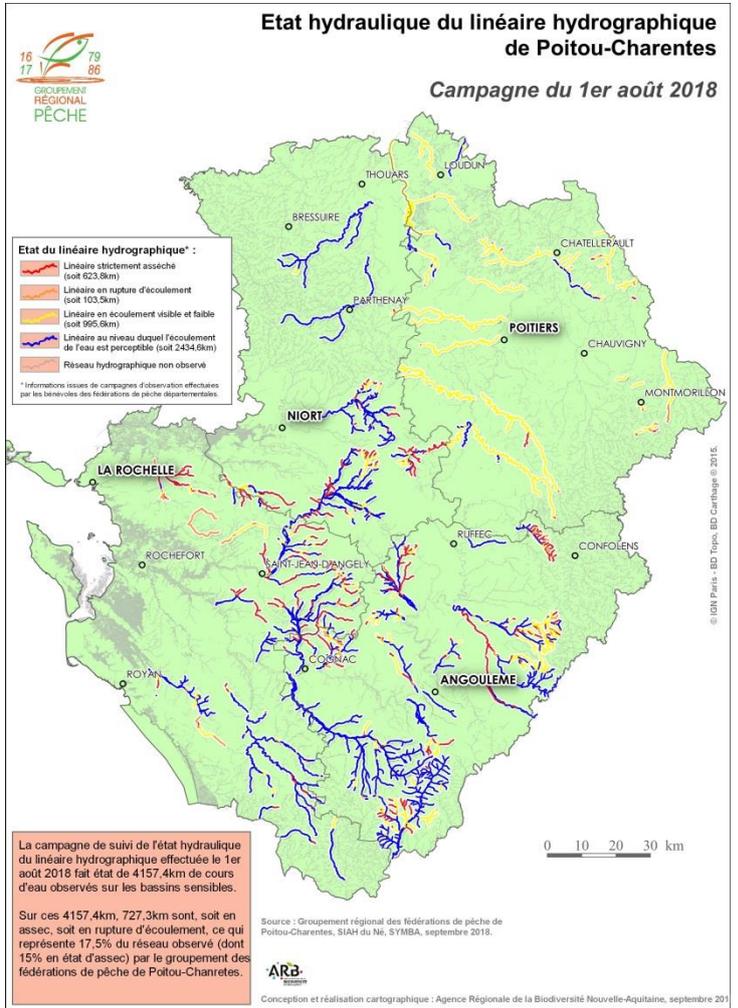
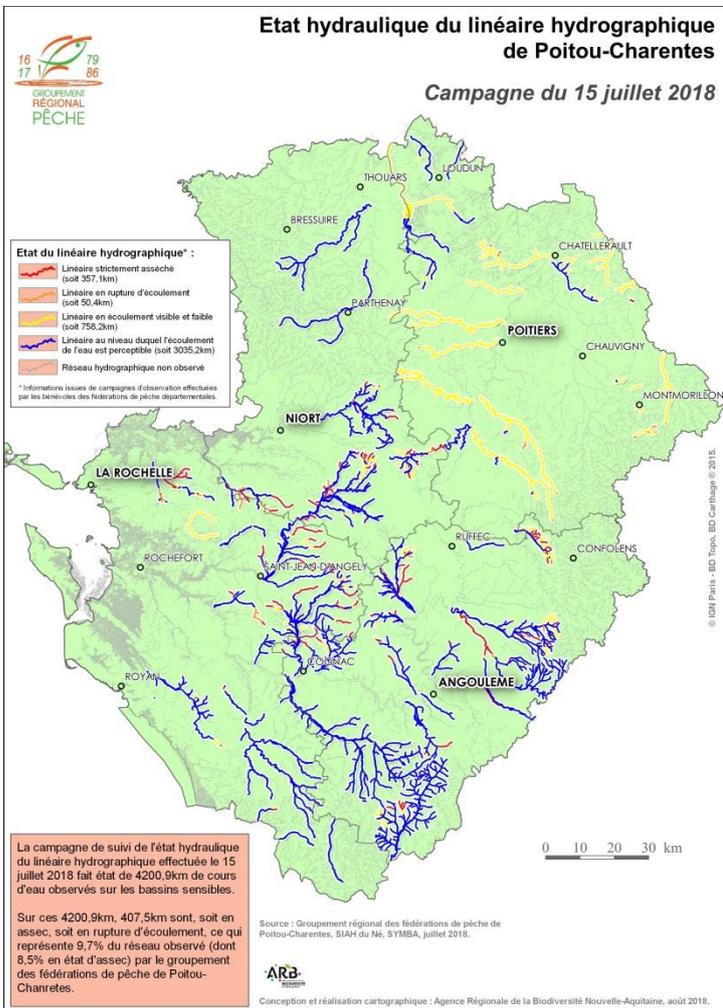
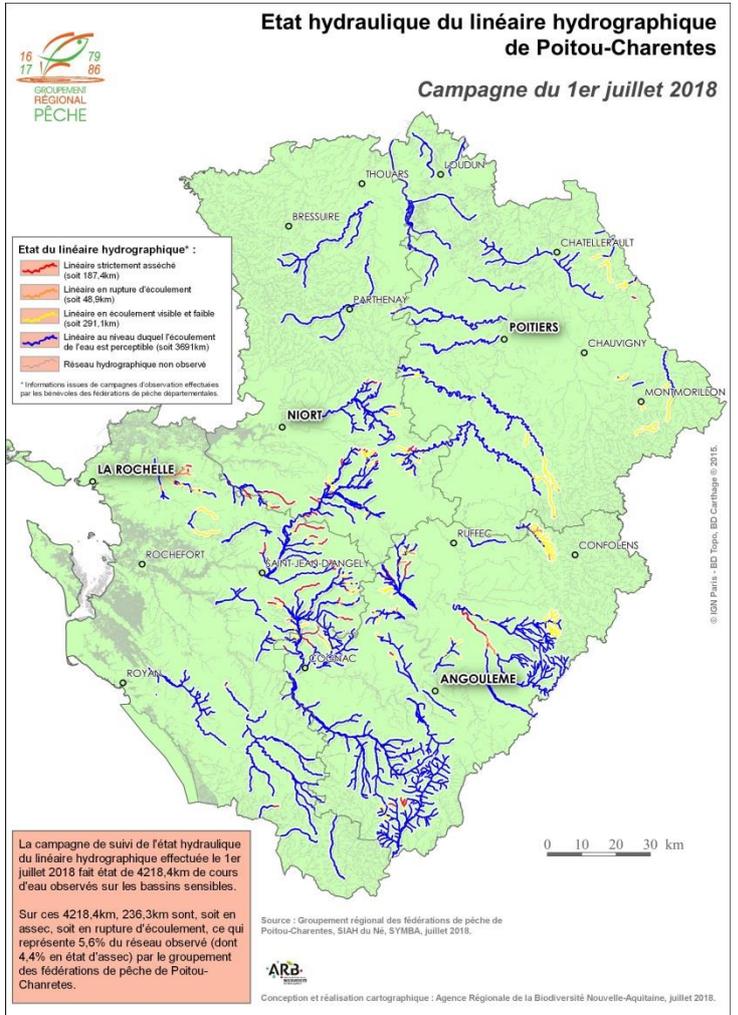
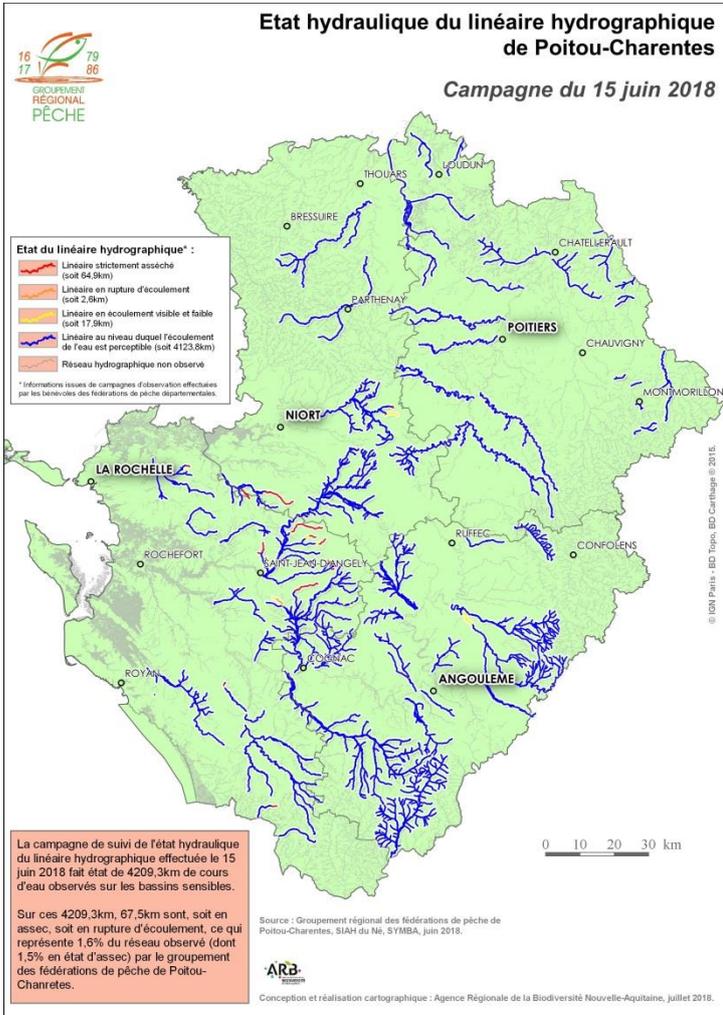
/ p.43-44

ANNEXE 3 - CARTE DES COMMUNES SOUMISES A RESTRICTION DE PRELEVEMENTS D'EAU POUR L'USAGE AGRICOLE EN 2018 EN POITOU-CHARENTES

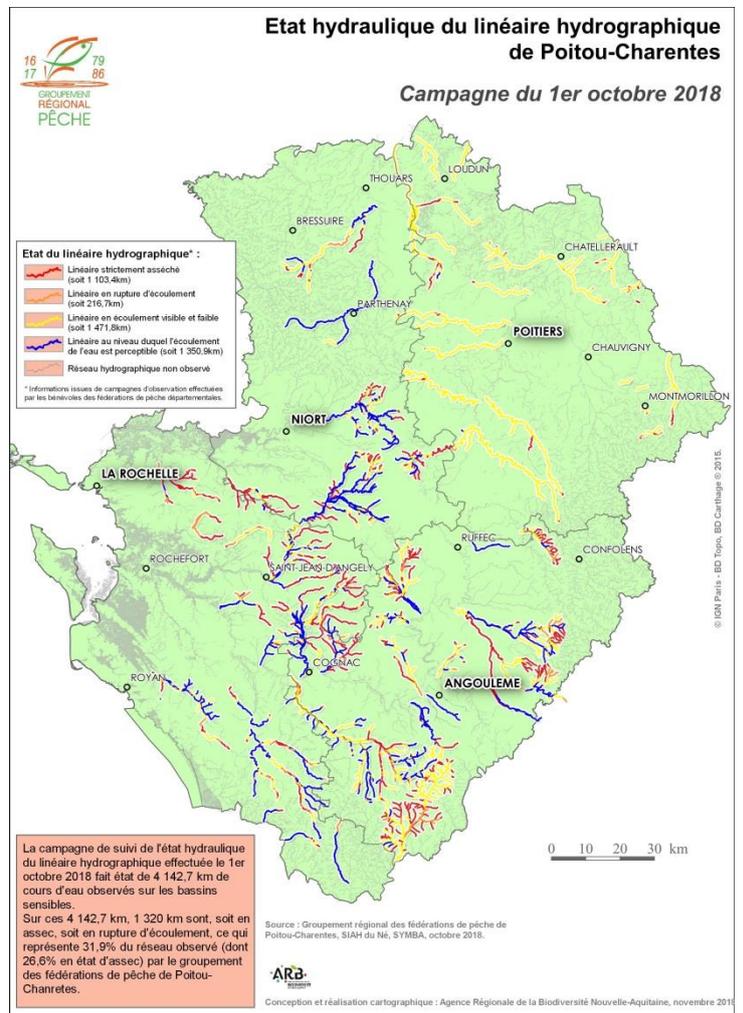
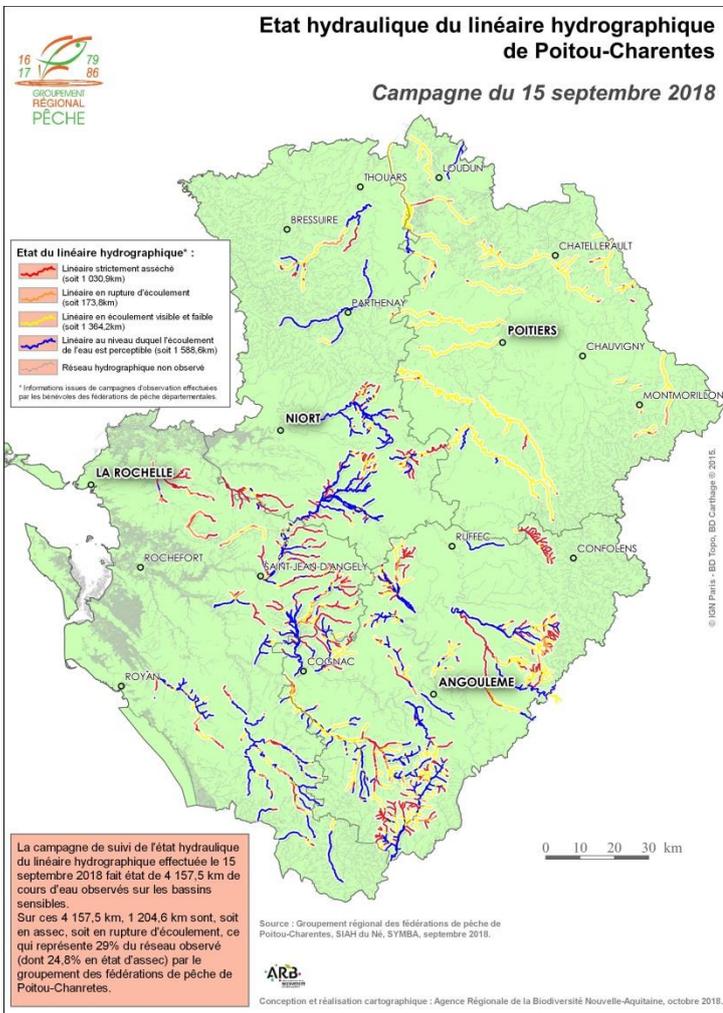
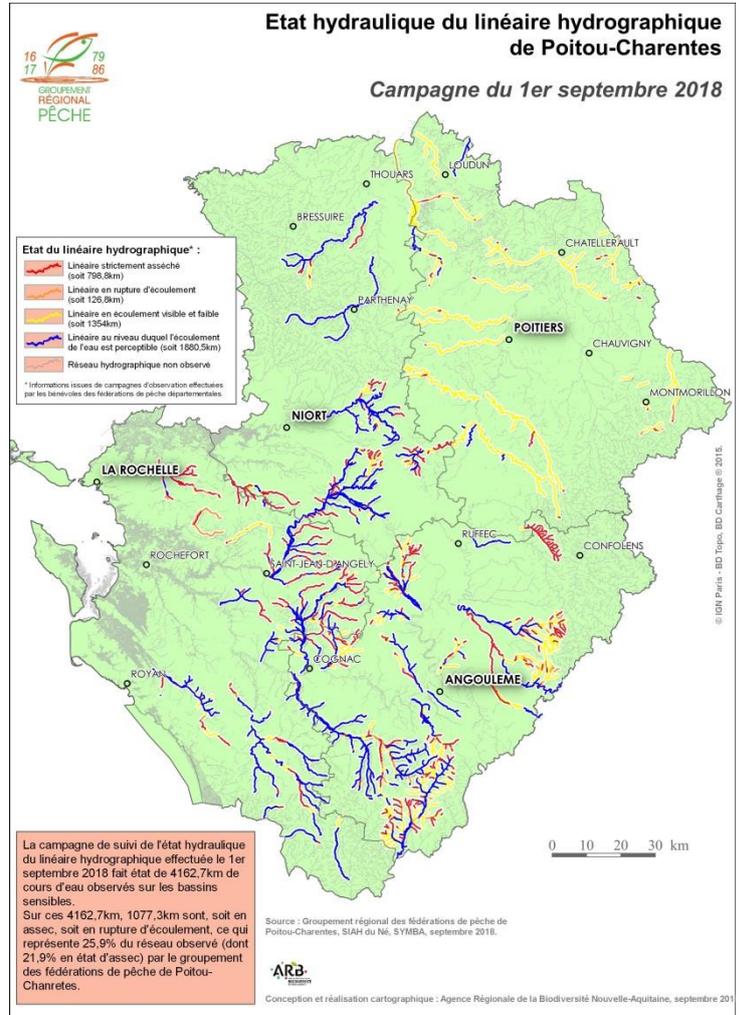
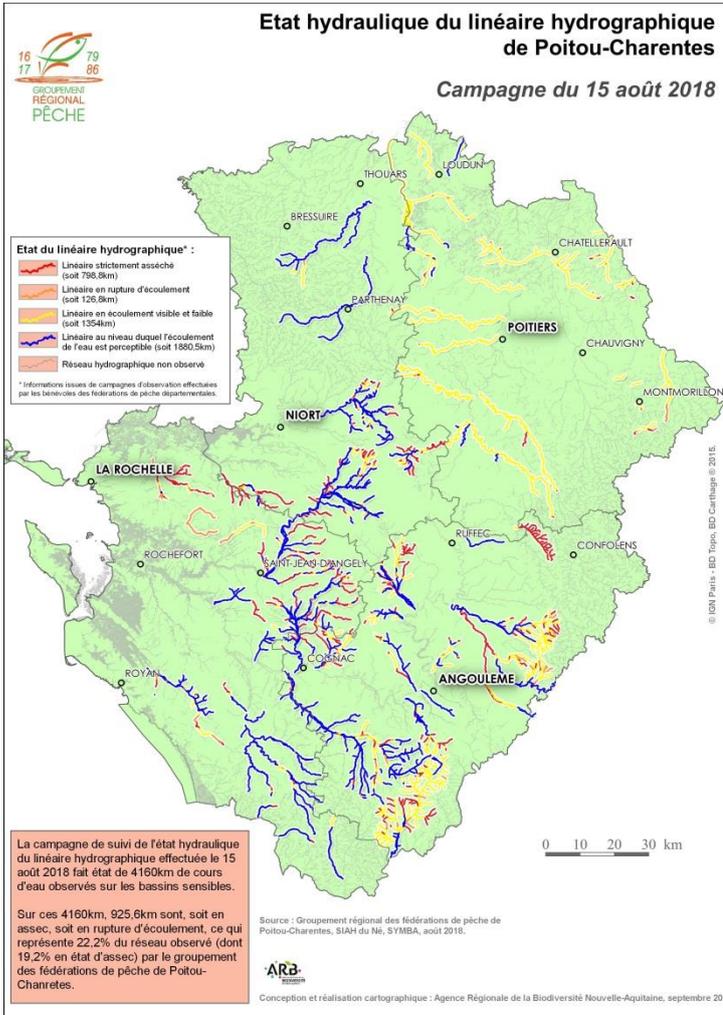
/ p.45







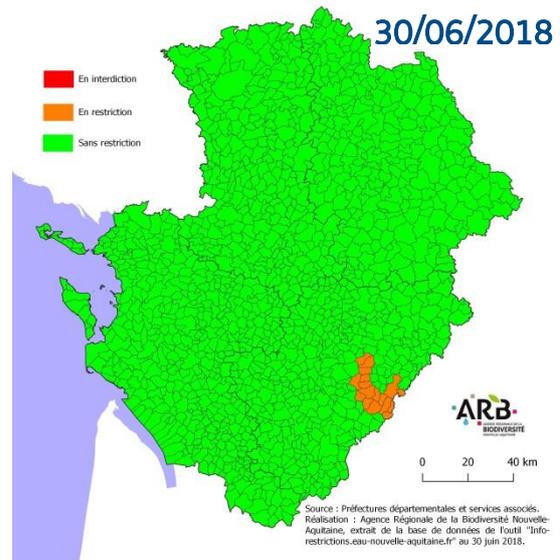
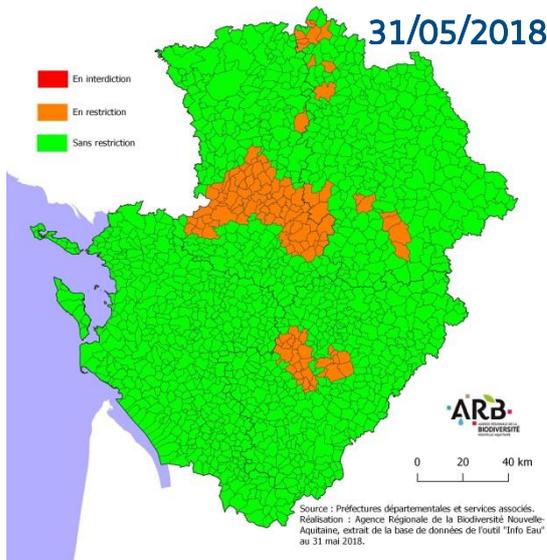
ANNEXE 2 (2 sur 2)



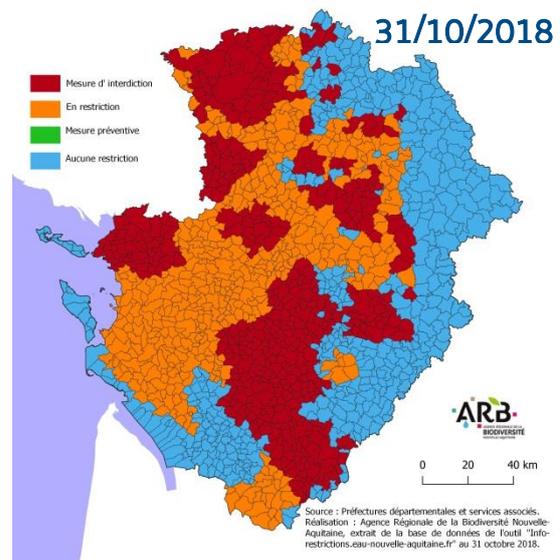
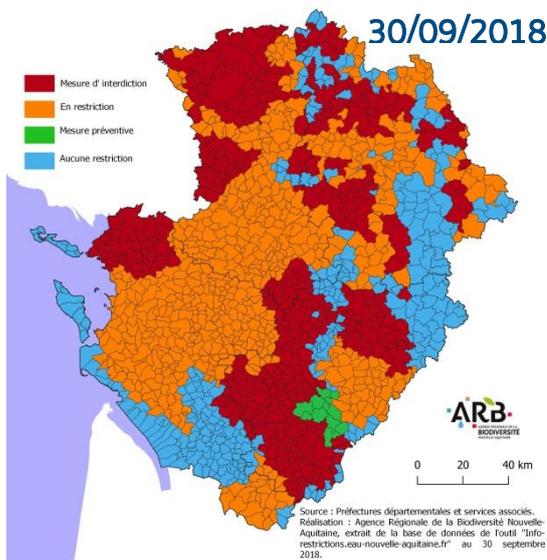
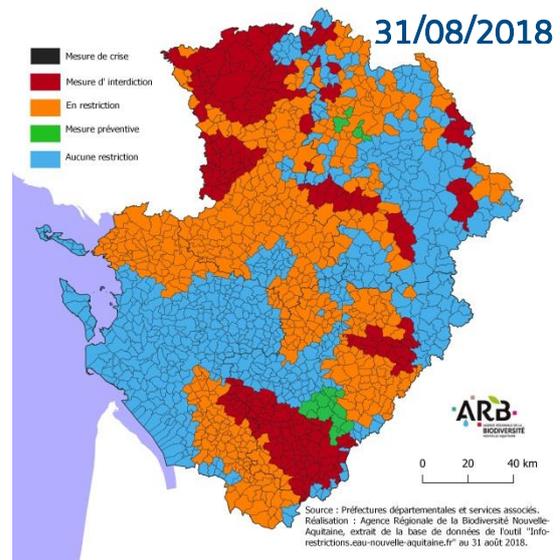
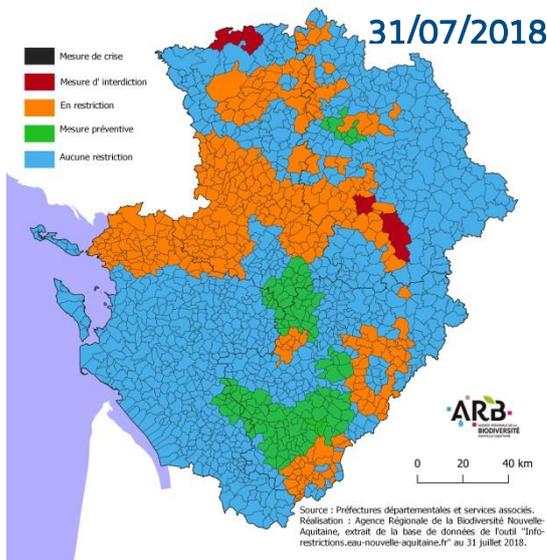
ANNEXE 3

Carte des communes soumises à restriction de prélèvements d'eau pour l'usage agricole en 2018 en Poitou-Charentes

Sources : Préfectures des départements 16, 17, 79 et 86 ; traitement : ARB Nouvelle-Aquitaine



Attention : évolution de la légende de la carte entre juin et juillet



BILAN FINAL DE L'ÉTIAGE 2018

SECTEURS POITOU-CHARENTES & MARAIS POITEVIN

Ce document est consultable et téléchargeable dans son intégralité sur le site :

www.eau-poitou-charentes.org

(Rubrique : Connaître l'eau et ses usages en région > Sa quantité > Situations annuelles)

Et sur le site de l'ARB NA : <http://biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr>

(Rubrique : Productions > Valoriser)

Pour connaître les mesures de restriction en vigueur dans votre commune en Nouvelle-Aquitaine, consultez le site **Info Restrictions Eau** :

<http://info-restrictions.eau-nouvelle-aquitaine.fr/>

**Agence Régionale de
la Biodiversité
Nouvelle-Aquitaine**



**Action financée par la
Région Nouvelle-Aquitaine**



Avec le concours financier de
l'Union Européenne (fonds FEDER)



Et la participation de :
Agence de l'eau Adour-Garonne
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Département de la Vienne
Département des Deux-Sèvres



Crédits photographiques : ARB NA

Décembre 2018